

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



JEUNESSE • SOLIDARITÉ • CULTURE ET SPORT • ÉCONOMIE • ÉCOLOGIE • CITOYENNETÉ



Sommaire

Préambule

I. Contexte économique et financier

II. Rétrospective et constats

III. Orientations budgétaires 2025

IV. Les opérations pluriannuelles (AP/CP)

V. Prospective globale 2024 - 2027

VI. Les orientations stratégiques thématiques

Saint-Paul, Terre attractive et écologique

- Aménagement du territoire et logement
- Transition écologique
- Attractivité du territoire

Saint-Paul, Terre apprenante et innovante

- Vie éducative
- Lecture publique

Saint-Paul, Terre solidaire et inclusive

- Petite enfance
- Jeunesse
- Séniors
- Actions sociales
- Santé pour tous

Saint-Paul, Terre accueillante et participative

- La propreté urbaine à l'échelle des Bassins de Vie
- L'insertion et l'économie sociale et solidaire
- Des bassins de vie participatifs et dynamiques
- Une offre de services publics au plus près des Habitants améliorée
- Un territoire sécurisé

Saint-Paul, Terre des talents et des créativitéés

- Sport
- Culture et patrimoine

Saint-Paul, Terre performante et responsable

- Valorisation du personnel communal et amélioration de l'environnement du travail
- Optimisation des ressources
- Modernisation des services municipaux et dématérialisation
- Commande publique
- Affaires juridiques
- Appui à la performance

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

Note de synthèse /article L2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉAMBULE

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Depuis la mise en œuvre du référentiel M57, le débat doit se tenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes fort de l'action municipale.

Le contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le débat porte également «*sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune*». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

Préalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient donc de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes, car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible des indicateurs financiers de la ville.

Enfin, il est important de noter que ce débat sur les Orientations Budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité, que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.

I. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

1-Perspectives économiques

(sources : INSEE- La Banque Postale – Projet de loi de finances)

Le dernier point de conjoncture établi par l'INSEE le 9 septembre 2024 fait le constat d'une croissance modeste en 2024. L'activité économique française a progressé de +0,2 % au deuxième trimestre 2024. La consommation des ménages étant restée atone (+0,1 %), les dépenses publiques constituent la seule source de dynamisme de la demande intérieure. Le commerce extérieur a, quant à lui, continué de soutenir l'activité. Au total, l'acquis de croissance pour 2024 à mi-année est de +0,9 %, pour l'essentiel porté par le commerce extérieur. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques, resterait modeste d'ici décembre.

Sur l'ensemble de l'année 2024, la croissance atteindrait +1,1%, comme en 2023. L'élan pour 2025 serait faible : l'acquis de croissance fin 2024 s'élèverait à +0,2 %.

La désinflation se poursuit, à un rythme plus rapide que prévu : l'inflation s'est établie à +1,9 % en août 2024 (selon l'estimation provisoire) après +2,3 % en juillet. C'est la première fois depuis trois ans que l'inflation passe sous le seuil des 2 %.

Alors que le déficit public de la France devrait s'élever à 5,6% pour l'année 2024, soit nettement au-dessus des objectifs, Bercy a récemment fait peser la responsabilité du « dérapage » sur les collectivités territoriales. Les débats actuels portent donc sur la réduction des déficits publics et de la dette, que ce soit par la réduction des dépenses, ou l'augmentation des recettes fiscales. Sur le premier aspect, les collectivités seront mises à contribution.

Sur les marchés financiers, le rendement de l'Obligation Assimilable au Trésor (OAT) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points de base pendant l'été.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (PCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024

2 - Contexte local

Au niveau local, la dernière publication des tendances conjoncturelles établies par l'IEDOM fait état d'une dégradation de la conjoncture économique. En effet, plusieurs indicateurs enregistrent une orientation défavorable :

- Une baisse de l'indicateur du climat des affaires. Tous les secteurs de l'économie sont concernés par cette dégradation de la conjoncture économique. Les anticipations des chefs d'entreprise pour le prochain trimestre restent pessimistes.
- Les conditions sur le marché de l'emploi semblent continuer de se dégrader.
- Les prévisions d'investissement à 12 mois déclarées par les chefs d'entreprise sont en baisse pour la première fois depuis un an.
- Le secteur du commerce semble l'un des plus affectés par la dégradation de la conjoncture économique. Les professionnels interrogés déclarent une activité en net recul sur les trois derniers mois.
- L'activité et les carnets de commandes du secteur de la construction et des travaux publics continuent de se dégrader sur le trimestre, mais à un rythme moins élevé qu'aux trimestres précédents.

Un point positif toutefois : l'inflation est en baisse. Les prix à la Réunion progressent de 3,4% en glissement annuel à fin juin, contre +4,1% à fin mars. L'inflation baisse ainsi plus graduellement que dans l'Hexagone (+2,2 %).

3-Projet de Loi de Finances 2025

Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027


Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand, et le ministre chargé du Budget et des Comptes publics, Laurent Saint-Martin, ont présenté en Conseil des ministres, le 11 octobre 2024, le projet de loi de finances pour 2025.

Ce texte s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029. Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies, dont les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique. En parallèle, les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€.

Pour les collectivités l'effort prévu est de 5 milliards d'euros à la contribution au retour du déficit public à 5% du PIB l'an prochain, dont notamment un prélèvement de 3 milliards d'euros sur les recettes des collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros soit 450 grandes collectivités.

Remarque : Si les débats parlementaires ne font pas évoluer le texte, il est possible que les plus grandes collectivités de la Réunion (dont la commune de Saint-Paul) soient elles aussi, mises à contribution.

Une autre mesure d'économie passe par une amputation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui verra son taux passer de 16,404 % à 14,850 %. De plus, les dépenses de fonctionnement seront de nouveau exclues de l'assiette de calcul.



A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le fonds vert (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain), ainsi qu'une hausse des cotisations dues par les employeurs territoriaux, pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL.

Ci-dessous et en résumé, les principales dispositions du PLF 2025 impactant les collectivités locales :

- Les concours financiers de l'Etat : Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèveraient à 53,4 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à la loi de finances pour 2024 (53,77 milliards). A l'intérieur de cette enveloppe, la DGF verrait son montant de 2024 (27,24 milliards d'euros) reconduit en 2025.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteraient respectivement de 140 millions d'euros (+5%) et 150 millions d'euros (+6,7%). Les dotations de péréquation communale croîtraient donc au total de 290 millions d'euros (comme en 2024).
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul automatique correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent. Après une première intention de revenir à une désindexation de l'inflation, le gouvernement semble vouloir maintenir le dispositif actuel. Ce qui pourrait conduire à une revalorisation des bases fiscales, entre 1,5 et 2%.
- La contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics : A compter de 2025, un prélèvement est institué sur les ressources des impositions versées aux communes, EPCI, départements et régions, dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion de l'année 2023 du budget principal, sont supérieures à 40M€.
- Soutien à l'investissement et orientation en faveur de la transition écologique : Les fonds de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, ...) seront stabilisés, mais le Fonds Vert subira une forte baisse (-60%).

II. RÉTROSPECTIVE ET CONSTATS

Avant de se projeter sur l'exercice 2025, il est indispensable de voir les évolutions passées et les réalisations probables à la fin de l'exercice 2024.

Ce constat porte sur la section de fonctionnement, avec notamment une progression des dépenses plus forte que celle des recettes, mais également sur la section d'investissement qui reste très dynamique.

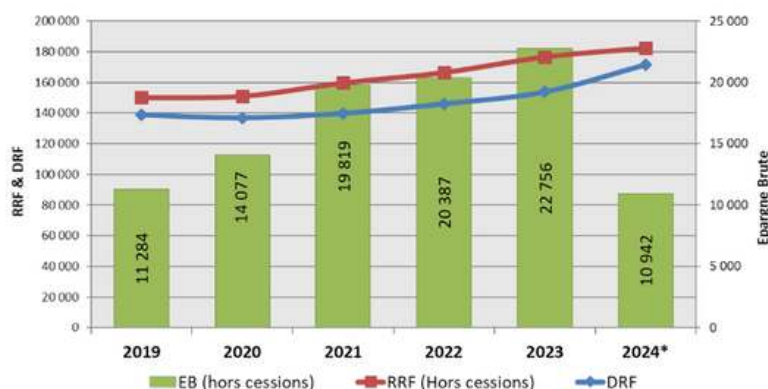
RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Budget Principal	2019	2020	2021	2022	2023	Evolut Moyenne 2019- 2023	2024	Variations	
	Définif	Définif	Définif	Définif	Définif		Estimations	(En %)	(En valeur)
RECETTES DE GESTION	149 566 322,86	146 816 106,41	157 951 571,72	165 283 996,61	174 635 696,04	-4,01%	181 645 069,85	4,0%	7 009 373,81
- DEPENSES DE GESTION	134 684 069,22	132 928 910,10	135 833 140,64	142 667 311,52	148 951 394,33	2,58%	165 581 654,04	11,2%	16 630 259,71
= RESULTAT DE GESTION	14 882 253,64	13 887 196,31	22 118 431,08	22 616 685,09	25 684 301,71	12,10%	16 063 415,81	-37,5%	-9 620 885,90
= RESULTAT FINANCIER	9 879,48	-65 130,55	-40 323,95	-41 490,19	-140 888,28	-138,72%	-349 632,23	148,2%	-208 743,95
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 043 696,43	2 638 350,26	-111 265,23	73 102,42	480 422,46	ns	-204 514,79	-142,6%	-684 937,25
EPARGNE DE GESTION	13 848 436,69	16 460 416,02	21 966 841,90	22 648 297,32	26 023 835,89	17,58%	15 509 268,79	-40,4%	-10 514 567,10
• Intérêts de la Dette	2 564 356,37	2 384 504,70	2 147 518,00	2 261 364,15	3 267 765,23	8,21%	4 566 879,00	39,8%	1 299 113,72
= EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	11 284 080,32	14 075 911,32	19 819 323,90	20 386 933,17	22 756 070,61	20,01%	10 942 389,79	-51,9%	-11 813 680,82
• Capital de la Dette	10 017 979,77	9 122 469,65	8 770 029,38	8 941 658,23	9 523 880,38	-1,08%	15 150 000,00	59,1%	5 626 119,62
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	11 445 274,94	13 232 190,23	108,17%	-4 207 610,21	-131,8%	-17 439 800,44
DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 204, 21 et 23)	40 459 170,01	34 554 755,01	35 732 439,23	37 482 703,70	60 038 382,19	13,47%	50 230 307,09	-16,3%	-9 808 075,10
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	221 736,00	2 206,26	61 400,00	589 028,33	411 694,54	ns	651 754,52	58,3%	240 059,98
= BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)	16 387 324,85	20 339 263,57	21 235 312,33	22 001 649,00	35 939 405,58	23,87%	11 671 065,22	-67,5%	-24 268 340,36
• EPARGNE NETTE	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	11 445 274,94	13 232 190,23	108,17%	-4 207 610,21	-131,8%	-17 439 800,44
• EMPRUNT	18 000 000,00	14 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00	17 124 000,00	ns	21 606 865,01	26,2%	4 487 865,01
= VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 878 775,70	-1 385 821,90	813 982,19	443 625,94	-5 583 215,35	ns	5 728 189,58	ns	5 728 189,58
+ FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	3 821 605,34	4 265 231,28	49,10%	-1 317 994,07	ns	-1 317 994,07
= P.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)	4 393 445,05	3 007 623,15	3 821 605,34	4 265 231,28	-1 317 984,07	-30,94%	4 410 205,51	ns	5 728 189,58
DETTE (Capital Restant Dû cumulé)	112 732 858 €	117 610 188 €	119 840 159 €	121 898 500 €	129 498 620 €	3,5%	135 955 485 €	5,8%	6 456 865 €
Capacité de Désendettement (en années)	10,0	8,4	6,0	6,0	5,7	ns	12,4	ns	ns

Alors qu'en moyenne, sur la période 2019 – 2023 l'évolution des recettes a été nettement supérieure à celle des dépenses, on observe en 2024, une nette inversion de la tendance. En effet, en 2024, les recettes n'évoluent que d'environ 4%, alors que les dépenses elles, pourraient évoluer de 11%.

De la même façon que les autres collectivités, l'année 2024 fait donc état d'une progression très significative des dépenses de gestion (+16,6 M€ par rapport à 2023), plus marquée que celle des recettes (seulement +7 M€). Ces évolutions vont entraîner un effet de ciseaux, se traduisant par une forte érosion des marges d'épargne.

Après trois années de reconstitution et de consolidation des marges de manœuvre, l'année 2024 subit fortement des effets de l'inflation et des décisions du gouvernement sur la rémunération dans la fonction publique. L'évolution des recettes, même si elle est restée positive, ne permet pas de maintenir l'épargne, qui baisse fortement.



Ainsi, en 2024, l'Épargne Brute devrait s'établir aux alentours de 11 M€. L'épargne nette quant à elle, en raison du remboursement des prêts relais pour le préfinancement de subventions React-UE serait autour de +0,5 M€.

Après une année record en 2023 (60 M€), les dépenses d'équipement brut devraient rester à un niveau élevé en 2024. Elles pourraient atteindre la somme globale de 50 M€, soit nettement au-dessus de la moyenne de la période 2019-2022. Pour compléter le financement des investissements, le recours à l'emprunt devrait s'établir autour de 21,6 M€.

A - RÉTROSPECTIVE 2018-2023

Globalement, en pourcentage et en moyenne, sur la période considérée les dépenses ont augmenté de 2,92 % et les recettes de 2,97 %. Cependant ces évolutions moyennes masquent de fortes variations, comme par exemple les conséquences de la crise Covid (chute en 2020 et rebond en 2021), et surtout les évolutions de 2024 très contrastées entre les dépenses et les recettes.

1 - Les Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Estimation)	Évolution 2023=>2024	Pour mémoire Evolution 2022 => 2023	Évolution Moyenne (2019-2023)
Total (en K€)	160 070	151 656	160 141	166 898	177 412	183 135	3,23%	6,30%	2,97%
Evol en valeur (K€)	6 171	- 8 413	8 485	6 757	10 514	5 723			
Evol annuelle des RRF (en %)	4,01%	-5,26%	5,60%	4,22%	6,30%	3,23%			
Impôts et taxes (73) + (731)	108 386	107 980	115 473	122 336	130 943	131 725	0,60%	7,04%	4,35%
<i>Octroi de Mer et FIRT</i>	42 596	41 672	46 906	48 868	50 385	60 497	20,07%	3,11%	3,71%
<i>Taxes Locales</i>	50 813	51 595	54 082	57 291	62 388	64 975	4,15%	8,90%	4,78%
Dotations et Participations (74)	33 438	33 159	36 122	36 168	37 151	41 123	10,69%	2,72%	1,48%
<i>Dont DGF</i>	21 168	21 966	23 122	24 529	26 098	27 289	4,56%	6,40%	4,55%
<i>Dont Remb. / Autres Contrats Aidés</i>	3 681	3 645	5 135	6 007	4 898	5 064	3,38%	-18,45%	4,37%
Produits des services & du domaine (70)	3 914	2 643	4 107	4 003	3 977	2 965	-25,46%	-0,65%	3,60%
<i>Dont Cantines scolaires (7067)</i>	2 377	1 315	2 722	2 246	2 166	1 261	-41,76%	-3,56%	8,23%
<i>Rembours. sur salaires (013)</i>	2 401	1 935	1 284	1 567	1 384	1 279	-7,61%	-11,66%	120,77%
Autres recettes	11 930	5 940	3 156	2 824	3 957	6 043	52,73%	40,09%	-6,57%
<i>Dont Cession d'immobilisation</i>	9 946	648	457	506	875	774	-11,54%	72,94%	2,64%

Après trois années de forte progression (+5,6% en 2021, +4,22% en 22 et +6,3% en 2023), les Recettes Réelles de Fonctionnement enregistrent un ralentissement en 2024 (autour de +3,23%). Cela résulte d'une nette baisse du dynamisme des recettes fiscales (directes et indirectes), mais aussi par la perte au niveau des produits des services et du domaine (environ - 25%).

1.1 Les recettes fiscales

Les recettes de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent toujours une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. Leur proportion reste stable à un peu plus de 35 % des Recettes Réelles de Fonctionnement.

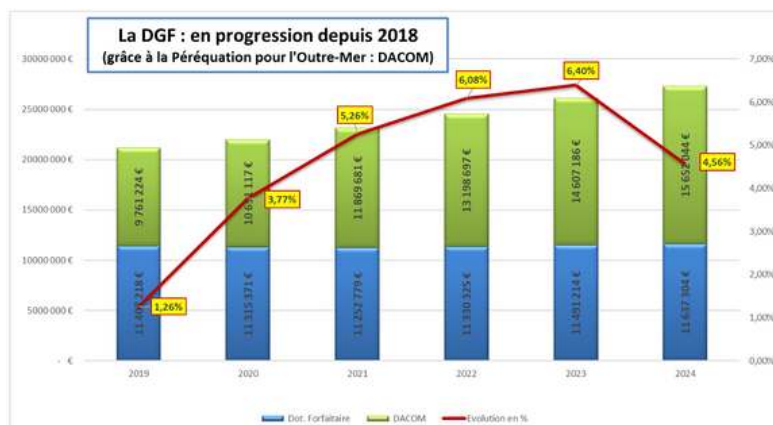
TAXES		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (2019-2023)
BASES	BASES NETTES	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Provisoires</i>	
	BASES TH	93 838 144	95 376 261	-	-	-	-	2,3%
	<i>Evol en %</i>	3,0%	1,6%					
	BASES TH (LV + RS)			13 175 800	13 488 421	16 870 383	10 411 000	13,7%
	<i>Evol en %</i>				2,4%	25,1%	-38,3%	
TAUX	BASES TFB	100 271 552	102 062 829	103 159 114	109 830 041	118 754 906	124 402 000	4,0%
	<i>Evol en %</i>	2,8%	1,8%	1,1%	6,5%	8,1%	4,8%	
	BASES TFNB	742 306	738 523	726 772	749 500	794 729	832 000	-1,0%
	<i>Evol en %</i>	-12,1%	-0,5%	-1,6%	3,1%	6,0%	4,7%	
PRODUITS	TAUX							
	Taux TH	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
	Taux TFB	28,83%	28,83%	41,77%	41,77%	41,77%	41,77%	
	Taux TFNB	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	
	PRODUIT GLOBAL	50 298 237	51 160 338	53 748 364	57 108 426	62 278 508	64 974 782	4,98%
<i>Evol en %</i>	2,80%	1,71%	5,06%	6,25%	9,05%	4,33%		
Dont:	<i>Evol en valeur</i>	1 371 209	862 101	2 588 026	3 360 061	5 170 083	2 696 274	
	Produit TH	21 160 501	21 507 347	2 971 143	3 041 639	3 804 271	2 347 681	
	<i>Effet du Coéf Cor.</i>			7 510 243	7 995 663	8 654 662	9 028 607	
	<i>Majoration de THRS (60%)</i>						1 408 608	
	Produit TFB	28 908 288	29 424 714	43 042 333	45 839 453	49 573 924	51 932 715	
Produit TFNB	229 447	228 277	224 645	231 670	245 651	257 171		

Du fait de leur indexation sur l'inflation, les bases imposables des années 2022 et 2023 ont fortement augmenté. En 2024 la progression est moins forte en raison du ralentissement de l'inflation. Après les +3,4% de 2022 et les +7,1% de 2023, c'est une revalorisation de +3,9% qui a été appliquée en 2024 aux bases de TH et de TFB. Sans augmentation des taux d'imposition, et avec les dispositifs de compensation de la suppression de la TH, les recettes globales de fiscalité directe ont nettement progressé. En 2023 la progression est plus mesurée (+4,3%).

Après une légère progression en 2022 et 2023, la fiscalité indirecte, constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, régresse légèrement en 2024 (-1,13%). Cette diminution résulte de la baisse de notre indice dépenses pour la répartition de l'octroi de mer. La part de ces recettes dans nos recettes de fonctionnement est également en légère diminution (environ 27% contre 29% en 2022).

1.2 Les dotations de l'Etat

Depuis 2020 la Dotation Globale de Fonctionnement a connu chaque année une évolution positive, particulièrement pour les DOM, compte tenu du dispositif de rattrapage instauré dans le cadre de la DACOM.



Grâce surtout au coefficient de majoration de la population des collectivités d'outre-mer, la DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) et plus particulièrement la Dotation de Péréquation pour l'Outre-Mer (DPOM) ont contribué à faire progresser significativement l'ensemble de la DGF sur les quatre dernières années. Il convient toutefois de noter la nette inflexion de la tendance en 2024 (4,56% contre 6% les deux années précédentes).

1.3 Les autres recettes de fonctionnement

- Les produits des services et du domaine :

Compte tenu des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles Saint-Pauloises, les recettes du chapitre 70 connaissent une tendance générale à la baisse (-25% en 2024). Plus particulièrement, les recettes des cantines scolaires enregistrent en 2024, une baisse d'environ 40% par rapport à 2023.

2 - Les Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Estimation)	Évolution 2023⇒2024	Pour mémoire Evolution 2022 ⇒ 2023	Évolution Moyenne (2019-2023)
Total (en K€)	138 840	136 932	139 865	146 006	153 782	171 419	11,47%	5,33%	2,92%
Evol en valeur (K€)	5 474	- 1 908	2 933	6 141	7 776	17 637			
Evol annuelle des DRF (en %)	4,10%	-1,37%	2,14%	4,39%	5,33%	11,47%			
Charges à caractère général (011)	22 676	21 884	23 383	27 185	28 504	33 400	17,18%	4,85%	4,91%
Charges de personnel (012)	96 039	96 106	96 181	99 087	101 408	111 000	9,46%	2,34%	2,02%
Autres charges de gestion courante (65)	15 831	14 813	16 048	16 088	18 812	20 928	11,25%	16,94%	4,69%
<i>Dont subventions versées (657)</i>	<i>10 670</i>	<i>9 065</i>	<i>10 489</i>	<i>10 202</i>	<i>12 044</i>	<i>14 165</i>	<i>17,61%</i>	<i>18,06%</i>	<i>4,42%</i>
Intérêts de la dette (66)	2 564	2 470	2 188	2 304	3 410	4 567	33,93%	48,03%	7,69%
Autres dépenses	1 730	1 659	2 064	1 343	1 646	1 524	-7,47%	22,62%	11,44%

Contrairement aux recettes, pratiquement tous les chapitres des dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation. Les évolutions les plus marquées sont surtout du fait de l'inflation et des décisions gouvernementales sur la rémunération. Les actions volontaristes de la municipalité pour améliorer le pouvoir d'achat du personnel ont aussi participé à la progression des dépenses. Ainsi, en 2024 les chapitres 011 et 012 progressent respectivement d'environ 5 M€ et 10 M€ par rapport à 2023. Avec 2 M€ de plus en 2024, le chapitre 65 connaît également une nouvelle évolution très significative.

2.1 Les charges de personnel (012)

Après trois années de relative stabilité, les charges de personnel enregistrent une nette tendance à la hausse depuis 2022. Alors que l'évolution moyenne était de +2,02% sur la période 2019-2023, les années 2023 et 2024 progressent plus nettement avec + 2,4 M€ en 2023 et près de 10 M€ de plus en 2024.

Ces évolutions enregistrées entre 2022 et 2024 sont la conséquence en grande partie d'éléments exogènes, et d'autres du fait des engagements de la mandature.

Les évolutions réglementaires prises en cours d'année 2023 sont venues impacter en totalité l'année 2024 (Augmentation du SMIC, dégel de la valeur du point d'indice).

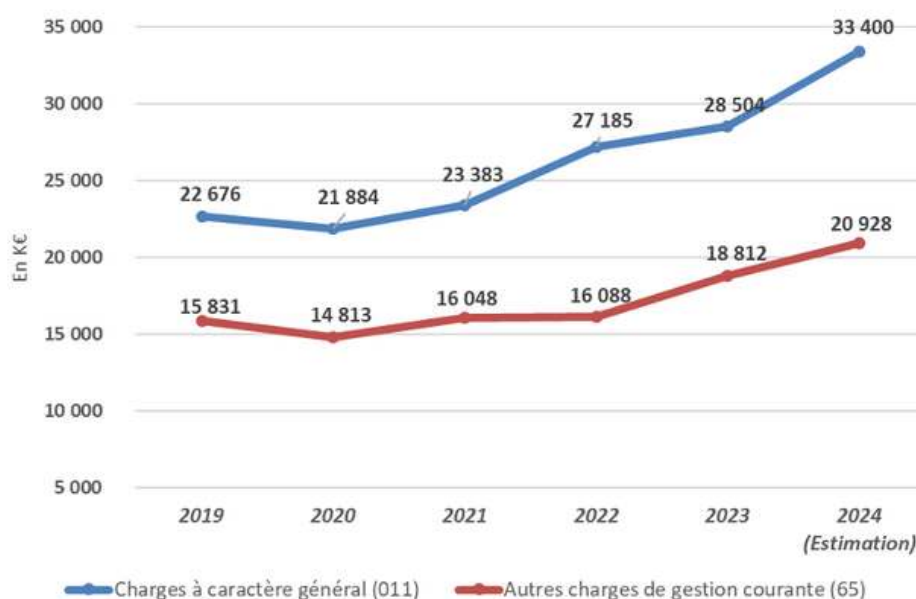
Les augmentations du SMIC de 2024 et l'augmentation des 5 points d'indice ont également contribué à l'augmentation significative du 012.

De son côté, la municipalité a souhaité poursuivre l'amélioration des conditions de travail du personnel en continuant les recrutements structurants, en poursuivant le rattrapage de la NBI, en débloquant la promotion interne et les avancements de grade, en continuant le plan de titularisation et en mettant en conformité la rémunération des contrats ALSH. A cela s'est rajouté de manière classique, les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

2.2 Les charges courantes et autres charges de gestion

Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont enregistré une évolution très marquée en 2024 (autour respectivement, de 17% et 11%).

Après une période de maîtrise et de réduction des dépenses courantes, notamment en raison de la crise sanitaire, les années 2021 et 2022 marquent le retour à des niveaux habituels de dépenses. Néanmoins, l'inflation élevée et persistante sur les matières et fournitures ainsi que sur les dépenses d'énergie a entraîné une très forte progression du chapitre 011, qui pourrait en 2024, passer au-dessus des 33 M€. Le chapitre 65 lui aussi devrait progresser fortement, notamment compte tenu du soutien plus marqué au secteur associatif, ainsi qu'au CCAS et à la caisse des écoles.

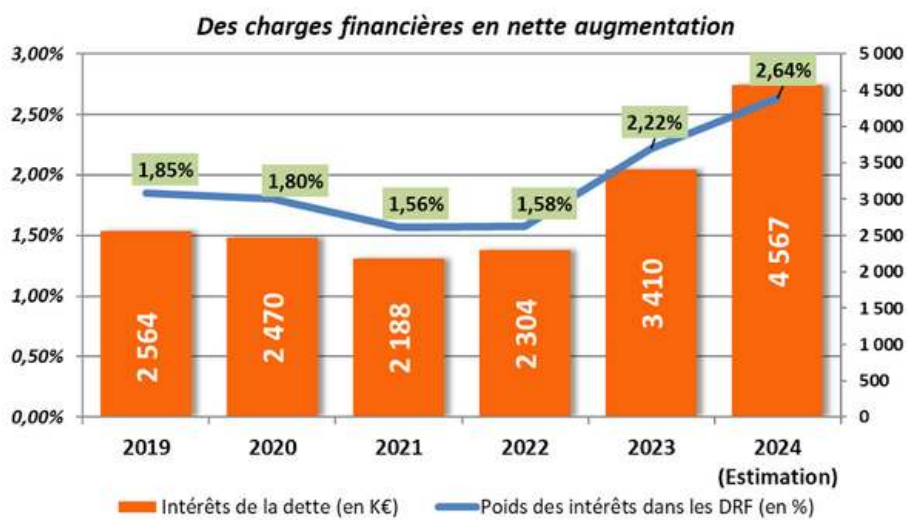


2.3 Les charges financières

près une longue période de réduction progressive des charges d'intérêts, la tendance s'est nettement inversée en 2022 et surtout en 2023 et 2024.

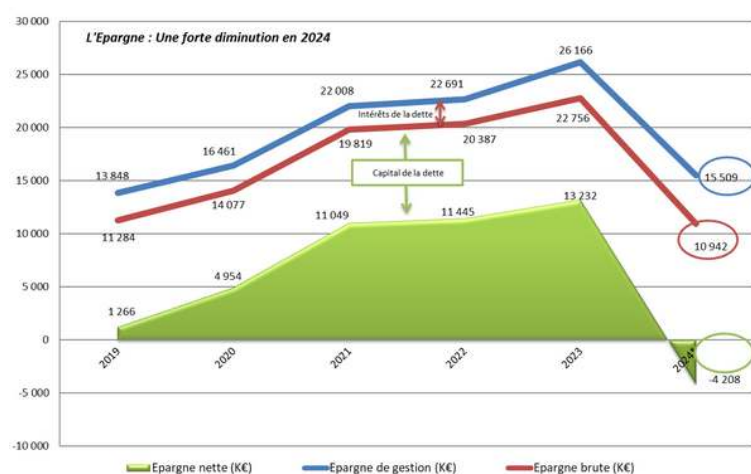
C'est principalement la conséquence de la politique monétaire de la BCE pour contrer l'inflation, entraînant une hausse des taux d'intérêt. Entre 2022 et 2024, le taux moyen annuel de la dette de la commune est passé de 1,92% à 3,24%. C'est aussi la conséquence de la progression de l'encours de la dette.

Malgré cette évolution défavorable, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement reste relativement mesuré. Il passe de 1,56% en 2022 à environ 2,64% en 2024.



3 – Capacité d'Autofinancement

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2019 – 2024, les différents soldes d'épargne ont connu les évolutions suivantes :



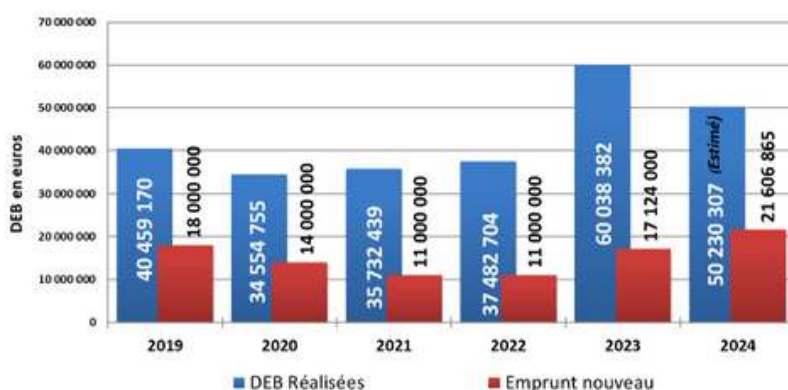
Les mesures prises depuis 2020 pour une meilleure maîtrise des dépenses, associées au fort dynamisme fiscal entre 2021 et 2023, ont permis de reconstituer une Capacité d'Autofinancement Nette confortable, permettant ainsi la réalisation des investissements ambitieux de la ville. Toutefois, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses en 2024 a provoqué une forte chute de la capacité d'autofinancement.

Les données de 2024 doivent néanmoins être retraitées d'une somme de 4,7 M€ relative au remboursement unique et ponctuel d'un préfinancement de subventions. Après ce retraitement, l'épargne nette resterait positive.

4 – Les investissements

4.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :



Sur la période 2019/2023, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est remontée à environ 41,6 M€, grâce au niveau exceptionnel de l'année 2023 (60 M€). Les réalisations de 2024 devraient se maintenir à un niveau élevé (autour de 50 M€). En effet, l'année 2024 reste encore « dopée » par les financements externes et le lancement de grosses opérations, telles que la reconstruction de l'école de Grand-Fond, ou d'importants travaux de voiries (Vanille, Zitte, ...). En complément des financements obtenus, la ville a fait également appel aux emprunts, dont le montant total atteint 21,6 M€ en 2024 (dont 4,7 M€ de préfinancement court terme de subventions).

Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2019 à 2024 :

RATIOS							Moyenne 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prov)	Strate + de 100 000 HAB
TAUX D'ÉQUIPEMENT (%) Dép.d'équip.brut/recettes.réelles de fonct.	25,65%	22,94%	22,44%	22,75%	34,09%	27,67%	18,10%
Dépenses d'équipement brut/habitant (en €/Hab)	378€	326€	341€	358€	569€	471€	271€

Avec les réalisations élevées en 2023, la commune de Saint-Paul accentue davantage son écart avec les niveaux moyens constatés dans les collectivités de même strate. Les réalisations de 2024 devraient également rester nettement au-dessus des ratios moyens de la strate pour 2023.

B-BUDGET ANNEXE DE POMPES FUNÈBRES

Le seul budget annexe au budget principal de la ville est celui des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'enregistrer toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles. Il convient de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale des frais par le CCAS.

Sur la période de 2019 -2024, les données de ce budget ont évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Recettes de Fonctionnement	102 052,30 €	109 814,42 €	127 503,60 €	116 631,22 €	110 382,91 €	110 000,00 €
Dépenses de Fonctionnement	107 912,90 €	107 646,88 €	103 633,11 €	116 497,22 €	124 254,01 €	110 000,00 €
Résultat N-1 reporté	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 414,73 €	23 455,76 €	23 589,76 €	9 718,66 €
Résultat de Clôture FCT	- 2 582,27 €	- 414,73 €	23 455,76 €	23 589,76 €	9 718,66 €	9 718,66 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €

Malgré une amélioration constatée en 2021, l'équilibre financier de ce budget est fragile depuis plusieurs exercices, et le niveau de couverture des charges actuelles permet difficilement la prise en compte des éventuelles charges exceptionnelles, telles que notamment l'admission en non-valeur des créances anciennes, devenues irrécouvrables ou éteintes.

C - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1. Le coût de la dette

Sous réserve des dernières réalisations de l'exercice 2024, la dette devrait évoluer comme suit :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2023	Au : 31/12/2024	Variation
La dette globale est de :	129 498 620 €	135 955 608 €	↑
Taux moyen annuel :	2,73 %	3,24 %	↑
Taux actuariel :	2,91 %	3,11 %	↑
Durée de vie moyenne :	6 ans, 10 mois	7 ans, 1 mois	↑
Durée résiduelle moyenne :	13 ans, 2 mois	13 ans, 7 mois	↑
Nombre de contrats :	36	44	

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 15 150 K€ sur l'exercice 2024, dont 4 731 K€ de remboursement au titre d'un préfinancement (AFD) de subventions. Parallèlement la ville a souscrit 21,6 M€ de nouveaux emprunts dont :

- **10 M€** auprès de l'**Agence Française de Développement**, à un taux fixe de 3,35% sur 20 ans,
- **5 M€** auprès de la **Banque Postale**, à taux fixe de 3,70% sur 20 ans
- **4 M€** auprès du **Crédit Agricole – CACIB**, à taux révisable Euribor 3 Mois moyenné + marge de 2,80% sur 20 ans
- et **2,6 M€** de préfinancement de subventions auprès de l'**AFD**, à taux Euribor 6mois + marge de 0,98%

Compte tenu des remboursements et des dernières mobilisations, l'encours de dette progresse de 6,457 M€ entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 3,24% sur l'exercice budgétaire 2024, en nette progression par rapport à 2022. Le coût de la dette de la ville se situe néanmoins dans la moyenne des niveaux observés pour la strate. Le taux actuariel est également orienté à la hausse, avec 3,11%, compte tenu de la dégradation des conditions de taux sur le marché, mais également au niveau du livret A.

La durée de vie moyenne de l'encours passe au-dessus de 7 ans.

2. La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2024	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	Taux structurés	TOTAL
Encours	93 166 337,01 €	33 146 929,61 €	5 792 341,28 €	3 850 000,00 €	135 955 607,90 €
Pourcentage global	68,53 %	24,38 %	4,26 %	2,83 %	100,0 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 11 mois	7 ans, 1 mois	7 ans, 4 mois	9 ans, 8 mois	7 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	30	11	2	1	44
Taux actuariel	2,71 %	3,85 %	3,89 %	5,28 %	3,11 %

La structure de l'encours a moyennement évolué par rapport au 31/12/2023, avec un nouveau contrat à taux structuré, représentant 2,83% du total. La part de l'encours à taux fixe progresse à nouveau, passant de 65,71% à 68,53%. Cette part reste très largement prépondérante dans l'encours total.

La totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler. En d'autres termes, la dette de la commune est saine et à faible risque.

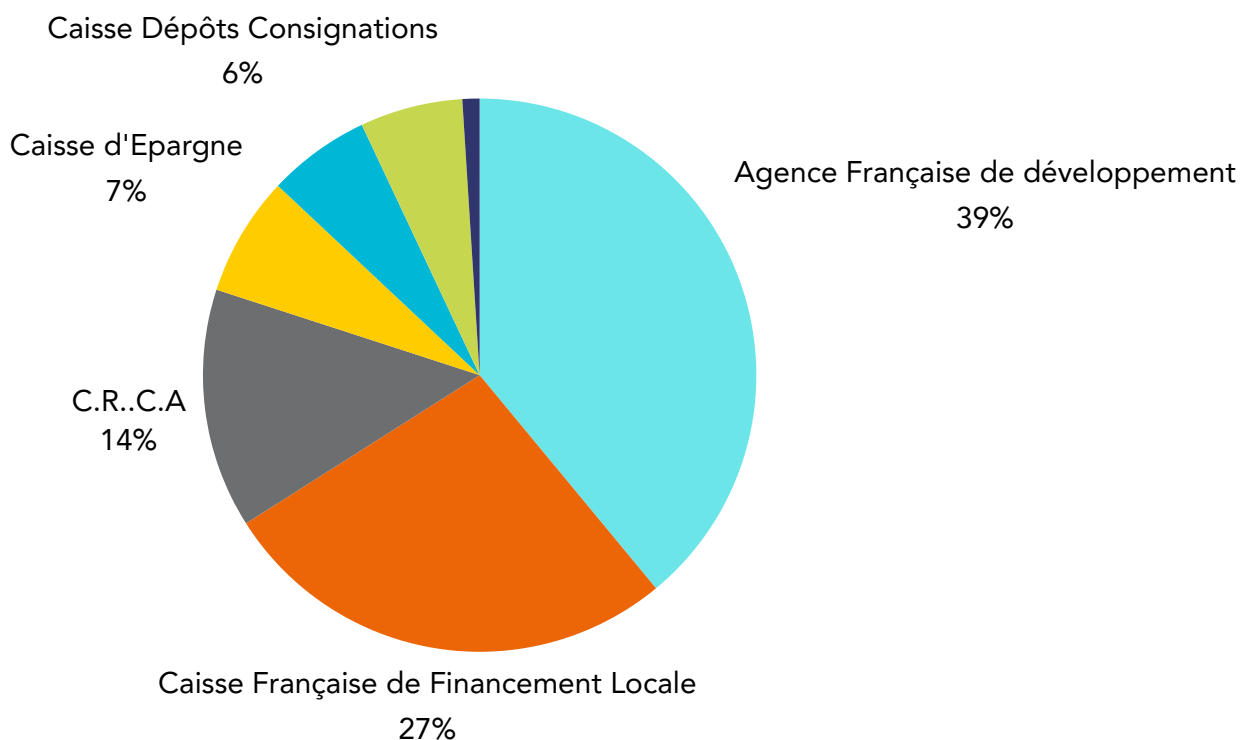
3- Répartition par prêteur

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la commune se répartit sur les établissements suivants :

La ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

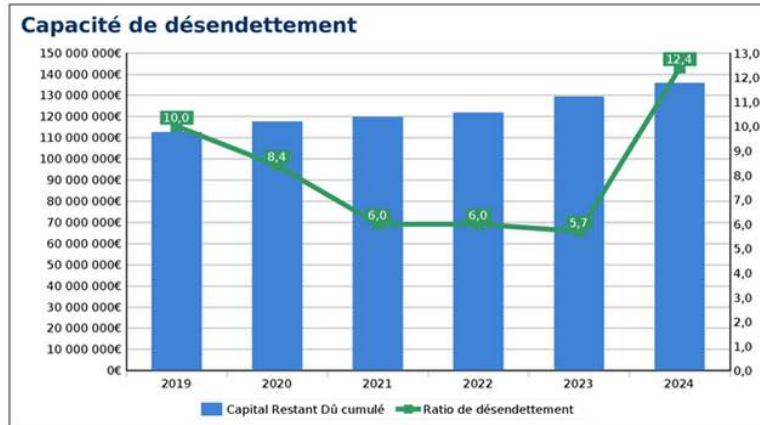
L'Agence Française de Développement (39% de l'encours) et la Caisse Française de Financement Local / Banque Postale (27% de l'encours), confortent leur position de principaux partenaires.

Le Crédit Agricole / CACIB, se place au troisième rang de nos partenaires avec environ 20% de l'encours total.



4- Evolution et capacité de désendettement

Pour compléter le financement de ses investissements, la ville a régulièrement fait appel à l'emprunt. Les mobilisations annuelles étant supérieures aux remboursements annuels, depuis 2018 le stock de dette est en progression régulière.



La progression du stock de dette a été plus forte sur les deux derniers exercices compte tenu de la hausse des investissements. Concomitamment, l'épargne brute s'étant également réduite, le ratio de capacité de désendettement augmente en 2024 de manière conjoncturelle, consécutif à 2 années d'investissement exceptionnel de 2023 et 2024 qui totalise 110M€. Sous réserve des réalisations définitives de 2024, le ratio devrait rester en dessous du seuil d'alerte.

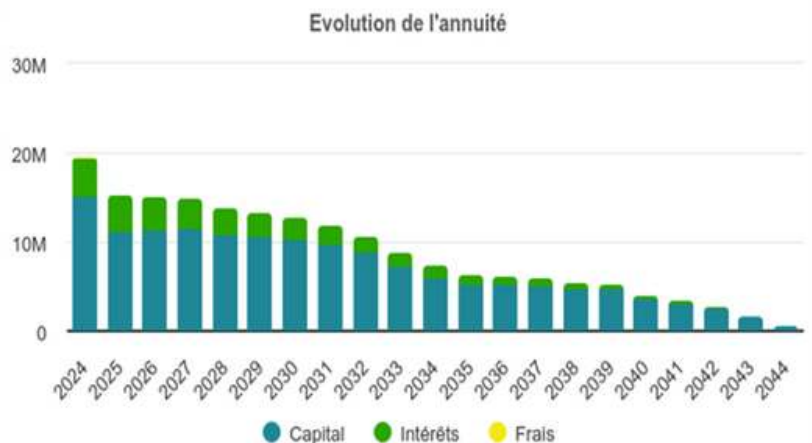
5- Profil d'extinction de la dette actuelle

L'encours de dette actuelle de la ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2044.

Hors dettes nouvelles, et compte tenu du profil classique des emprunts (pas de remboursement in fine), l'encours existant fait état d'une extinction très constante.

Compte tenu notamment de la progression des taux d'intérêt, l'annuité a connu une évolution notable à partir de 2022. En 2024, l'annuité a fortement progressé en raison du préfinancement des subventions. Sur la période 2025 – 2027, l'annuité totale redescend autour de 15 M€.

Hors dettes nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un léger décrochage à partir de 2028 où l'annuité repasse autour de 13 M€, pour chuter nettement à partir de 2033.



D – LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis la loi « NOTRe », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

A-Structure et évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année.

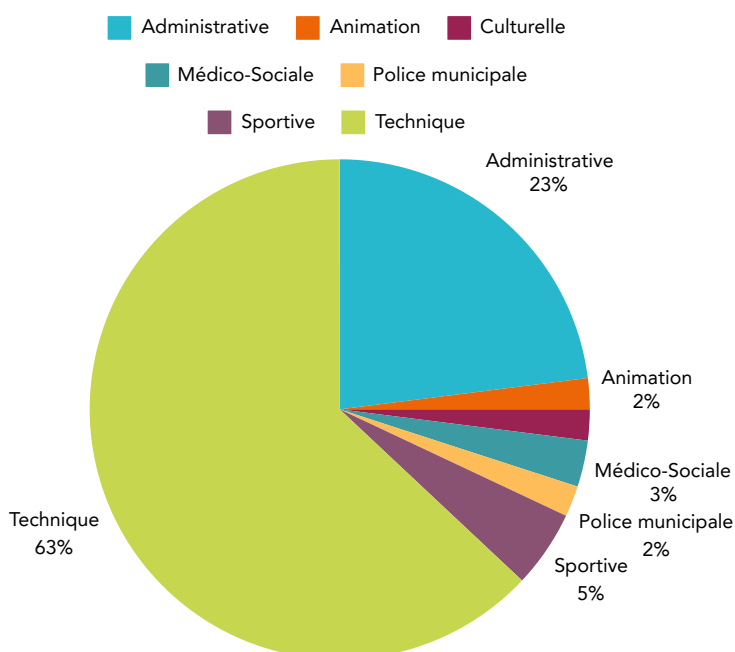
Les éléments présentés ci-dessous sont établis sur la base du budget principal de la collectivité.

- Evolution des effectifs rémunérés

Effectif payé	Moyenne des effectifs
2020	3 196
2021	3 194
2022	3 133
2023	3 071
2024	3 147 {1}

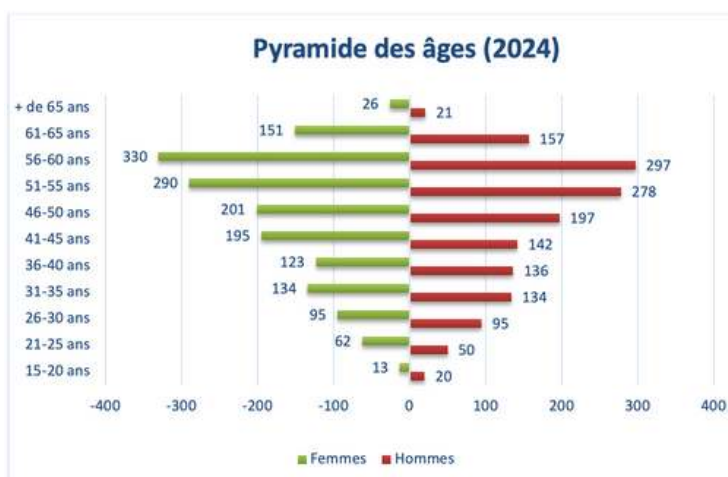
Ces effectifs rémunérés (effectifs ayant une paie sur le mois concerné) excluent les élus, les collaborateurs de groupes, les vacataires cumul emploi, les étudiants ou encore les réversions de SFT.

- Structure des effectifs (octobre 2024)

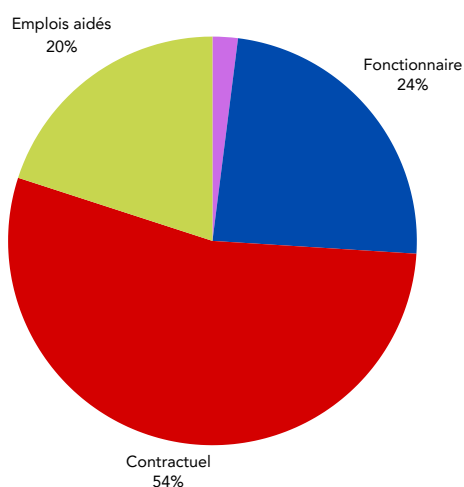


{1} Rémunéré en octobre 2024

La filière technique représente la part majoritaire des filières de la ville. Elle regroupe 63% des effectifs (en augmentation de 2 points par rapport à 2023) suivie par la filière administrative qui représente 25% (23 % en 2023) des effectifs.



L'analyse de la pyramide des âges montre un départ significatif de 355 agents dans les 7 prochaines années et 47 agents dans les deux ans. La politique volontariste pour le recrutement des apprentis et le volume conséquent de recrutement des jeunes de moins de 30 ans permet d'anticiper les conséquences des potentiels départ importants des 5 prochaines années. Cela confirme l'utilité de la poursuite de la mise en place du processus de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs à court terme pour éviter les tensions dans les services concernés.



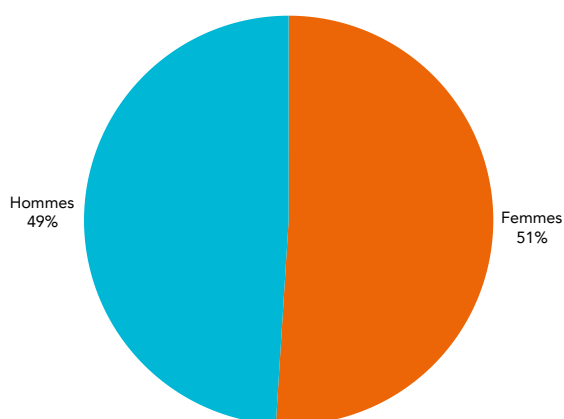
En octobre 2024, les 747 agents titulaires représentent 24% de l'effectif.

Hors emplois aidés, la catégorie C demeure largement majoritaire avec 86,4 % de l'effectif total. Les A et B représentent respectivement 6,3 et 7,3 % de l'effectif[1].

La catégorie A et B progresse d'un point par rapport à 2023.

[1] Effectif hors emplois aidés

Le rapport hommes/femmes s'équilibre par rapport à 2023 avec la progression d'un point chez les femmes. Il est désormais de 51 % d'hommes, 49 % de femmes.



La collectivité dépasse ses obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés avec un **taux de 6,46 %** en 2023 (5,88 % en 2022), ce dernier étant en constante progression depuis 2014.

B - Évolution des dépenses

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des changements règlementaires qui ont impacté les charges de personnel :

Les décisions exogènes de 2023 sur 2024

Revalorisation du SMIC en année pleine en 2024

Pour mémoire les contrats Parcours Emplois Compétences sont rémunérés sur la base du SMIC. Ce dernier a progressé en janvier 2023 et en mai 2023 avec un impact minoré en 2023. Cependant, l'impact a été total en année pleine en 2024.

Revalorisation du point d'indice en année pleine en 2024

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a relevé la valeur du point d'indice de 1,5% pour tous les agents publics. À compter du 1er juillet 2023, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros.

L'impact de cette mesure sur 6 mois en 2023 a porté sur une année pleine en 2024.

Les décisions exogènes de 2024

Les deux revalorisations du SMIC en 2024

Le montant du SMIC horaire brut a été fixé, **depuis le 1er janvier 2024, à 11,65 euros**, correspondant à **1 766,92 euros mensuels** sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. **Au 1er novembre 2024**, une revalorisation anticipée est programmée à hauteur de +2%.

Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024

Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a attribué, au 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public).

Décisions en faveur des agents de la ville

Conformément aux engagements pris par la mandature, la Ville poursuit la mise en œuvre des priorités définies en particulier, la poursuite du plan de titularisation, l'augmentation des ratios de promotion et le rattrapage de la promotion interne sur 4 ans.

Par ailleurs de manière conjoncturelle, la Ville a assuré la rétribution en heures supplémentaires des agents qui ont été mobilisés lors du cyclone BELAL ainsi que pour l'organisation des 3 tours d'élections dont 2 non prévus dans le calendrier normal.

C - Rémunération et temps de travail

Répartition de la masse salariale par catégorie d'agents

Statut	Masse salariale 2024 (Estimation pour nov et déc)	%
Titulaire/Stagiaire	42 624 585 €	38,47%
Contractuel	56 589 482€	51,07%
Emploi Aidé	10 773 559 €	9,72%
Autre agent	812 374€	0,73%
Total général	110 800 000 €	100,00%

Les éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les vacances et les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

Intitulé	Masse salariale 2024 (Estimation pour nov et déc)	%
Rémunération principale	54 332 099€	38,47%
Régimes indemnitaires	15 226 059€	13,74
Heures Supplémentaires	1 871 520€	1,69%
Autres éléments de rémunération	1 207 192€	1,09%
Rémunération emplois aidés, apprentis, stagiaires conventionnés	9 642 483€	8,70%
Contribution employeur	28 520 647€	25,75%
Total général	110 800 000,00 €	100,00%

Répartition temps complet – temps partiel

Répartition Femmes/Hommes				
	Femmes	%	Hommes	%
À temps COMPLET	694	57,2%	1159	89,7%
À temps NON-COMPLET	504	41,5%	122	9,4%
À temps PARTIEL	16	1,3%	11	0,9%
Sous total	1214	100,0%	1292	100,0%
Total	2507			

Avantage en nature

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avantage en nature		
Nbre d'agents concernés sur l'année	2023	2024
Avantage en nature véhicule	5	6
Avantage en nature logement	1	1
Avantage en nature vêtements	0	0

III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Même si la décélération de l'inflation s'est confirmée au cours de l'année 2024, l'exercice budgétaire 2025 sera beaucoup plus difficile et contraint que précédemment. En effet, l'évolution moins dynamique des recettes imposera à la commune des réductions, au niveau de ses dépenses de fonctionnement, mais aussi par effet induit, sur ses dépenses d'investissement.

A – Le fonctionnement en 2025

A ce stade, les prévisions pour l'année à venir sont complexes. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur l'évolution réelle des recettes et de nombreux facteurs influent sur les dépenses. En plus des décisions gouvernementales non arrêtées, les dépenses de fonctionnement de la commune en 2025 vont dépendre des recettes générées par l'activité économique, du dynamisme des bases fiscales, et surtout des dispositions finales de la Loi de Finances 2025 au sujet de la contribution de la commune à la réduction des déficits.

Quoi qu'il en soit, la commune devra en conséquence, adapter ses dépenses afin de préserver sa capacité d'autofinancement de ses investissements.

1. Les Recettes de Fonctionnement

Compte tenu des dispositions prévues au Projet de Loi de Finances pour 2025 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

- L'Octroi de Mer : Considérant les critères de répartition entre les collectivités et sous réserve du maintien de l'activité économique, il est prévu une dotation de l'année 2025 en hausse, à hauteur de 47 €, soit environ +4% par rapport à l'année 2024. Cela s'explique en grande partie par la hausse de l'indice dépenses de la ville.
- La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : Selon les perspectives d'activité économique, la commune pourrait espérer une recette de l'ordre de 4 600 000 €, soit en légère progression par rapport à 2024.
- Les Dotations de l'Etat : Selon les dispositions actuelles du PLF, la DGF de Saint-Paul (dotation forfaitaire et dotation d'aménagement), devrait rester relativement stable, autour de 27,3 M€. En effet, en raison de la fin du rattrapage pluriannuel de la composante Outre-mer, la DACOM et la Dotation forfaitaire devaient enregistrer des évolutions très mesurées, majoritairement sur la base du critère population. Néanmoins se pose la question du maintien ou non du prélèvement sur ces recettes, dans la loi de finances qui sera finalement votée en décembre prochain. L'équilibre final du budget devra tenir compte de cette donnée importante.
- La fiscalité locale : Les recettes de la fiscalité locale en 2025 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire (estimée à +2%) et de l'augmentation physique des bases imposables. Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiés. Sur les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2025 devrait se situer autour de 67 800 000 €, hors rôles supplémentaires et y compris les compensations liées à la suppression de la TH.
- Impôts et taxes divers : Le produit global de TLPE pour 2025 devrait rester stable autour de 800 000 €, tout en tenant compte de l'exonération des enseignes inférieures à 7 m² appliquée depuis 2021.
- Produit des services et du domaine : La baisse du chapitre 70 devrait se poursuivre et atteindre dans son ensemble la somme globale autour de 2 550 000 €. Cela s'explique par la poursuite de l'application progressive du plan visant à la gratuité des cantines scolaires.

- Les atténuations de charges et remboursements sur salaires : Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Globalement ce chapitre devrait rester stable autour de 1 300 000 €. Quant au remboursement sur les contrats aidés, ils sont inscrits au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimés à 5 000 000 €, en baisse par rapport à 2024.
- Les reversements de fiscalité (TO) : Sous réserves des régularisations ou ajustements liés aux transferts de compétences, l'Attribution de Compensation versée par le TCO à la commune est estimée à 5 713 905 €.
- Autres produits de gestion courante : Il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de 2 300 000 €, tenant compte du solde sur le boni de la ZAC Renaissance II.
- A ce stade et sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2025, hors cessions et pourraient se situer autour de 185,7 M€ (soit une évolution d'environ +5,6% par rapport au BP 2024).

2. Les Dépenses de Fonctionnement

La prévision 2025 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait être contenue dans une enveloppe globale de 171,7 M€ soit environ +5,8% par rapport aux prévisions du BP 2024. Au regard du cadre très contraint imposé par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances, la commune devra s'attacher prioritairement à couvrir ses dépenses obligatoires (charges de personnel, remboursement de la dette, contrats et conventions, ...). L'inscription des dépenses facultatives (subventions, festivités, ...) ne pourra se faire qu'au regard des marges de manœuvre disponibles.

Les grandes orientations générales au niveau des différents chapitres sont les suivantes :

- **Les charges de personnel (chap. 012)**

En 2025, la prévision au chapitre 012 devrait être de l'ordre de 115 M€, +3,05% par rapport au réalisé prévu en 2024.

Les facteurs pris en compte pour cette prévision sont les suivants :

La stabilisation des effectifs

La rationalisation et l'optimisation des effectifs et de la masse salariale, permettant de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la couverture des mesures actées en 2025.

Couverture prévoyance

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance. Il définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire. Elles sont destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Cotisation CNRACL

Le gouvernement Barnier a présenté le jeudi 10 octobre 2024 le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

L'une des mesures présentées impactera fortement les projections budgétaires des 3 prochaines années : la hausse de 4 points par an du taux de cotisation à la CNRACL.

Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65 %, et pourrait ainsi atteindre 43,65 % à l'horizon 2027.

Selon les premières estimations, cette mesure pourrait entraîner une croissance des dépenses de personnel comprise entre + 1,5 % et + 1,75 % pour l'exercice 2025. Le retour au taux de cotisation URSSAF initial (9,88 %) viendra amplifier l'impact budgétaire.

En effet, la dernière hausse de 1 point de la CNRACL au 1er janvier 2024 avait été compensée par la baisse de 1 point du taux de cotisation à l'URSSAF au titre de l'année 2024.

Effet année pleine des évolutions réglementaires de 2024 notamment l'augmentation du SMIC du 1er novembre 2024

Refonte du RIFSEEP avec une application du CIA

Cette refonte avec une évolution positive des primes est estimée à 1 600 000 € pour l'IFSE et 250 000 euros pour le CIA.

Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale - indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

La mise en place de ce nouveau régime obligatoire est estimée à 25 000 €.

Par ailleurs, les orientations 2025 afin de poursuivre le processus de valorisation des agents se traduira par :

- La poursuite du processus de titularisation
- La mise en œuvre des avancements de grade et de la promotion interne fin 2024

- **Les charges à caractère général (chap. 011)**

Le chapitre 011 correspond aux dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité, mais aussi aux événements programmés annuellement par la collectivité. Un pilotage rigoureux et permanent de ces crédits devra être assuré afin de garantir le respect de l'enveloppe budgétaire.

Une attention particulière devra être portée notamment sur les postes suivants, afin de dégager des économies :

- Les dépenses liées aux festivités et événementiels
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement
- Les consommations d'eau et d'électricité
- L'entretien des véhicules et la consommation de carburant
- Les dépenses de télécommunication

Avec un impératif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les prévisions 2025 du chapitre 011 devraient donc se situer aux alentours de 32 Millions d'euros, soit une réduction globale de 4,6% par rapport au BP 2024. Il convient toutefois d'indiquer que cette prévision est supérieure de 12% aux réalisations de 2023.

- **Les autres charges courantes (chap. 65)**

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées). Sur la base des projections provisoires, le chapitre 65 pour 2025 est estimé aux alentours de 18,6 Millions d'euros, soit en relative stabilité par rapport au BP de 2024 (+0,7%).

La baisse sensible des marges de manœuvre en 2025 impose une maîtrise des évolutions des composantes facultatives, dont notamment les subventions aux associations, qui ont enregistré une forte progression sur les trois dernières années, passant de 4,1 M€ en 2021 à 5,7 M€ en 2024 (+ 39%). Une enveloppe globale des subventions aux associations à 5,2 M€ est nécessaire pour l'équilibre budgétaire 2025.

- **Les charges financières (chap. 66)**

Sur la base de notre état de dette projeté au 31 décembre 2024, les intérêts et autres charges financières de 2025 devraient s'élever à environ 4 300 000 € (hors ICNE), soit en diminution par rapport à 2024 (-5,49%). Cela s'explique par le léger recul des taux d'intérêt.

B – L'Investissement en 2025

Une politique d'investissement ne peut être menée efficacement sans une capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement. Au-delà de ce préalable, il nous appartient également de mobiliser au mieux les différents financements existants et d'optimiser le recours à la dette.

S'appuyant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé, la projection des investissements en 2025 reste très dynamique et ambitieuse.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement entre 45 et 55 millions d'euros.

1. Les Dépenses d'Investissement

- **Les dépenses financières**

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui diminue d'environ 24,8% par rapport à 2024, pour s'établir à environ 11,3 M€.

- **Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)**

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». Se rajoutent à cela un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204). L'effort d'investissement restera notamment orienté vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, la lecture publique ou encore l'aménagement raisonné du territoire et la voirie.

Ces prévisions de 2024 découlent d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et réaliste, dont la majorité des opérations s'exécuteront sur plusieurs années, et seront gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Voir partie IV.

Les orientations stratégiques développées pour chacun des axes et politiques publiques dans les pages qui suivent complètent avec plus de détails la teneur des opérations envisagées dans les secteurs de l'éducation, des infrastructures, des opérations d'aménagement et des équipements culturels et sportifs.

2. Le financement des Investissements

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement net de 2025 devrait rester relativement modérée. A ce stade, l'épargne nette de 2025 (hors cessions) est **estimée aux alentours de 1 M€**.

Les dotations (chap 10) : Le Fonds de Compensation de la TVA (**FCTVA**) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2024, est estimé à environ **5 M€**. Figure à ce chapitre le produit de la **Taxe d'Aménagement** qui représente une recette d'environ **1,3 M€**. Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (**FRDE**) est estimé quant à lui, à environ **1,5 M€**.

Les subventions (chap 13) : Les prévisions de financements externes espérés pour la réalisation des opérations d'équipement sont évaluées globalement autour de **12 M€**. Tout comme en section de fonctionnement, la commune portera une attention particulière aux différentes mesures de financements disponibles, notamment au titre des programmes européens 2021-2027, du Pacte Département et Territoires (PDT) du Département et autres financements plus classiques de l'Etat, tels que notamment les différents dispositifs orientés vers la transition écologique.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. L'autofinancement minimum sera constitué des dotations aux amortissements. Ainsi, un total d'environ **14 M€** devrait être prévu au BP 2025.

L'emprunt (chap 16) : en tant que variable d'ajustement, l'emprunt assurera le financement du solde nécessaire à l'équilibre du budget, et cela dans le respect des critères d'endettement fixés préalablement. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer entre **11 et 15 M€**, et ne serait mobilisée qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.

IV – LES OPERATIONS PLURIANNUELLES (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP), favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la ville.

Cette procédure permet effectivement à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être **engagées** pour la réalisation des investissements (signature des marchés). Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées à tout moment par simple délibération.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **mandatées** durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

A ce jour l'état des APCP se résume comme suit :

Programme	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2024	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
	Initiale	Actualisée				2025	2026	2027	2028	2029 et plus
38 AP N 38 - Aménagement travaux proximité	- €	3 190 000,00 €	- €	60 000,00 €	3 130 000,00 €	1 080 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	50 000,00 €
Total APCP - NOUVEAU	- €	3 190 000,00 €	- €	60 000,00 €	3 130 000,00 €	1 080 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	50 000,00 €

Programme	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2024	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
	Initiale	Actualisée				2025	2026	2027	2028	2029 et plus
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE										
35 AP N 35 - opérations d'aménagement	- €	149 552 995,34 €	124 267 381,08 €	8 971 698,00 €	16 313 916,26 €	4 712 934,45 €	3 881 177,00 €	4 778 500,00 €	- €	2 941 304,81 €
1 AP N 1 - Aménagement d'espaces verts	- €	22 083 791,35 €	17 988 792,36 €	1 452 900,00 €	2 642 098,99 €	1 096 251,90 €	- €	- €	- €	1 545 847,09 €
10 AP N 10 - Chemins bétonnes	- €	38 005 314,95 €	24 582 278,65 €	10 316 883,78 €	3 106 152,52 €	180 208,05 €	- €	- €	- €	2 925 944,47 €
11 AP N 11 - Trav securite sur voies commu	- €	8 352 395,21 €	5 396 593,50 €	200 000,00 €	2 755 801,71 €	90 903,74 €	- €	- €	- €	2 664 897,97 €
14 AP N 14 - Acquisition de vehicules	- €	14 459 193,11 €	10 357 949,33 €	2 595 762,21 €	1 505 481,57 €	383 691,44 €	- €	- €	- €	1 121 790,13 €
15 AP N 15 - Equipements sportifs	- €	41 442 558,30 €	36 485 720,79 €	2 505 728,83 €	2 451 108,68 €	814 572,53 €	- €	- €	- €	1 436 536,15 €
17 AP N 17 - Diagnostic des batiments com	- €	1 883 522,73 €	361 123,81 €	- €	1 522 398,92 €	824,52 €	- €	- €	- €	1 521 574,40 €
18 AP N 18 - Entretien courant batiments c	- €	8 051 580,73 €	7 706 112,70 €	- €	345 468,03 €	436,48 €	- €	- €	- €	345 031,55 €
19 AP N 19 - Etanchéité des bâtiments com	- €	8 083 861,22 €	7 811 513,55 €	- €	272 347,67 €	0,86 €	- €	- €	- €	272 346,81 €
2 AP N 2 - Electrification rurale	- €	44 663 945,08 €	23 862 373,35 €	2 661 821,48 €	18 139 750,25 €	6 526 295,57 €	6 000 000,00 €	4 750 000,00 €	- €	863 454,68 €
20 AP N 20 - Peinture/ravalement des batim	- €	4 395 151,80 €	4 106 720,59 €	- €	288 431,21 €	0,27 €	- €	- €	- €	288 430,94 €
21 AP N 21 - Securite des batiments commun	- €	6 005 335,57 €	5 610 423,90 €	80 000,00 €	314 911,67 €	63 497,64 €	- €	- €	- €	251 414,03 €
22 AP N 22 - Cours et clotures des batimen	- €	12 059 292,66 €	11 761 040,50 €	- €	298 252,16 €	1,68 €	- €	- €	- €	298 250,48 €
23 AP N 23 - Rehabilitation des batiments	- €	40 546 114,10 €	25 380 394,58 €	10 248 894,49 €	4 916 825,03 €	4 394 180,74 €	- €	- €	- €	522 644,29 €
24 AP N 24 - Mise aux normes cuisines	- €	9 350 743,43 €	5 953 391,86 €	380 000,00 €	3 017 351,57 €	37 866,80 €	- €	- €	- €	2 979 484,77 €
25 AP N 25 - Rehabilitations des blocs san	- €	6 358 334,81 €	5 000 695,33 €	746 349,20 €	611 290,28 €	58 846,58 €	552 443,70 €	- €	- €	- €
26 AP N 26 - Constructions nouvelles	- €	84 075 282,60 €	71 950 304,32 €	5 153 793,11 €	6 971 185,17 €	1 114 669,49 €	- €	- €	- €	5 856 515,68 €
27 AP N 27 - Politique de la Ville	- €	7 274,00 €	4 968,55 €	- €	2 305,45 €	2 305,45 €	- €	- €	- €	- €
3 AP N 3 - Eclairage stades et equipement	- €	6 052 472,74 €	4 778 236,64 €	720 000,00 €	554 236,10 €	479 662,13 €	74 573,97 €	- €	- €	- €
36 AP N 36 - reseaux d'eau	- €	2 270 790,13 €	1 553 409,29 €	285 000,00 €	432 380,84 €	240 885,90 €	191 494,94 €	- €	- €	- €
37 AP N 37- Climatisation des ecoles	- €	800 781,19 €	583 793,55 €	- €	216 987,64 €	216 987,64 €	- €	- €	- €	- €
4 AP N 4 - Eclairage public	- €	10 022 009,00 €	9 338 837,55 €	310 000,00 €	373 171,45 €	167 233,56 €	205 937,89 €	- €	- €	- €
6 AP N 6 - Endiguement des ravines	- €	3 546 334,17 €	1 265 292,57 €	- €	2 281 041,60 €	- €	2 281 041,60 €	- €	- €	- €
7 AP N 7 - Ouvrages d'art	- €	14 933 203,59 €	9 263 387,95 €	928 000,00 €	4 741 815,64 €	2 306 585,58 €	2 435 230,06 €	- €	- €	- €
8 AP N 8 - Revetement de voirie	- €	17 885 705,45 €	13 140 811,01 €	700 000,00 €	4 044 894,44 €	686 029,69 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	1 858 864,75 €
9 AP N 9 - Voirie et reseaux	- €	35 844 232,46 €	27 941 310,59 €	2 324 303,59 €	5 578 618,28 €	860 907,31 €	900 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	2 417 710,97 €
Total APCP - REPRISE CIRIL	- €	590 732 215,72 €	456 452 857,90 €	50 581 134,69 €	83 698 223,13 €	24 435 780,00 €	17 021 899,16 €	10 728 500,00 €	1 200 000,00 €	30 112 043,97 €

Programme	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2024	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
	Initiale	Actualisée				2025	2026	2027	2028	2029 et plus
TOTAL PROGRAMMATION	- €	593 922 215,72 €	456 452 857,90 €	50 641 134,69 €	86 828 223,13 €	25 515 780,00 €	18 021 899,16 €	11 728 500,00 €	1 200 000,00 €	30 162 043,97 €

V. PROSPECTIVES GLOBALES 2024-2027

Afin de répondre à la vision pluriannuelle des Orientations Budgétaires, il importe de voir au-delà de l'exercice 2025. Ainsi, pour les années à venir, il est effectivement utile de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier le maintien d'une trajectoire budgétaire soutenable et favorable à une politique d'investissement.

Au regard du contexte, des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, la présente prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions.

Les tableaux et graphiques ci-dessous résument l'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période de prospective 2024/2027 :

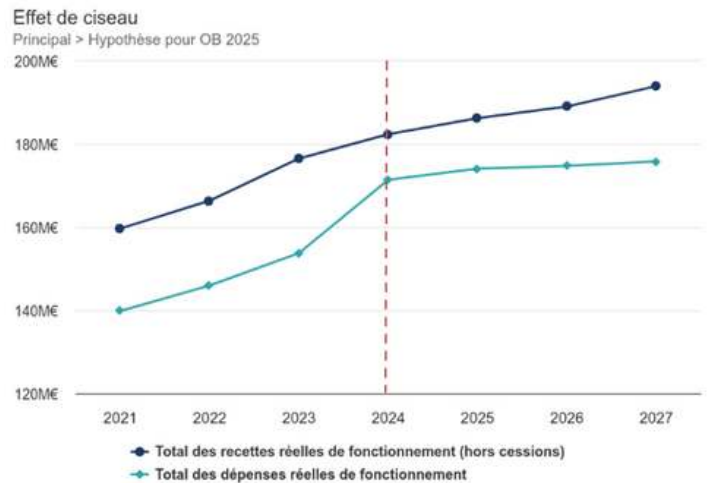
	Rétrospective			Estimation	Prospective			Evolution moyenne
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Produit des contributions directes	54 082 063	57 290 574	62 387 995	65 226 167	67 964 504	70 260 865	72 636 332	
Evolution n-1	4,82%	5,93%	8,90%	4,55%	4,20%	3,38%	3,38%	5,01%
Fiscalité indirecte	61 390 524	65 045 139	68 555 440	66 563 623	70 558 586	71 959 910	73 759 145	
Evolution n-1	8,88%	5,95%	5,40%	-2,91%	6,00%	1,99%	2,50%	3,91%
Dotations	36 122 285	36 168 084	37 150 611	41 137 652	41 150 612	41 826 940	42 520 696	
Evolution n-1	8,94%	0,13%	2,72%	10,73%	0,03%	1,64%	1,66%	3,62%
Autres recettes d'exploitation	8 546 517	8 394 629	9 318 234	10 221 443	7 875 357	5 485 858	5 512 176	
Evolution n-1	-18,74%	-1,78%	11,00%	9,69%	-22,95%	-30,34%	0,48%	-8,82%
Recettes réelles de fonctionnement	160 141 389	166 898 425	177 412 280	183 148 885	187 549 059	189 533 573	194 428 349	
Evolution n-1	5,60%	4,22%	6,30%	3,23%	2,40%	1,06%	2,58%	3,61%
Charges à caractère général (chap 011)	23 383 125	27 184 788	28 504 167	33 230 000	32 430 000	32 480 000	32 967 200	
Evolution n-1	6,85%	16,26%	4,85%	16,58%	-2,41%	0,15%	1,50%	6,03%
Charges de personnel (chap 012)	96 180 695	99 087 048	101 408 471	111 000 000	115 000 000	115 000 000	115 000 000	
Evolution n-1	0,08%	3,02%	2,34%	9,46%	3,60%	0,00%	0,00%	2,60%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	16 093 245	16 178 536	18 864 788	20 953 200	21 278 430	21 893 174	22 321 621	
Evolution n-1	8,69%	0,53%	16,60%	11,07%	1,59%	2,89%	1,96%	6,03%
Intérêts de la dette (art 66111)	2 262 660	2 180 542	3 120 145	4 567 000	4 167 000	4 030 000	4 026 164	
Evolution n-1	-6,49%	-3,63%	43,09%	46,37%	-8,76%	-3,29%	-0,10%	7,59%
Autres dépenses de fonctionnement	1 945 410	1 374 805	1 883 954	1 675 998	1 200 000	1 200 000	1 200 000	
Evolution n-1	13,74%	-29,33%	37,03%	-11,04%	-23,40%	0,00%	0,00%	-4,94%
Dépenses réelles de fonctionnement	139 865 135	146 005 720	153 781 525	171 426 198	174 075 430	174 603 174	175 515 185	
Evolution n-1	2,14%	4,39%	5,33%	11,47%	1,55%	0,30%	0,52%	3,61%
Epargne de gestion	22 081 985	22 567 475	25 876 216	15 529 687	16 340 629	18 460 399	22 439 328	
Evolution n-1	33,87%	2,20%	14,66%	-39,98%	5,22%	12,97%	21,55%	4,49%
- Intérêts de la dette	2 262 660	2 180 542	3 120 145	4 567 000	4 167 000	4 030 000	4 026 164	
Evolution n-1	-6,49%	-3,63%	43,09%	46,37%	-8,76%	-3,29%	-0,10%	7,59%
Epargne brute	19 819 325	20 386 933	22 756 071	10 962 687	12 173 629	14 430 399	18 413 164	
Evolution n-1	40,80%	2,86%	11,62%	-51,83%	11,05%	18,54%	27,60%	3,91%
- Remboursement capital de la dette	8 785 029	9 016 658	9 613 880	15 150 000	11 262 307	11 859 299	12 385 156	
Evolution n-1	-3,70%	2,64%	6,62%	57,58%	-25,68%	5,30%	4,43%	4,46%
Epargne nette	11 034 296	11 370 274	13 142 190	-4 187 313	911 322	2 571 100	6 028 007	
Evolution n-1	122,76%	3,04%	15,58%	-131,86%	-121,76%	182,13%	134,45%	2,84%
FCTVA (art 10222)	3 899 608	3 746 802	4 391 497	6 497 996	5 479 976	3 500 000	3 500 000	
Evolution n-1	-24,73%	-3,92%	17,21%	47,97%	-15,67%	-36,13%	0,00%	-5,49%
Emprunts	11 037 200	11 134 940	17 217 001	21 606 865	11 000 000	11 000 000	11 000 000	
Evolution n-1	-21,49%	0,89%	54,62%	25,50%	-49,09%	0,00%	0,00%	-3,44%
Autres recettes	10 164 790	11 682 569	19 151 490	32 982 332	21 280 358	14 864 404	13 772 148	
Evolution n-1	21,80%	14,93%	63,93%	72,22%	-35,48%	-30,15%	-7,35%	7,43%
Total Recettes réelles d'investissement	25 101 598	26 564 310	40 759 988	61 087 193	37 760 334	29 364 404	28 272 148	
Evolution n-1	-8,95%	5,83%	53,44%	49,87%	-38,19%	-22,23%	-3,72%	0,36%
Dépenses d'équipement	35 732 439	37 482 704	60 038 382	50 600 000	37 000 000	35 000 000	35 000 000	
Evolution n-1	3,41%	4,90%	60,18%	-15,72%	-26,88%	-5,41%	0,00%	0,18%
Autres investissements hors PPI	42 400	290 000	110 280	150 000	150 000	150 000	150 000	
Evolution n-1		489,62%	-95,89%	36,02%	0,00%	0,00%	0,00%	7,853,48%
Remboursement capital de la dette	8 785 029	9 016 658	9 613 880	15 150 000	11 262 307	11 859 299	12 385 156	
Evolution n-1	-3,70%	2,64%	6,62%	57,58%	-25,68%	5,30%	4,43%	4,46%
Autres dépenses d'investissement	4 000	264 028	211 415	200 000	200 000	200 000	200 000	
Evolution n-1	81,30%	6 500,71%	-19,93%	-5,40%	0,00%	0,00%	0,00%	90,38%
Total Dépenses réelles d'investissement	44 563 868	47 013 390	69 973 957	66 100 000	48 612 307	47 209 299	47 735 156	
Evolution n-1	2,02%	5,50%	48,84%	-5,54%	-26,46%	-2,89%	1,17%	1,28%
Fonds de roulement en début d'exercice	3 007 623	3 821 605	4 265 231	-1 317 984	5 391 896	8 013 553	5 099 059	
Résultat de l'exercice	813 964	443 626	-5 583 215	6 709 860	2 621 657	-2 914 495	-549 845	
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 821 607	4 265 231	-1 317 984	5 391 896	8 013 553	5 099 059	4 549 214	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	117 610 187	119 780 219	121 898 500	129 498 619	135 955 607	135 693 302	134 834 004	
Evolution n-1	4,33%	1,85%	1,77%	6,23%	4,99%	-0,19%	-0,63%	2,59%
Encours de dette au 31/12	119 780 219	121 898 500	129 498 619	135 955 607	135 693 302	134 834 004	117 422 518	
Evolution n-1	1,85%	1,77%	6,23%	4,99%	-0,19%	-0,63%	-12,91%	-0,02%
Ratio de désendettement	6,0	6,0	5,7	12,4	11,1	9,3	6,4	

Les évolutions de ce scénario tiennent compte des hypothèses suivantes :

1. Au niveau des dépenses et recettes de fonctionnement

Partant du postulat d'un maintien de l'activité économique, du contrôle des effectifs et de l'évolution de la masse salariale, et d'une forte maîtrise des charges courantes, le scénario présenté est une réponse à l'effet de ciseau constaté en 2024. Cette hypothèse, contraignante au niveau des dépenses, devraient permettre de reconstituer et maintenir une épargne satisfaisante.

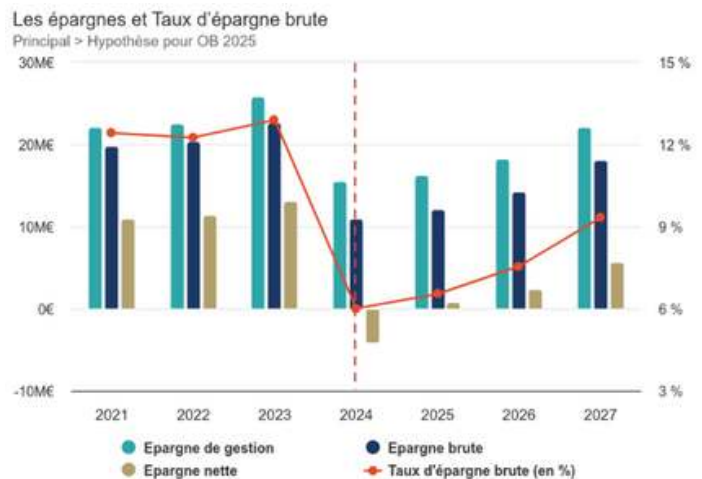
Au niveau de la fiscalité locale, aucune modification des taux n'est envisagée sur la période. Seul un « effet base » est escompté.



2. Au niveau de l'épargne

Après une nette amélioration des marges d'épargne en 2022 et 2023, les marges de manœuvre se réduisent fortement en 2024. C'est la conséquence de l'inflation et des évolutions imposées au niveau de la rémunération du personnel, mais aussi en raison du dynamisme plus mesuré des recettes.

Entre 2025 et 2027, l'orientation retenue, se résumant par une forte maîtrise des charges courantes et des charges de personnel, devrait permettre à l'épargne nette de revenir à des niveaux se situant entre 1 et 6 M€.

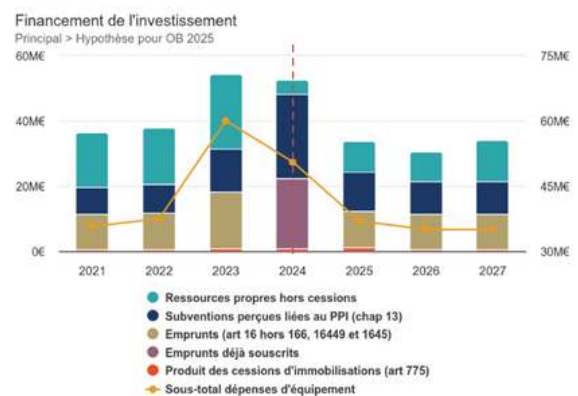


3. Concernant l'investissement

Les recettes :

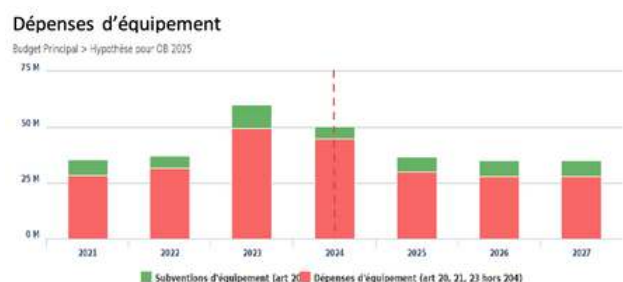
Avec une amélioration de l'épargne depuis 2021, les ressources propres ont permis un recours à l'emprunt relativement limité.

Après une année 2023 marquée par des financements externes importants (REACT UE), la période 2024/2026 devrait être en retrait, tant au niveau des ressources propres, qu'au niveau des subventions externes.



Les dépenses :

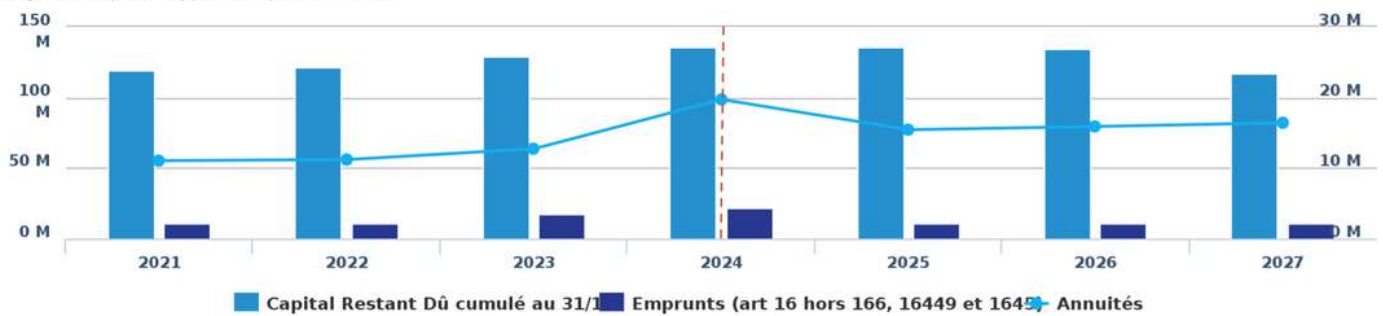
Après une année 2023 exceptionnelle (avec 60 M€), le volume d'investissement projeté sur les trois prochains exercices est limité à 37 M€ en moyenne par an. Ce scénario implique donc le retour à des niveaux d'investissement plus conformes à la capacité réelle de la commune, préservant ainsi les indicateurs budgétaires et financiers fondamentaux.



4. Concernant l'endettement

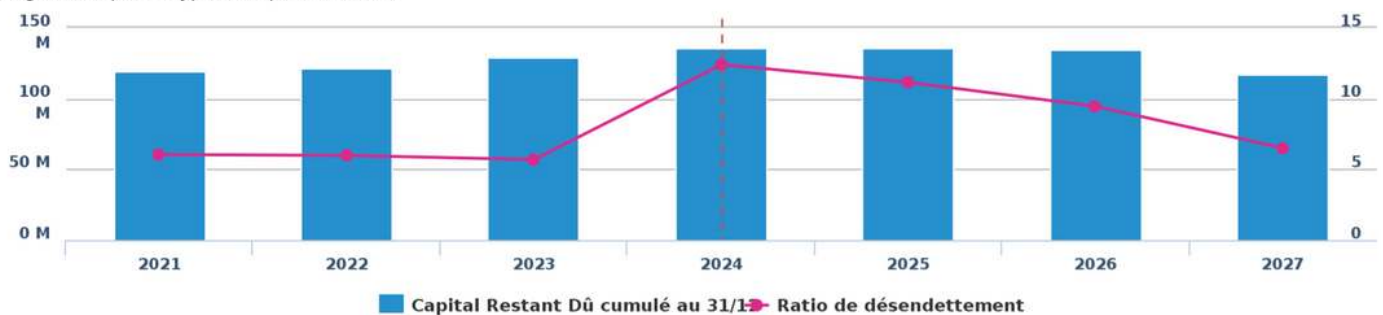
Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Budget Principal > Hypothèse pour OB 2025



Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > Hypothèse pour OB 2025



Dans ce scénario, compte tenu de la réduction des investissements projetés, l'encours de dette serait en diminution progressive. Après le niveau le plus haut atteint à la fin 2024, soit 135,9 M€, en fin de période, le stock de dette pourrait redescendre autour de 117 M€.

Après la dégradation constatée en 2024, le ratio de capacité de désendettement, pourrait redescendre entre 6 et 11 années, en dessous du seuil d'alerte (12 ans).

Ces orientations budgétaires ont été tracées dans un contexte très incertain et totalement inédit. Beaucoup de paramètres encore non maîtrisés pourraient peser sur l'évolution de nos recettes et de nos dépenses. Plus que jamais, la commune de Saint-Paul devra compter sur sa capacité à maîtriser ses charges courantes facultatives. La rigueur du pilotage budgétaire reste donc une ligne de conduite à tenir, tout comme l'optimisation des moyens, qu'ils soient financiers, matériels ou humains.

Ces orientations budgétaires, qui s'intègrent dans les grandes stratégies de la mandature, connaîtront sûrement des ajustements au cours des prochains mois, mais elles resteront caractérisées par les grands principes suivants :

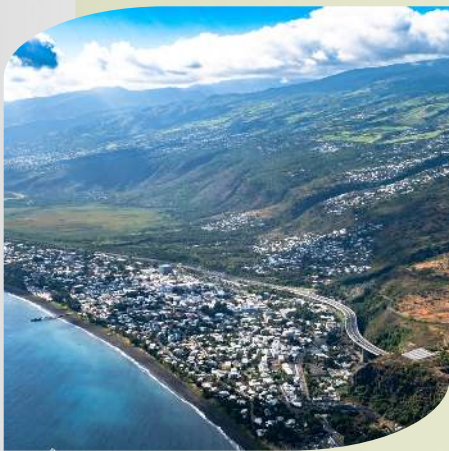
- une gestion optimisée des moyens humains et matériels, permettant une maîtrise des dépenses,
- la modernisation et le développement du service public de proximité,
- la recherche d'économies et de marges de manœuvre en compensation de l'inflation
- la non-augmentation des taux de la fiscalité locale (taux communaux),
- la poursuite de l'effort d'équipement du territoire, grâce à une optimisation des financements externes,
- et la maîtrise de l'endettement, principale garantie de la santé financière de la commune.

ORIENTATIONS

STRATÉGIQUES THÉMATIQUES



Terre attractive et écologique



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), initiée en 2022, se poursuit en 2025 avec l'élaboration des orientations d'aménagement au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La poursuite des opérations structurantes sur le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et les nouvelles orientations validées sur le pôle Front de Mer vont renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre-ville de Saint-Paul. La ZAC Renaissance III et le démarrage de l'Ecocité Tropicale et Insulaire, sont des chantiers d'importance pour 2025.

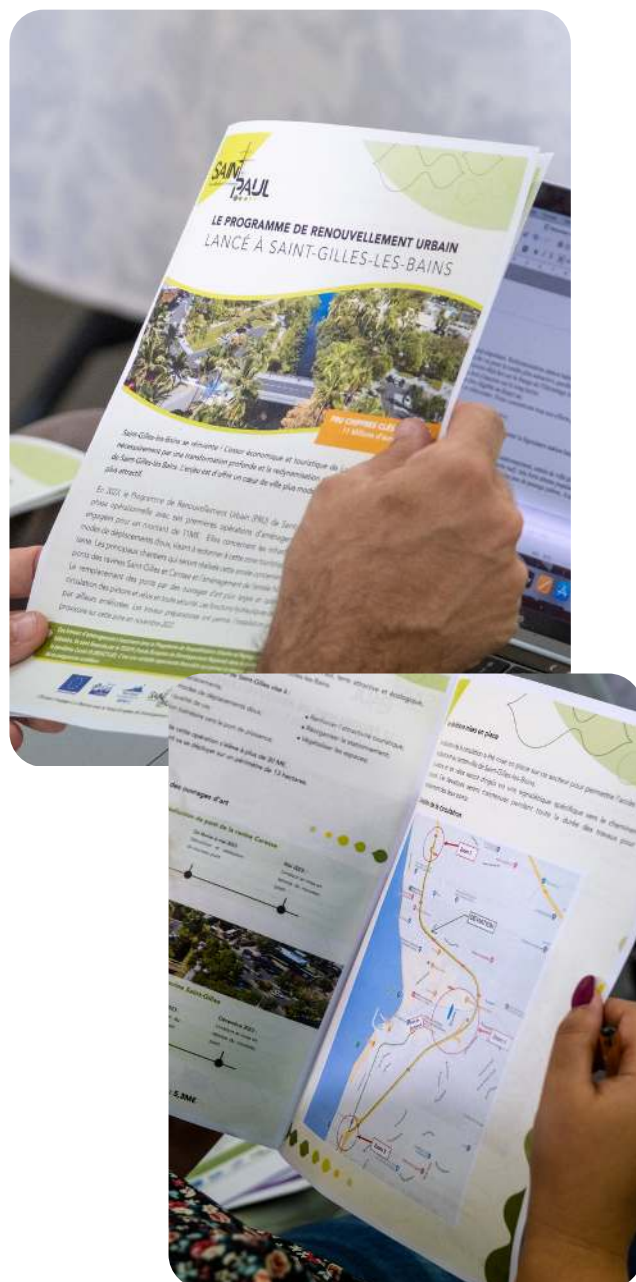
LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU, qui avait été approuvée par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2012, se poursuit.

Le diagnostic territorial établi en 2023 et l'étude de densification ont été présentés et validés en 2024. Sur cette base, l'année 2025 sera l'occasion de définir les orientations d'aménagement du PLU au travers du PADD qui sera débattu en conseil municipal. La poursuite de l'élaboration du PLU se fera au regard des procédures engagées de révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) prescrit par la Région et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) prescrit par le Territoire de l'Ouest, qui doivent intégrer la trajectoire du Zéro Artificialisation Net (ZAN) à l'horizon 2050 dans laquelle notre document d'urbanisme devra aussi s'inscrire.

En parallèle, le document existant continuera à connaître des procédures d'évolution pour permettre des ajustements réglementaires en 2025, notamment avec les approbations programmées de la procédure de modification simplifiée visant à délimiter et réglementer les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune, ainsi que la procédure de modification du règlement engagée en 2024 révisant notamment la clause logement aidé afin d'en renforcer la production sur notre territoire.

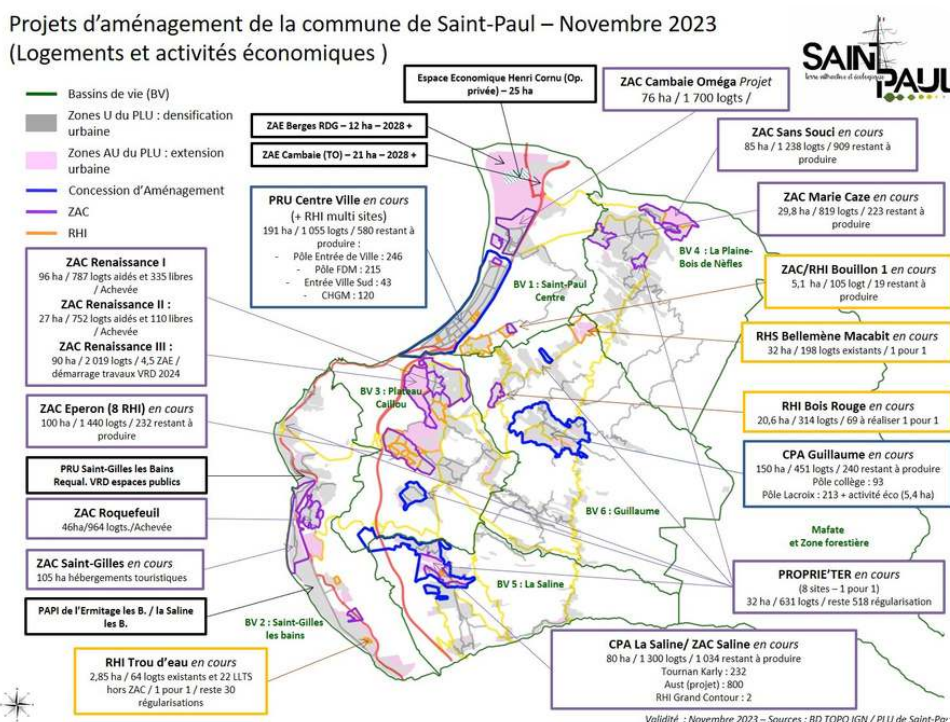
D'autres évolutions sont par ailleurs prévues, notamment afin d'accompagner nos partenaires dans la mise en œuvre de leur projet : Phase 2 de la ZAC Phaonce (Territoire de l'Ouest), Adaptation du PLU sur la ZAC Saint-Gilles (SEDRE) ...



GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE

L'aménagement du territoire se doit d'être équilibré et inclusif, il s'opère en concertation avec la population et à l'échelle de chacun des bassins de vie. Les aménagements en concession ou en maîtrise d'ouvrage directe doivent répondre aux besoins des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de commerces, d'équipements et de loisirs.

La Ville pilote 30 périmètres opérationnels répartis sur l'ensemble de son territoire et regroupés sur 13 concessions qui donnent lieu à un bilan annuel.



L'année 2025 sera l'occasion d'effectuer le bilan du plan d'actions que la Commune s'est engagé à mettre en œuvre en application du Contrat de Mixité Sociale 2023-2025 signé avec le Territoire de l'Ouest et l'Etat.

La dynamique de l'aménagement du Pôle Centre est impulsée par la délivrance du permis de construire d'OCIDIM sur le terrain ex CHGM (125 logements locatifs aidés, des commerces et des bureaux) et le lancement des études de pré-programmation de la future Mairie, qui permettra de rassembler les services de la Commune, d'offrir un meilleur accueil aux administrés et de libérer les espaces nécessaires à l'aménagement du Pôle Front de Mer.

Le secteur du Guillaume poursuivra sa structuration de Bourg avec la Déclaration d'Utilité Publique sur le pôle collège.

Par ailleurs, d'autres opérations se poursuivront en 2025, notamment :

- sur la ZAC Sans Souci : les études « entrée de ZAC et équipements » et l'obtention des subventions pour le démarrage des travaux VRD sur les opérations Nez de Rempart et Croix Glorieuse,
- Sur la ZAC Saint Gilles, les études AVP et la définition de la programmation sur les différents îlots avec la relocalisation des bureaux de Tamarun et de la Police Municipale, les projets hôteliers portés par le groupe BOUCAU et par le groupe ODYSSEY Développement,
- Sur le foncier communal des Argonautes qui accueillera notamment la centre de secours et d'intervention du SDIS actuellement situé sur la plaque des équipements sportifs de la Saline les Bains,

- Sur le foncier communal en portage par l'EPFR sur la Centralité de Bellemène, la réalisation d'une opération de logements aidés et de locaux commerciaux par la SEDRE construction,
- Sur la ZAC Marie Caze, la réalisation et la livraison des opérations immobilières de logements aidés par CBO et la SHLMR,
- la finalisation des études PRO sur Villèle, opération Occupants Sans Titre (OST) au niveau de la DL 106 et les travaux sur le chemin des Iris seront finalisés
- la poursuite des réalisations sur Tournan Karly avec la construction de logements aidés (342 logements au total) ;
- le démarrage des travaux de construction des opérations immobilières sur la RHI Poules d'Eau en centre-ville
- L'appel à projets pour le logement aidé sur les terrains communaux et sur les fonciers en portage EPFR a été lancé et a permis d'attribuer 4 sites pour la création de 147 logements ; un appel à projet sera lancé fin 2024 sous le même format pour attribution en 2025. Les opérations retenues avec un financement LBU 2022/2023 se poursuivent. (Kapok, Amédée, Tournan karly/Cotoka/Sucre/Oruro, îlot 6 entrée de ville, Centaur, LLTS diffus Eperon, Foulque 1 et 2, jardins de Saint Paul, ...

POUR SUIVRE LA RÉHABILITATION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES

En termes d'infrastructures routières, la Ville assurera le réaménagement des chemins :

- Balance et Chevalier à Fleurimont (livraison 2025)
- Route du Trou d'eau (entre le parking Chokas et rue des escaliers) : les études seront finalisées et les travaux réalisés en 2025
- la mise en sens unique du chemin Grand Pourpier (CHOR) : travaux en 2025
- la création d'une voie de connexion à Villèle (jonction avec le lotissement CBO) : travaux en 2025
- l'élargissement des virages du chemin Villentroy (2024)

Une nouvelle programmation de voies de désenclavement agricole est proposée, action soutenue par le projet de charte de développement agricole qui rencontre un vif succès auprès des agriculteurs concernés (chemin Vanille, chemin Zitte), avec une livraison en 2025. D'autres opérations en cours d'étude seront poursuivies et réalisées en fonction des financements obtenus au titre du FEADER 2023-2027 géré par le Département. Les autres chantiers qui seront menés en 2025 s'inscrivent pour la plupart dans le Plan Radiers :

- radier de la Ravine Précipice (RAD-16) au Chemin combavas
- radier de la Ravine Baptiste (RAD-25) au Chemin Summer n°3 Guillaume
- radier de la Ravine La Fontaine (RAD-18) au Chemin Combavas

A cela se rajoute les travaux de rénovation des ouvrages d'arts en 2025 (inventaire établi à 74 en 2023)

- le débarcadère de Saint-Paul (2025/2026)
- la passerelle de l'étang Saint-Paul
- la réhabilitation de l'ouvrage d'art Ravine Divon au chemin Feoga 1 au Guillaume

CHANTIERS REMARQUABLES EN 2025

- **Aménagement de la route de Trou d'eau = 3 M€**
- **Résorption de 3 radiers = 2,5 M€**
- **Voie rurale chemin Vanille = 11 M€ (livraison 2025)**
- **Réhabilitation de la passerelle de l'étang = 2,3 M€**

Ces opérations bénéficieront des financements au titre du FEDER, FEADER et PDT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la poursuite des travaux engagés en 2023 et 2024, l'année 2025 sera une nouvelle fois marquée par la mise en place de mesures de réduction des consommations de fluides et le remplacement des luminaires énergivores. En parallèle le territoire se structure en faveur des mobilités douces et s'appuie sur le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre pour bâtir sa stratégie de transition.

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES

Consciente de l'impasse vers laquelle nous mène le tout voiture, à la fois pour des motifs climatiques, environnementaux, paysagers et de santé publique, la Ville se met en capacité d'offrir une alternative au tout voiture. Les modes doux ont toute leur place sur notre territoire (tous déplacements confondus, tourisme, loisirs, travail, école, ...)

En 2025, la ville s'engage dans une démarche de développement de la mobilité piétonne. Saint-Paul a été retenue par l'Ademe pour établir son plan de mobilité piétonne (schéma directeur et plans d'actions sur les Ecoles et commerces de proximité...)

La Ville labellisée « **territoire vélo** » confirme son engagement avec un ensemble d'actions complémentaires :

- Aménagement de la voie Verte à Carosse Saint Gilles les Bains (travaux de la région en 2025)
- Aménagement de parkings à vélo aux abords des écoles
- Réflexion sur de nouveaux axes partagés en centre-ville avec pictogramme Gouzou et renforcement de la signalétique vélo en lien avec la livraison de la route du Cap La Houssaye
- Pérennisation des opérateurs Vélo en Libre-Service, scooters et trottinettes sur toute la zone littorale de Trou d'eau à Cambaie
- Appel à projet à venir dans les Hauts en faveur du vélo à assistance électrique (CAZ à vélo, locations, remontées)
- Poursuite de la dotation des services pour des engins à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels

AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET REDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'opération de rénovation de l'éclairage public se poursuit avec une deuxième tranche d'équipements LED (plus économes et plus performants), sur les secteurs du centre-ville et de Saint Gilles-les-Bains. Cette technologie permet de faire des économies substantielles sur la facture EDF et offre des possibilités nouvelles de modulation de puissance. Elle devrait permettre aussi de réduire la maintenance sur les équipements (11 000 points lumineux).

D'autres actions sont envisagées pour réduire la facture énergétique :

- la poursuite du relamping en LED des équipements sportifs et de proximité
- les travaux de confort thermique dans les écoles et les plantations d'arbres
- l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux projets (école de Grand Fond, ...)
- la recherche d'optimisation sur toitures existantes
- un projet d'abaissement de puissance de l'éclairage public en cœur de nuit

Pour renforcer l'ingénierie liée en matière de transitions, la collectivité a recruté un chargé de mission dédié à la transition écologique, en contrat de projet pour une durée de 3 ans. Le chargé de mission a la charge d'accompagner la collectivité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de faciliter la recherche de subventions publiques et privées, et de sensibiliser les agents et élus sur le changement climatique.

Un économiste de flux, dédié à l'énergie et la ressource en eau, sera également recruté en début d'année 2025, sur un contrat de projet de 3 ans.

Pour l'année 2025, la collectivité démarrera la mise en œuvre du plan de transition 2025-2030 de la commune, né du bilan de gaz à effet de serre, notamment sur le volet énergétique (Diagnostic et installation photovoltaïque sur les équipements municipaux, végétalisation, désimperméabilisation...), en lien avec la feuille de route stratégique et opérationnelle de transitions. Cette mise en œuvre permettra d'entamer la démarche de labellisation de la commune au titre de « **TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE** » de l'ADEME.

Après une phase de lancement en 2024, l'année 2025 sera l'année du déploiement des fresques et ateliers auprès de 1000 agents et élu.es. Cette action constituera le socle de la démarche d'accompagnement au changement de la collectivité. Il s'accompagnera de la production de guide technique sur l'éco-responsabilité des événements.

Par ailleurs, la Ville mobilisera les services pour établir les indicateurs Objectifs de développement durable (ODD) de la collectivité. Ces indicateurs propres à la commune permettront d'améliorer l'atteinte des objectifs fixés par la France dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies. Ces indicateurs seront repris dans le rapport dédié aux transitions et au développement durable de la fin de l'année.

De plus, pour favoriser la montée en compétences et en connaissances des agents, la collectivité souhaiterait participer aux Assises Européennes de l'Énergie, en partenariat avec la SPL Energies Réunion.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

Soutien aux organismes dédiés à la préservation de la biodiversité et de l'environnement :

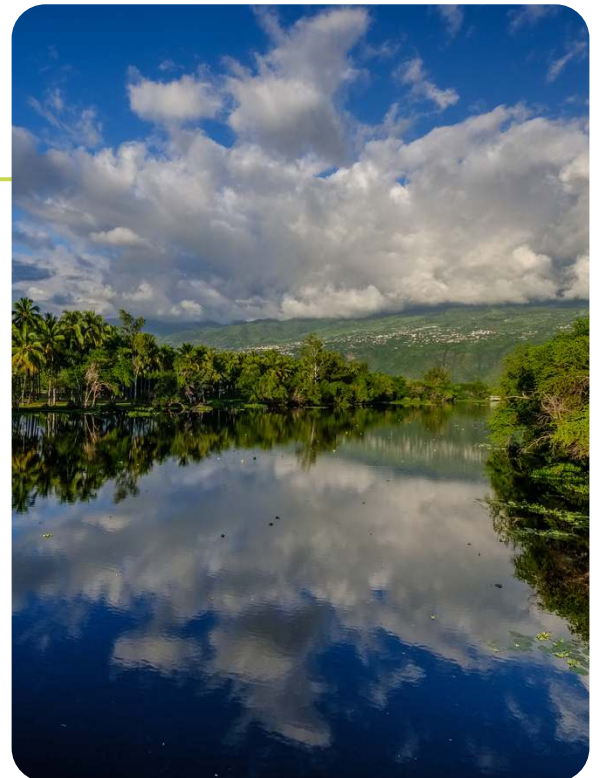
La Ville de Saint-Paul accompagne et soutient plusieurs organismes qui mènent des actions d'acquisition de données écologiques, de conservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement et au développement durable sur son territoire et à La Réunion.

La Ville apporte également un soutien financier aux deux groupements d'intérêt public, gestionnaires de deux grands écosystèmes naturels situés sur sa commune, à savoir respectivement le GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion et le GIP de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul.

Par ailleurs, plusieurs associations à vocation environnementale bénéficient d'un soutien financier de la Ville afin de mettre en place des actions de sensibilisation et de conservation de la biodiversité locale à la fois marine et terrestre dans les domaines suivants :

- Faune : Société d'Étude Ornithologiques de la Réunion (SEOR), Groupe Chiroptères Océan Indien (GCOI), Centre d'Études et de Découvertes des Tortues Marines (CEDTM), Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)
- Flore et Habitats : le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin),
- Écosystèmes marins et gestion des plages : GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, l'ARVAM, l'association Jacarandas (plage de Cap Champagne)
- Zones humides : GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul
- Races locales : Zambrovat dann karodbwa
- Développement durable : Ekopratik

En 2025, il est prévu de faire le bilan des actions des années précédentes et de renouveler les dispositifs concluants. De plus, un nouveau partenariat sera mis en place avec l'association Initiative pour la Restauration écologique en milieu Insulaire (IRI) par voie de convention afin de lutter contre deux nouvelles espèces exotiques envahissantes présentes à Saint-Paul : les perruches à collier et l'arbre pieuvre.



En 2025, les actions engagées par la Ville en collaboration avec son réseau de partenaires se poursuivront :

Plan 100 000 arbres :

- Poursuite de l'aménagement paysager et de la végétalisation des espaces publics, des chantiers participatifs de plantations d'espèces indigènes et endémiques dans les sept bassins de vie avec les associations de quartier, les écoles, les habitants
- La végétalisation et l'embellissement des entrées de bourgs, des sites communaux (mairies annexes, écoles- projet OMBREE, équipements de proximité)
- Reconstitution de la frange littorale boisée de Saint-Paul sur les zones de Cambaie- Phase 2 (avec l'ONF, le BRGM, Le CEDTM), Hermitage (TO, Tamarun), le front de mer de Saint-Paul (près des terrains de Beach)
- Végétalisation des abords du Canal Bernica et du Canal Saint-Charles avec la plantation d'espèces indigènes et endémiques
- La création d'une forêt nourricière, véritable conservatoire des arbres fruitiers et des plantes comestibles aménagée grâce à la mobilisation citoyenne



Lutte contre les EEE :

- Poursuite des actions de lutte contre le Tulipier du Gabon, l'Acacia mangium, le prosopis et le Senecio tamoides,

Jardins partagés:

- Aménagement de jardins partagés demandés par les habitants (Conseil Des Habitants)
- Déploiement de jardins partagés pour une alimentation durable locale

Sensibilisation :

- Manifestations d'éducation à l'environnement et au développement durable : Journée des zones humides, Journée mondiale des forêts, les Jours de la nuit, Zétwal dann Zié (en partenariat avec l'association Pikali), Gayar nout kartié, Apidays, 2e édition de Nout tèt nout patrimoine dans les Hauts, Récifs en fête, concours Jardins et Balcons fleuris, concours de l'arbre de Noël en déchets recyclés

Pavillon bleu :

- Mise en œuvre des mesures conservatoires pour le maintien du label Pavillon Bleu

QUELQUES NOUVEAUTÉS EN 2025 :

- Une pépinière mobile pour organiser des ateliers de semis et de plantation dans les quartiers avec et pour la population
- Déploiement des permis de végétaliser à destination des citoyens
- Inscription au PLU des arbres remarquables à protéger avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Végétalisation du Centre-Ville de Saint-Paul : concertation avec les commerçants, remplacement des arbres n'ayant pas tenu
- Plan éducatif global : 3 Parcours « L'arbre au cœur de tous les enjeux » créés et déployés par les Petits débrouillards pour toucher la cohorte des CE2
- Valorisation des écoles éco-exemplaires
- Extension de la pépinière de Cambaie

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

En 2025, la Ville de Saint-Paul poursuit son engagement pour asseoir l'attractivité du territoire. Les projets structurants se déploient sur la base d'études préalables nécessaires (réhabilitation du marché couvert, nouvelle affectation de l'ancienne école Eugène Dayot, projets économiques sur les longères, etc.) et l'accompagnement des acteurs économiques et touristiques se poursuit.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

Mise en oeuvre de projets structurants pour le territoire

Dans la continuité des études et travaux réalisés en 2024 sur le marché couvert, la Ville continuera à travailler avec les architectes mandatés, avant de déposer le permis de construire et d'attribuer les marchés pour lancer les travaux en 2026. Les artisans seront associés au projet.

Pour la réhabilitation de l'école Eugène Dayot, la Ville a rédigé un pré-programme économique en 2024. En 2025, la maîtrise d'œuvre sera lancée pour travailler sur l'installation de l'école Rubika, école supérieure de création numérique spécialisée dans les métiers du jeu vidéo, du cinéma d'animation et du design industriel, pour la rentrée 2026 et des activités de restauration et d'animations économiques et culturelles.

La Ville poursuivra en 2025 son ambition sur la modernisation de son front de mer avec la réhabilitation des longères en face du débarcadère. La Ville aspire à créer un nouvel espace de vie économique diurne et nocturne, avec l'installation de bars/restaurants et terrasses.

Un appel à projets a été lancé en 2024 pour la longère ex-CRR.

En 2025, l'autre longère fera l'objet d'un autre appel à projets, avant que les candidats retenus puissent lancer les études nécessaires au démarrage de leur projet.



Par ailleurs, la SPL TAMARUN poursuivra mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation et la modernisation du Mail de Rodrigues à l'Ermitage et du Carré Saint-Gilles. Dans la suite de l'état des lieux réalisé en 2024, un programme d'action en matière d'aménagement, d'économie, d'animation, de tourisme et de développement durable sera défini pour concilier au mieux l'ensemble des usages du site.

Enfin, la Ville définira une nouvelle convention de gestion du domaine public maritime avec l'État, afin de mieux protéger et contrôler le littoral Saint-paulois.

Accompagnement des acteurs économiques

Chaque semaine, Saint-Paul reçoit des porteurs de projet, des forains, des acteurs du monde de l'événementiel, des restaurateurs, des hôteliers ou d'autres acteurs économiques et touristiques.

Saint-Paul continuera à les accompagner pour développer leur activité, obtenir des demandes d'autorisation du domaine public, des licences de taxi ou encore de débit de boisson.

Un travail conséquent est en cours pour les occupants de la base ULM de Cambaie. Il sera poursuivi afin d'offrir une perspective à moyen et long terme sur le développement et l'aménagement de cette zone.

Création de nouvelles animations pour dynamiser le territoire et renforcer l'activité économique

Pour animer les centres-villes et apporter du soutien aux commerçants, Saint-Paul organise régulièrement des événementiels lors des moments forts de l'année : fêtes des mères, fête des pères, Halloween, brocante, food festival, nuit des soldes, etc. Sans parler des incontournables Fêtes de Juillet, tant au centre-ville qu'au Parc Expobat.

La Ville souhaite aussi améliorer le mode de fonctionnement des marchés forains et travaillera sur la question du bio-compostage en 2025.



Accompagner le développement des Hauts

La Ville poursuit la démarche Porte de Parc du Maïdo, il s'agit de permettre la mise en tourisme et le développement économique de la zone Guillaume – Petite-France - Maïdo en mettant en valeur les patrimoines des territoires.

Déjà en 2024, le jardin de Petite France a été créé et inauguré. En 2025, l'élan pour le développement des Hauts sera amplifié, en concertation avec les acteurs et avec le déploiement du volet interprétation (construction du récit et installation du mobilier d'information) qui découle de l'étude relative au Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE).

Aussi, Saint-Paul poursuivra l'analyse des meilleures options pour relancer une offre d'hébergement sur le site du Parc Hôtel du Maïdo.

Enfin, des études opérationnelles pour la halte touristique de Petite-France pourraient également être menées.



La Charte de développement agricole

La Ville s'est engagée dans une démarche de développement des activités agricoles, un partenariat a été mis en place avec le Département, la Chambre d'Agriculture, la Région dans le cadre de la Charte de développement agricole, validée en décembre 2022 à Barrage, avec un plan d'actions qui devra être décliné sur une période de 6 années.

Dans ce cadre, la Ville souhaite pérenniser la fête de l'agri-culture et de la ruralité, rendez-vous annuel dans les hauts, un évènement dédié à une agriculture et une alimentation durable ainsi qu'un développement culturel au service du local.

La Collectivité s'engage sur les actions suivantes en collaboration avec les partenaires en charge du développement agricole :

- Mettre en place un plan de gestion des friches communales notamment en faveur de l'agrotourisme et de l'agroécologie via l'appel à projet sur parcelles communales agricoles ou en friche.
- Etre partenaire du Département dans le cadre du projet PRODEO (Programme Départemental pour l'accès à l'Eau),
 - Suivre l'étude de transition agroécologique sur les captages prioritaires (Saint-Gilles et Oméga) portée par l'Office de l'eau,
 - Porter une expérimentation de réparation de retenues collinaires agricoles,
- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché de gros et d'un marché de producteurs

Le Projet Alimentaire Territorial

La démarche Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Saint-Paul, lauréate de l'AAP PNA 3 en mars 2023, a permis d'obtenir la reconnaissance de niveau 1 PAT émergent et un financement de 100 000 euros sur 3 ans, pour le projet porté par la Ville. Le PAT Saint-Paul qui valorise une alimentation saine, durable et accessible à tous sera mis en œuvre avec le lancement et le suivi du diagnostic alimentaire, l'élaboration du plan d'actions transversales avec l'ensemble des acteurs publics et privés de notre territoire, l'animation de l'équipe projet (sous réserve du recrutement d'un animateur dédié).

La démarche Projet Alimentaire Territorial de Mafate, dont le projet de niveau 1 se termine après 5 années de pilotage et d'animation porté par le Parc national de la Réunion. La création de l'association de collectivités PAT Mafate, permettra à la Ville de la Possession, le Parc national de La Réunion et notre collectivité de porter un projet global de territoire pour continuer la démarche avec la demande de reconnaissance de niveau 2 et de financement via l'AAP PNA3 pour recruter un animateur dédié au projet. Une subvention de 10 000 euros à cette association permettra la continuité de la démarche attendue par les habitants et les professionnels.



**VERS UNE
ALIMENTATION
SAINE, DURABLE
ET ACCESSIBLE
À TOUS !**

Terre apprenante et innovante



VIE ÉDUCATIVE

La Ville de Saint-Paul accueille quotidiennement 12 591 élèves répartis dans 642 classes de ses 66 écoles, dont 62 publiques et 4 privées, incluant également 3 écoles situées à Mafate. Ce vaste réseau mobilise près de 697 agents dédiés aux missions essentielles, telles que le l'entretien, l'assistance dans les classes maternelles et la surveillance. Afin de garantir un accueil optimal dans un contexte d'évolution des besoins éducatifs, la Ville a mis en œuvre plusieurs initiatives en 2024, qui se poursuivront en 2025

OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX ÉLÈVES

La Ville de Saint-Paul s'engage à garantir des infrastructures éducatives sûres, modernes et adaptées à l'évolution démographique.

Rénovation et modernisation des écoles

Les travaux de rénovation et de réhabilitation concerneront plusieurs établissements du premier degré, notamment les écoles primaires du Ruisseau, d'Yvonne lafare et d'Yves Paula, ainsi que les écoles maternelles de l'Étang et l'élémentaire Barrage. De plus, la livraison de la nouvelle école primaire de Grand Fond constitue un jalon important dans la modernisation du parc scolaire. Parallèlement, en raison de l'urbanisation, la Ville planifie la construction de quatre nouvelles écoles à Marie Caze, Saint-Gilles-les-Hauts/Centhor, Renaissance 3 et Phaonce (Ecocité), afin de répondre à l'accroissement démographique et de garantir l'accès à l'éducation pour tous.

Transition écologique et performante pour l'entretien des écoles

Les écoles ont des besoins particuliers en matière de nettoyage, en raison de la diversité des espaces (salles de classe, sanitaires, ...) et des exigences sanitaires . Le renouvellement du matériel de nettoyage thermique et à batterie performant représente une démarche stratégique pour la Ville, en harmonie avec les enjeux de transition énergétique, de réduction de l'empreinte écologique, d'amélioration des conditions de travail des agents d'entretien. Du matériel moderne et efficace permet de contribuer à un cadre d'apprentissage plus agréable et plus stimulant pour les élèves.

Confort thermique : un enjeu essentiel

Garantir un environnement d'apprentissage confortable pour les élèves et le personnel est une priorité pour la Ville. Le confort thermique, notamment sur le littoral et dans les Hauts fait l'objet d'une attention particulière. La SPL Grand Ouest a été mandatée pour évaluer et améliorer la performance thermique des bâtiments scolaires, tout en intégrant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et la déminéralisation des cours de récréation dans huit écoles.

Ces travaux visent à maintenir des températures de confort :

- durant les périodes de forte chaleur, particulièrement durant l'été austral,
- durant les périodes de froid lors de l'hiver austral.



Anticipation avec le schéma directeur des effectifs scolaires

Face à la croissance démographique, la Ville élabore un schéma directeur des effectifs scolaires, qui vise à anticiper l'impact de cette évolution sur les infrastructures éducatives. Cette stratégie permettra de mieux adapter l'offre scolaire aux besoins futurs. Une nouvelle consultation sera lancée en 2025 pour affiner ce projet, après une première tentative infructueuse en septembre 2024.

Education inclusive et égalité des chances

La Ville de Saint-Paul accorde une grande importance à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Pour cela, elle poursuit ses efforts en matière d'accessibilité des bâtiments scolaires (rampe d'accès, sanitaires adaptés, mobilier spécifique). Ces aménagements permettent aux élèves de se déplacer en toute autonomie et d'évoluer dans un environnement adapté à leurs besoins.

Par ailleurs, la formation des agents municipaux (ASEM, agents de surveillance) est renforcée pour garantir un accueil de qualité aux élèves en situation de handicap. Des formations aux gestes de premiers secours sont également prévues, afin de permettre aux agents de réagir efficacement en cas d'accident.

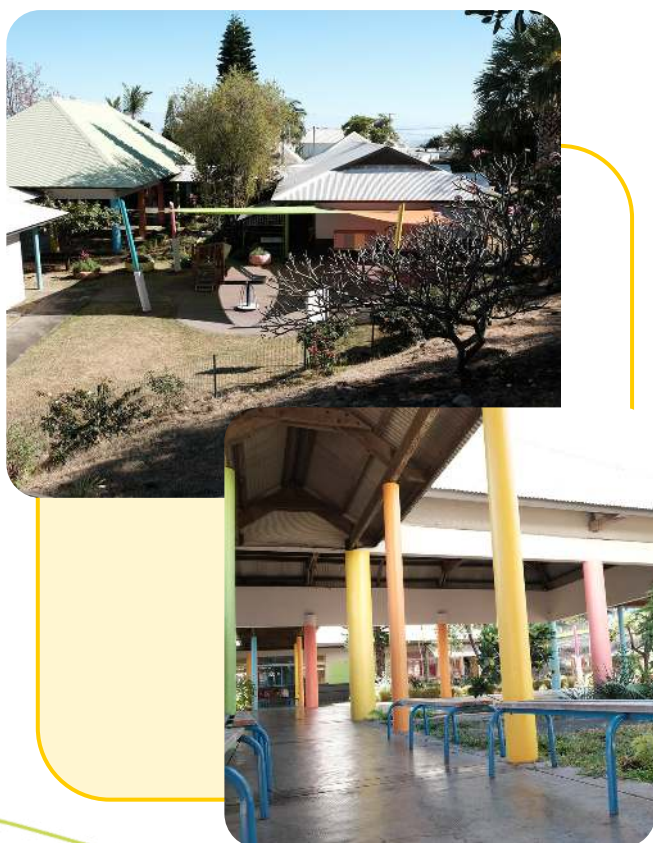
Amélioration de l'efficacité administrative et numérique

L'efficacité administrative est un levier clé pour améliorer la gestion des établissements scolaires. La Ville a donc équipé les 22 responsables de sites scolaires d'outils numériques performants. Ces applications facilitent leur accès aux ressources professionnelles et renforcent leur communication avec les services municipaux et les directions d'école, améliorant ainsi la qualité du service éducatif.

Inclusion périscolaire et extrascolaire

En complément de l'inclusion scolaire, la Ville de Saint-Paul renforce ses actions en faveur des enfants en situation de handicap lors des temps périscolaires et extrascolaires. Lors des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) organisés durant les grandes vacances, des animateurs spécifiquement formés sont mobilisés pour accompagner ces enfants, avec un ratio de 1 animateur pour 1 enfant si nécessaire.

En 2025, un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales sera mis en place pour consolider l'accueil des enfants à besoins spécifiques lors des activités périscolaires et extrascolaires. De plus, la prise en charge des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) durant la pause méridienne sera optimisée, conformément aux récentes évolutions réglementaires.



La Ville de Saint-Paul poursuit son engagement en faveur d'une éducation de qualité, accessible à tous. Grâce à des investissements conséquents dans la rénovation des infrastructures, l'amélioration du confort thermique, l'inclusion des élèves en situation de handicap, et l'efficacité administrative, Saint-Paul crée un environnement scolaire propice à l'apprentissage. Ces projets illustrent la priorité accordée aux jeunes générations et à leur réussite, avec une attention particulière portée à l'égalité des chances et au bien-être des élèves.

MIEUX APPRENDRE : ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE DES ENFANTS AVEC LE PROJET EDUCATIF GLOBAL

En 2025, la Ville de Saint-Paul renforcera son Projet Éducatif Global (PEG), afin d'accompagner chaque élève tout au long de son parcours scolaire et de promouvoir leur engagement citoyen. Ce projet intégrera des initiatives sportives, culturelles, scientifiques et citoyennes pour offrir un apprentissage équilibré, encourager la participation active des jeunes et garantir l'égalité des chances.

Les Plans Éducatifs Thématiques

- **Plan Lecture**

Ce plan intègre des actions comme la mise à disposition de l'outil numérique Lilemo pour l'apprentissage de la lecture en grande section (GS), la visite de la médiathèque pour les élèves de CP, et la reconduction de l'opération "1 enfant - 1 livre", permettant à chaque élève de découvrir un ouvrage.

- **Plan Sport**

Des initiatives sportives telles qu'Athlécole, l'aisance aquatique, et le savoir-nager sont reconduites pour améliorer les compétences sportives et physiques des élèves, favorisant un équilibre entre apprentissage et bien-être physique.

- **Plan Culture et Patrimoine**

Ce plan intégrera des actions d'éducation artistique et de découverte du patrimoine et de l'histoire locale, offrant aux élèves l'opportunité de se connecter à leur héritage historique, culturel et patrimonial.

- **Plan Santé**

Un programme de santé sera de nouveau déployé avec des actions sur l'éducation à la nutrition, la lutte contre les addictions aux écrans, la promotion de l'activité physique, l'hygiène bucco-dentaire, et le bien-être à travers la musique. Ces interventions visent à renforcer la santé des élèves tout en les sensibilisant à l'importance de prendre soin de leur corps et de leur esprit.

- **Plan Citoyenneté**

La Ville poursuivra ses actions de prévention du harcèlement scolaire avec l'installation de bancs de l'amitié dans les écoles et le renouvellement des actions de sécurité routière pour les élèves (permis piéton et sécurité à vélo).

- **Plan Sciences et Biodiversité**

La Ville accompagnera le développement d'un programme scolaire d'expérimentation scientifique autour de l'arbre et des enjeux écologiques. La possibilité d'apports en outils éducatifs permettant une approche ludique et interactive des mathématiques sera également mise à l'étude.



Renforcer les Actions Péri-scolaires et Extrascolaires

- **L'Accompagnement à la Scolarité**

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Saint-Paul soutient les associations qui accompagnent les élèves en difficulté. Pour l'année scolaire 2024/2025, ce réseau couvre 30 écoles, avec l'objectif d'étendre ce dispositif à 35 écoles d'ici la rentrée 2025/2026.

- **La Pause Méridienne**

Ce dispositif d'amélioration de la pause méridienne est enclenché depuis 2023 et s'est étendue en 2024 pour répondre au mieux aux besoins identifiés dans les écoles. En 2025, la démarche se poursuivra, et les moyens disponibles seront déployés de la façon la plus efficiente pour assurer ainsi une meilleure prise en charge des élèves durant ce moment de la journée.

- **Les accueils de loisirs péri-scolaires et extrascolaires**

La Ville et ses partenaires associatifs continueront d'œuvrer pour proposer des accueils de loisirs, en temps péri-scolaires, dont les mercredis et pendant les vacances scolaires. Au sein de ces structures, les enfants peuvent s'épanouir à travers des activités ludiques et diversifiées, dans un cadre sécurisé. Plus de 3 400 enfants sont ainsi accueillis en péri-scolaire, le soir après l'école, 2 000 le mercredi, 1 600 au cours des petites vacances et jusqu'à 2 400 pourront l'être pendant les grandes vacances.



Améliorer l'Environnement d'Apprentissage et Promouvoir l'Égalité

- **Mobilier et Infrastructures**

Le projet d'équipement de la nouvelle école de Grand Fond tient compte des besoins éducatifs et écologiques et communautaires. Un mobilier ergonomique et respectueux de l'environnement sera mis en place, garantissant des conditions d'apprentissage optimales.

- **Scolarisation Précoce**

La Ville s'engage à poursuivre davantage les classes de « toute petite section » (TPS) dans les quartiers prioritaires, accompagnées par des agents spécialisés pour offrir un cadre éducatif propice au développement des enfants issus des milieux défavorisés.



La Ville à Hauteur d'Enfants : Droits et Participation

• Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le CME reste un espace clé pour la participation des jeunes aux politiques publiques. En 2025, les enfants seront davantage impliqués dans les décisions de la ville, pour donner aux enfants la possibilité de s'exprimer, de participer à la vie de la collectivité et de se réapproprier l'espace public.

Le Conseil Municipal des Enfants : un espace d'exercice du droit à la participation et à l'expression

1. Solidarité intergénérationnelle : Améliorer le bien-être des seniors en favorisant des échanges intergénérationnels à travers des activités partagées (ateliers, visites).
2. Lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire : Sensibilisation des enfants à l'anti-gaspillage, implication dans la création de repas solidaires, et collaboration avec des organisations locales pour aider les plus démunis.
3. Participation citoyenne : Encourager les habitants à s'impliquer dans la vie communale via des initiatives comme l'arbre à idées et des sondages.
4. Inclusion et accessibilité : Adapter les infrastructures scolaires pour les élèves ayant des besoins spécifiques, en créant des espaces adaptés et inclusifs.
5. Soutien aux enfants hospitalisés : collecte de jouets pour apporter du réconfort aux enfants hospitalisés.
6. Ecologie et tri des déchets : Sensibilisation à l'écologie à travers des projets comme la création d'espaces d'ombre dans les écoles, le nettoyage des plages et le tri des déchets à Mafate.
7. Sensibilisation au harcèlement scolaire et mise en place de mesures de prévention.
8. Dangers du numérique : Sensibilisation aux effets des écrans et des réseaux sociaux, avec des ateliers pour encadrer l'usage du numérique.

Ces initiatives visent à améliorer la qualité de vie des citoyens de tous âges, à promouvoir la solidarité, l'écologie, et l'inclusion dans les écoles et la communauté.

La valorisation et l'intégration des Droits des Enfants

Titree « Ville Amie des Enfants », partenaire de l'UNICEF, la Ville de Saint-Paul consolidera ses engagements pour faire connaître et permettre l'appropriation des droits des enfants, tels que définis à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, par le plus grand nombre. Cela se concrétisera par des actions dédiées, telles que la Journée Mondiale de l'Enfance, des opérations partenariales avec la comité régional de l'UNICEF (Unidays, Prix de littérature UNICEF,...) ou encore des actions éducatives telles que les journées de lutte contre le harcèlement avec les interventions de la cellule dédiée de la Police Municipale et l'installation de bancs de l'amitié dans les école n'en disposant pas encore.

Soutien aux Acteurs Éducatifs

• Formations et Compétences

La Ville reconduit et renforce les formations pour les agents périscolaires, notamment via des sessions dédiées au BAFA, au secourisme, et à la prévention du harcèlement scolaire. Ces formations visent à élever le niveau de compétences des encadrants pour une meilleure qualité des services.

• Accompagnement des Associations

Le soutien aux associations partenaires se poursuit, avec des aides financières, matérielles, et pédagogiques. En 2025, des séminaires spécifiques seront organisés pour encourager les collaborations et améliorer la cohésion entre les différents acteurs du parcours éducatif.

À travers ces initiatives, la Ville de Saint-Paul démontre son engagement en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants. En investissant dans l'inclusion, l'égalité des chances et la qualité des apprentissages, la municipalité offre aux élèves un environnement propice à leur épanouissement personnel et scolaire. En 2025, cet engagement se traduit par des actions concrètes, renforçant le rôle de la communauté éducative et valorisant la participation des enfants à la vie de la cité.

MIEUX MANGER : LA RESTAURATION SCOLAIRE À SAINT-PAUL

La restauration scolaire à Saint-Paul est un pilier essentiel dans le bien-être et l'éducation des enfants. Avec la production quotidienne de 13 300 repas pendant la période scolaire, répartie entre 13 Unités centrales de production et 31 Cuisines autonomes approvisionnant 71 restaurants scolaires, l'organisation est à la hauteur des enjeux. En période de vacances et sur le mercredi, environ 2 500 repas sont préparés chaque jour. L'alimentation des élèves ne répond pas seulement à leurs besoins nutritionnels, elle participe également à leur croissance, leur développement psychomoteur et à leurs performances scolaires.

La Gratuité des Repas

D'ici 2025, 8 330 élèves, soit 71,88 % des inscrits, bénéficieront de cette gratuité, renforçant ainsi l'égalité des chances. La gratuité des repas pour ces 840 élèves supplémentaires permet de lutter contre les inégalités sociales et d'alléger les charges des familles en difficulté. Tout en garantissant à chacun une alimentation équilibrée et adaptée.

Éducation Nutritionnelle

L'éducation à la nutrition vise à former des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge.

Les actions prévues incluent :

- Des rencontres pédagogiques avec les parents et des visites de cuisines scolaires.
- Le projet "Du champ à l'assiette", qui permet aux enfants de découvrir les fruits et légumes de manière ludique.
- La formation continue des agents de restauration pour concevoir des menus équilibrés.
- L'implication des enfants dans l'élaboration des menus avec le soutien de diététiciennes.

Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire

Un plan expérimental de lutte contre le gaspillage alimentaire sera mis en place.

Il comprendra :

- Des tables de tri pour mesurer les restes alimentaires.
- L'adaptation des portions dans les écoles maternelles.
- La promotion de la cuisine végétarienne et des visites d'exploitations agricoles.

Un diagnostic prévu en 2025 permettra d'évaluer l'efficacité des actions.

Projets d'Accueil Individualisés (PAI)

Les enfants ayant des besoins alimentaires spécifiques seront pris en charge grâce à des PAI encadrés par des médecins, directeurs d'école et parents, en conformité avec le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Promotion des Produits Locaux et Bio

La Ville renforce l'approvisionnement en produits locaux et biologiques tout au long de l'année, et des menus thématiques seront proposés. Les marchés publics ont été adaptés pour faciliter l'accès des fournisseurs locaux, en respect des critères de la loi Egalim.



Réorganisation de la Restauration Scolaire : Schéma directeur

Un schéma directeur sera mené afin d'optimiser les capacités des cuisines et améliorer la logistique. L'investissement dans des équipements plus performants réduira également l'impact environnemental.

Modernisation des Bâtiments et des Équipements

La modernisation inclut une réorganisation pour améliorer les infrastructures de restauration, visant à optimiser l'utilisation des espaces de stockage et de préparation des repas.

Formation et Professionnalisation des Agents

La formation continue est cruciale pour maintenir un haut niveau de qualité. Les agents seront formés en hygiène, sécurité alimentaire et cuisine végétale. De nouvelles technologies culinaires seront introduites pour améliorer la performance du service.

Valorisation du Personnel

Le savoir-faire des agents sera valorisé par des concours culinaires comme « La Fourchette Étoilée », qui encouragera leur créativité. Des formations régulières sur la nutrition et la gestion seront proposées pour parfaire la qualité des repas.

Substitution du Plastique

Conformément à la loi Egalim, l'utilisation de contenants plastiques sera interdite à partir de 2025. La Ville mettra en place un plan pluriannuel de remplacement des matériaux plastiques pour garantir la santé et la sécurité alimentaire des enfants.

Équipement de Protection Individuelle

Les agents de restauration porteront des équipements adaptés à leur poste, tels que des vestes de cuisine, pantalons et bottes pour les cuisiniers, ainsi que des blouses blanches et mocassins pour les agents polyvalents. Des tenues spécifiques permettront de différencier les responsables des satellites et les gestionnaires pour faciliter la communication avec les intervenants extérieurs.

La restauration scolaire à Saint-Paul vise à offrir une alimentation de qualité, tout en prenant en compte des enjeux sociaux, environnementaux et éducatifs. Ces initiatives renforcent l'importance d'une éducation nutritionnelle, tout en s'alignant sur des objectifs de durabilité et de bien-être pour les enfants.



LECTURE PUBLIQUE

L'année 2025 sera marquée par la finalisation des travaux d'aménagement de la médiathèque de Plateau-Caillou, dont l'inauguration et la mise en service sont prévues pour le milieu d'année.

Les travaux de construction et d'équipement de la médiathèque de La Saline se poursuivront en parallèle. Des études seront lancées pour la réhabilitation de la bibliothèque de Bois-de-Nèfles et l'élaboration d'un diagnostic technique pour la bibliothèque du Guillaume. Le remplacement des médiabus par des véhicules moins polluants et plus modernes sera initié. Pour finir, le projet de création d'une cellule de prévention et de lutte contre l'illettrisme sera poursuivi.

AMÉLIORER ET MODERNISER L'OFFRE EN MÉDIATHÈQUE ET DANS LES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Afin de proposer un accueil confortable, convivial et attractif à ses habitants, la Ville s'attache à entretenir et à rénover constamment ses équipements de lecture publique. Elle s'efforce d'améliorer et de moderniser de façon régulière ses collections, le mobilier, le matériel, les services proposés et les animations en mobilisant l'ensemble des moyens nécessaires.

Bâtiments

Médiathèque centrale Leconte de Lisle

Sur la façade principale, le projet d'habillage graphique sera poursuivi ainsi que l'achèvement de la clôture du site. Des voiles d'ombrage seront déployées sur la terrasse des modulaires et au-dessus des bancs de l'entrée. Un bureau d'études sera consulté pour installer des bureaux en modulaires et accueillir les nouveaux services, dont la cellule « Illettrisme ».

Médiathèque de Plateau-Caillou

Les travaux d'aménagement et d'équipement (mobilier, matériels, collections) démarrés fin 2024 continueront en 2025 pour s'achever à la fin du premier semestre. L'inauguration et la mise en service pourraient se faire en milieu d'année.

Médiathèque de La Saline

Les travaux de construction initiés en mars 2024 se poursuivront sur toute l'année 2025. Les études pour l'équipement (mobilier, matériels, collections) seront mises en œuvre simultanément en 2025 pour une ouverture au public en 2026.

Bibliothèque de Bois-de-Nèfles

Les études de réhabilitation et d'extension seront menées en s'appuyant à la fois sur un foncier récemment acquis par l'EPFR pour le compte de la commune et sur le projet d'équipement culturel et sportif prévu au sein de la ZAC Marie Caze à la Plaine Saint Paul.

Bibliothèque du Guillaume

La réalisation d'un diagnostic technique complet permettra d'envisager la réhabilitation globale de ce bâtiment créole typique pour à la fois limiter sa dégradation et l'expansion des termites et proposer un aménagement optimisé des espaces intérieurs et extérieurs, l'amélioration de la sécurité et l'accessibilité.

Mobilier, matériels, équipements

Pour un meilleur confort des usagers, le processus de modernisation des mobiliers, collections et matériels sera poursuivi pour toutes les structures.

À la médiathèque Leconte de Lisle seront finalisés le renouvellement des rayonnages ainsi que le remplacement de la banque d'accueil, des tables et chaises de la section Adulte. Les collections « Facile à Lire », achetées en 2024, seront installées dans les mobiliers et espaces prévus, où elles seront accessibles aux publics en situation d'illettrisme. À la bibliothèque de Bois-de-Nèfles est prévu également le remplacement de tout ou partie des rayonnages.

En collaboration avec la direction de la communication, le remplacement et la modernisation de l'ensemble de la signalétique des équipements de lecture publique sera mis en œuvre.



Collections et ressources

L'acquisition de collections spécifiques et l'enrichissement du contenu du portail web se poursuivront, ainsi que l'aménagement de la future salle multimédia de la médiathèque Leconte de Lisle afin de lutter contre l'illectronisme.

Accueil des scolaires et des groupes

À destination des publics scolaires (maternelles et primaires) et des groupes, les médiathèques continueront de proposer des accueils découverte et des accueils thématiques en lien avec les projets pédagogiques. Un courrier sera envoyé, comme chaque année, à tous les directeurs/trices des écoles du territoire afin de communiquer sur l'offre proposée.

En partenariat avec la direction du projet éducatif global, et dans le cadre du Plan Lecture, des accueils spécifiques seront proposés à tous les CP.

Les médiabus poursuivront leur participation aux actions dans les écoles : prêt de documents, cartes classe, animation, pause méridienne, Silence on lit !...

Formation du personnel

La Ville de Saint-Paul s'attachera à renouveler le partenariat avec France Travail pour mettre en œuvre un projet social autour du recrutement et de la formation des futurs agents des médiathèques, notamment celles de Plateau Caillou et de La Saline.

Le plan de formation collectif de la Ville permettra de favoriser la montée en compétences des agents et la valorisation de leurs savoir-faire, en complément des formations et des immersions déjà proposées. À ce titre, l'amélioration du bien-être au travail et la qualité de l'accueil des publics resteront des priorités.



DÉPLOYER LES CENTRES DE LECTURE ET LA LECTURE HORS LES MURS ET ASSURER LA PRÉSENCE DES MEDIABUS SUR LE TERRITOIRE

La Ville de Saint-Paul s'attache continuellement à améliorer et développer son réseau de médiathèques et ses médiabus afin de proposer une offre de lecture publique et d'animation de proximité, dans et hors les murs, au travers d'espaces et de services modernes et attractifs sur tout le territoire.

Médiabus

Les médiabus continueront de participer et de contribuer aux manifestations communales avec leur offre de prêt et d'animation. Le travail de diversification et de redéfinition de nouvelles dessertes pour irriguer le territoire et les bassins de vie sera poursuivi, avec proposition d'une offre de proximité plus innovante. La priorité sera toujours donnée à l'offre culturelle proposée dans les écoles (prêt de documents, animations, pause méridienne). Les médiabus poursuivront leur participation à l'offre culturelle du futur centre social de Grande Fontaine. De même, en appui des médiathèques, ils continueront d'irriguer les hauts du territoire au travers d'actions ciblées (Guillaume, Bois de Nèfles, Ravine Daniel ...).

Le coût de réhabilitation étant trop onéreux, une consultation sera engagée en collaboration avec la direction des moyens généraux pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules en remplacement des médiabus actuels, plus respectueux de l'environnement et avec un design graphique renouvelé.

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

La Ville de Saint-Paul continuera d'œuvrer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme par le biais d'actions dédiées, notamment dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2023-2025, en transversalité avec le Programme de Réussite Éducative.

Sur ce thème, elle poursuivra également la mise en œuvre du dispositif « LéspassClés », décalé dans le temps suite à relance d'un nouvel appel à projet par la Région. Pour ce faire, une étude sera lancée sur la création de locaux destinés à accueillir la cellule administrative destinée à piloter ce dispositif, dans le cadre de la convention qui sera établie avec la Région.

Salon du livre péi – Prix « In bébé Livr »

La Ville de Saint-Paul travaillera à l'organisation, au marché couvert, de la 5ème édition du Salon du Livre péi en partenariat avec l'association La Réunion des Livres, et poursuivra la valorisation des prix spécifiques « In Bébé Livr Granmoun » et « In bébé Livr Marmaye », soutenant ainsi la filière locale du livre péi et les auteurs locaux.

Pour 2025, à l'occasion de sa 5ème édition, un projet d'extension verra le jour au bénéfice des habitants du bassin de vie de Mafate. En partenariat avec le TO et la Réunion des livres, des actions spécifiques seront déployées telles que des rencontres avec les auteurs, la distribution de livres d'auteurs locaux et des échanges sur des problématiques locales...

Premiers pas vers une coopération avec le Mozambique...

Dans le cadre de la convention de coopération et d'échange signée avec la ville de Quelimane en 2024 sera mis en place un projet d'expérimentation sous la forme de l'accueil d'un volontaire service civique du Mozambique au sein du service Animation de proximité et lutte contre l'illettrisme. Il aura pour mission, au travers de projets d'animation, de contribuer à établir des passerelles culturelles entre les deux pays.



Terre solidaire et inclusive



SAIN
Ile de La Réunion
PAUL

PETITE ENFANCE

Maintenir les structures d'accueil existantes et poursuivre l'augmentation de la capacité d'accueil collectif

En 2024, l'ouverture de 3 micro crèches (Centre-ville et Eperon) et d'un multi accueil de 24 places à Plateau Caillou ont permis d'augmenter l'accueil collectif sur le territoire de 60 places supplémentaires ; une Maison d'Assistants Maternelles de 16 places a également été ouverte au Guillaume.

En 2025, la Ville poursuivra ainsi l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets sur le territoire (Maisons d'Assistants Maternelles, micro-crèches et crèches) et le développement de nouveaux lieux référencés pour les Relais Petite Enfance Maternels (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant (LAEPI) dans les Bassins de vie non pourvus.

Elle soutiendra plus particulièrement le développement de l'offre d'accueil à la Prestation de Service Unique (PSU) sur les secteurs identifiés dans la nouvelle géographie prioritaire retenue pour le nouveau Contrat de Ville, dont le périmètre a été étendu.

Fort du succès rencontré par le « Baby Bus + Itinérant 1 », le Conseil Municipal du 26 octobre 2023 a approuvé l'implantation d'un deuxième mode d'accueil itinérant afin d'accompagner au mieux les familles en difficulté. L'année 2025 verra la mise en service d'un 2^e BABY BUS + itinérant sur les bassins de vie du Guillaume, de Saint-Gilles-les-Bains et de Saint-Paul centre.

Enfin, la Convention de prestations intégrées avec la SPL Ti Baba en vue de la construction et de l'exploitation d'une crèche d'entreprise sur le bassin de vie de Saint-Paul centre, pourra être finalisée et mise en œuvre.

Développer les actions de parentalité, en portant une attention particulière au périmètre retenu pour la Cité éducative

En 2025, la Ville reconduira ses actions en matière de parentalité autour des arts, de la culture, de la santé, du patrimoine et de l'environnement au sein du réseau global petite enfance et auprès des familles (crèches, musées, résidences d'artistes, actions de parentalité aquatique, ateliers de répit parental). Elle continuera à développer des ateliers, conférences et formations autour de l'aide et de l'accompagnement à la parentalité (ateliers à destination des professionnels et des familles autour de l'éducation, de la gestion des émotions, de la communication positive, de l'éducation santé nutrition...) et elle renouvellera la Matinée de la Petite enfance au mois de novembre, toujours en partenariat avec le réseau Petite enfance et les familles.



JEUNESSE

Destinée aux jeunes âgés entre 11 et 26 ans, la politique jeunesse de Saint Paul s'articule autour de 5 axes.

En 2024, la Ville a poursuivi sa structuration et son renforcement afin non seulement d'accroître son activité mais aussi de gagner en qualité d'intervention.

Dans ce cadre, se sont poursuivis le déploiement et la continuité de projets tels que l'accueil de jeunes en service civique, le financement du BAFA, l'organisation des Vac'Ados et des Vakans'Ado, la reconduction de Mafate i koz, du Forum de la Jeunesse ou encore de la soirée des diplômés. De nouvelles actions ont également été initiées telles que la création du Conseil des Jeunes Saint-Paulois, l'organisation des Rencontres de la Jeunesse, la mise en œuvre de la première Structure Info Jeunes de la commune à Bellemène.

En 2025, il sera ainsi nécessaire de poursuivre la dynamique initiée auprès des partenaires institutionnels et associatifs, d'accompagner les synergies internes et externes autour de la thématique Jeunesse et de continuer à développer des lieux d'accueil du public cible et de nouveaux projets, en réponse aux axes prioritaires d'intervention définis par la collectivité.



L'épanouissement des jeunes à travers la culture et les loisirs

Dans la continuité de 2024, la Ville poursuivra l'organisation du dispositif Vac'Ados durant les périodes des vacances scolaires d'été et d'hiver austral et le développement des séjours avec hébergement durant les petites vacances scolaires par le renforcement du dispositif « Vakans Ado ».

Les jeunes Saint-Paulois pourront également bénéficier des journées d'animation récréatives « Rencontres de la Jeunesse », favorisant l'implication, l'engagement et la valorisation des jeunes Saint-paulois, notamment au Guillaume et/ou à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août, ainsi que de la traditionnelle soirée des diplômés.

Tout au long de l'année, la Ville poursuivra l'organisation d'actions intergénérationnelles, l'accompagnement des jeunes talents Saint-paulois ou encore le développement de projets d'éducation populaire, en particulier par le soutien et l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'Appels à Projet ou Appels à Manifestation d'Intérêt en partenariat avec les institutions compétentes (DRAJES, CAF...).

En 2025, la Ville initiera également l'organisation de sorties pédagogiques favorisant l'accès à des pratiques culturelles et artistiques à destination d'un public empêché et/ou éloigné et elle expérimentera la mise en place d'un accueil collectif pour adolescents dans la zone Océan Indien.

Enfin, 2025 sera l'année de démarrage des travaux du « Camping Jeune » de Marla.

L'insertion des jeunes

En matière d'insertion, la Ville continuera à proposer des informations collectives en proximité ou sous forme de mini-forum sur les différents bassins de vie et poursuivra son soutien aux dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire (PSAD, MLDS, obligation de formation 16-18 ans, atelier relais, Prépa FoQualE, PRE, RSMAR...) mais aussi en matière d'inclusion sociale et professionnelle (CEJ, Académie des Dalons, CFA, E2C...).

Dans la continuité de l'année 2024, la Ville organisera la 4e édition du Forum de la Jeunesse et/ou différents forums autour de l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle, au cours desquels elle pourra également poursuivre ses actions de mentorat et de coaching.

En 2025, la Ville reconduira le financement du BAFA pour les jeunes Saint-Paulois en partenariat avec la CAF et la DRAJES et contribuera à nouveau au déploiement, par le CCAS, du dispositif d'aide au permis de conduire B pour les 18-31 ans.

La Ville ambitionne également de développer un partenariat avec les institutions concernées (Pôle Emploi, MIO, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CCIR...) pour préparer l'élaboration d'un annuaire des entreprises du territoire afin de faciliter l'accueil des stagiaires (collégiens, lycéens, jeunes en alternance ou en apprentissage etc...).

Enfin, elle développera de nouveaux projets à destination du public 12-25 ans dans le cadre de la création de la Cité Éducative à Saint-Paul et elle préparera l'ouverture d'une 2e SIJ sur le territoire saint-paulois.

La prévention et la santé

En matière de prévention/santé, la Ville poursuivra le déploiement de projets dans le cadre de son 2e Contrat local de santé (CLS) ainsi que du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et reconduira les actions de formation à destination de ses animateurs saisonniers et des agents du service Jeunesse sur différentes thématiques telles que les addictions, avec ou sans substance, le harcèlement scolaire, la sexualité...

Elle impulsera également la création d'un Point d'Accueil et d'Écoute des Jeunes sur le secteur du Guillaume, afin d'accueillir et d'écouter les jeunes en situation de mal-être mais aussi leur entourage, en particulier leurs parents, avec pour finalité la prévention de ces situations sur le territoire concerné, selon une approche globale et pluridisciplinaire.

Le logement

En matière de logement, la Ville continuera à accompagner les programmes ou dispositifs de logements sur le territoire à destination des jeunes (Foyers de Jeunes Travailleurs, Résidence Sociale, résidence jeunes actifs...) en lien avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de l'aménagement du Domaine du Centaure, de la ZAC Renaissance 3, ZAC Saint-Gilles ou encore de la ZAC Phaonce.

L'exercice de la citoyenneté et l'engagement

Après l'installation du Conseil des Jeunes Saint-Paulois en 2024, la Ville veillera, en 2025, au bon fonctionnement de l'instance, favorisant ainsi l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie de la cité.

Comme en 2024, elle accueillera 25 jeunes volontaires en service civique au sein de ses services et elle offrira toujours la possibilité aux jeunes Saint-Paulois inscrits dans le dispositif SNU de réaliser une Mission d'Intérêt Général au sein de la collectivité.

En 2025, la Ville organisera la troisième édition de « Mafate i koz » et continuera à assurer une interface avec les jeunes du cirque ; enfin, elle poursuivra son accompagnement des projets portés par les jeunes et/ou par des associations de jeunes.



SÉNIORS

Accueillir, informer et accompagner

Dans l'objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter les séniors dans de meilleures conditions, le service a été relocalisé, en 2024, au 342 rue Saint Louis dans des locaux plus adaptés, situés en rez-de-chaussée. La « Kaz' des séniors » a l'ambition, en 2025, d'accompagner nos aînés dans toutes leurs démarches. Elle sera également le lieu où ils pourront rencontrer notre élue déléguée aux séniors ainsi que nos partenaires institutionnels. Enfin, une réflexion sur une communication plus adaptée sera menée.

Favoriser et diversifier les activités intergénérationnelles, culturelles, de loisirs et sportives, adaptées aux séniors

A l'occasion des Jeux Olympiques, la Ville avait proposé lors de la journée du 10 août 2024 des ateliers spécifiques pour les séniors : en 2025, la Ville poursuivra ainsi ses actions en faveur du vieillissement actif à travers notamment le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée en partenariat avec des professionnels, en complémentarité du dispositif « Bougez ô séniors ». Les projets phares qui ont fait leurs preuves (« Zactivités Zarboutans », « Séniors Arts », la Semaine Bleue, le Noël des anciens ou encore le partenariat avec Lespas et le TEAT Plein Air) seront bien évidemment reconduits et la Ville continuera à organiser tout au long de l'année des actions intergénérationnelles permettant notamment de valoriser les compétences et le savoir-faire des séniors autour des notions de partage, ainsi que des visites guidées patrimoniales.

Enfin, les séniors saint-paulois pourront continuer à s'inscrire aux ateliers sur l'anglais du voyage organisés par la Ville mais aussi bénéficier de l'accompagnement des aidants et des conseillers numériques pour faciliter leurs démarches.



Lutter contre l'isolement en construisant du lien social

En 2024, les activités diversifiées proposées dans les Résidences pour Personnes Agées (RPA) Yuccas et Village des Aînés ont été étendues dans 3 autres RPA du territoire : celles de Grand Pourpier, Fleurimont et Delphine Helod, en centre-ville. En 2025, la Ville poursuivra donc le déploiement d'ateliers au sein de ces Résidences et elle pourra initier des activités au sein de la RPA Rose de Chine dès que le local sera opérationnel.

Les actions pérennes seront renouvelées tout au long de l'année ; les séniors saint-paulois pourront ainsi continuer à bénéficier des journées conviviales (notamment à Mafate), des célébrations des noces de mariage, ainsi que des anniversaires pour nos futurs centenaires, ou encore des ateliers de prévention organisés par la Maison de la Santé.

Enfin, de nouvelles approches devront être développées pour lutter contre l'isolement et créer du lien social, en particulier avec les séniors qui ne sont pas inscrits dans un club de 3e âge.

ACTIONS SOCIALES

Développer l'Animation de la Vie Sociale

L'animation de la vie sociale est un ensemble d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité, des lieux-ressources proposant des projets / actions coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives collectives locales. Ces structures sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et en plaçant la participation des habitants au cœur de leur fonctionnement.



Structurer la cellule Animation de la Vie Sociale et poursuivre l'élaboration du schéma directeur

Cela passe par l'accompagnement et le développement des structures « Espaces de Vie Sociale et des Centres sociaux ». La Commune de Saint Paul compte aujourd'hui 4 espaces de vie sociale et un centre socio culturel en préfiguration ; ces structures peu nombreuses font partie des piliers de nos bassins de vie.



Structurer les espaces de vie sociale et accompagner les nouveaux projets sur les quartiers non pourvus

La commune de Saint-Paul dispose d'un tissu associatif dense et volontaire pour participer à l'animation du territoire. Les associations constituent les premiers acteurs de l'animation de la vie sociale. Il est donc important d'avoir une connaissance d'ensemble et de structurer ce réseau associatif. La Ville ira à la rencontre des associations qui souhaitent développer leurs actions sur le territoire en incluant une dimension sociale et surtout en agissant pour et avec les habitants.

Elle achèvera ainsi son accompagnement dans le montage de projet EVS (espace de vie social) afin de répondre au cahier des charges de la CAF, plus particulièrement sur les quartiers prioritaires non pourvus (l'Eperon, Savanna, la périphérie du centre-ville et Petite France), conformément aux attendus de la CAF.



Accompagner l'ouverture du premier centre socio-culturel du Tour des Roches

L'année 2024 a été marquée par la phase de préfiguration du centre socio-culturel du Tour des Roches. Cette phase a vu naître un réel engouement des habitants autour de ce projet, ils se sont appropriés les lieux et ont participé activement dans la mise en place de diverses actions. Dans ce cadre, la Ville de Saint Paul s'engage à consolider cette dynamique en 2025 en proposant une continuité entre la fin de la phase de préfiguration et l'obtention de l'agrément CAF. Il s'agira plus concrètement de continuer à mettre en vie le futur centre socio culturel en poursuivant la collaboration avec les différents partenaires et en s'appuyant davantage sur les associations du territoire.

La Ville s'engage également à apporter son appui à la structuration en accompagnant la mise en place de la gouvernance de ce futur centre socio culturel.



Coordonner les acteurs de la parentalité

Poursuivre les actions parentalité au Tour des Roches

Un accompagnement à la parentalité est actuellement proposé au centre socio-culturel du Tour des roches : il a ainsi déjà permis de co-construire un certain nombre d'actions avec les parents et pour les parents (bien être parental, sortie famille...).

Pour poursuivre en ce sens et rester au plus près des besoins des familles, des actions supplémentaires sont nécessaires, toujours dans une démarche de co-construction avec les parents, notamment des ateliers parents-enfants ou des groupes de paroles entre parents pour créer du lien, de l'entraide, mais aussi des animations familiales.

L'accompagnement au quotidien des parents ambassadeurs est ainsi primordial pour la construction des actions et pour activer le pouvoir d'agir des parents.

Construire le réseau Saint Paulois des acteurs de la parentalité : mettre en place une instance de concertation et de coopération au service des familles Saint Paulaises

En 2024, l'organisation d'un séminaire des acteurs de la Parentalité à Saint-Paul a constitué une première étape.

La création de ce réseau d'acteurs de la parentalité et l'animation de celui-ci en 2025 permettra ainsi de faire émerger des projets, d'initier des événements et/ou animations, de re-diffuser des conférences ou ciné-débats sur des thématiques essentielles en matière de parentalité ou encore de coopérer sur la création d'un guide de la parentalité.

SANTÉ POUR TOUS

Avec la contractualisation d'un deuxième Contrat Local de Santé (CLS), la Ville de Saint-Paul poursuit son engagement à la création d'environnements favorables à la santé, au bien-être des Saint-Paulois, plus particulièrement selon les trois axes prioritaires définis par la Ville et l'ARS, en concertation avec les acteurs concernés, à savoir :

- La nutrition, le diabète et les activités physiques
- La santé mentale et les addictions
- La santé sexuelle, la santé de la femme, de l'enfant et du jeune

Décliner les actions issues du Comité de Pilotage du 11 octobre 2024, en matière de santé mentale

Le 11 octobre 2024, le Premier Ministre a annoncé officiellement sa volonté d'ériger la santé mentale en tant que grande cause nationale 2025 : avec cette annonce, 2025 devrait voir le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation et prévention, mais aussi le déploiement d'initiatives permettant de fédérer les acteurs publics et privés, et d'inciter à un changement profond dans la perception et la prise en charge de la santé mentale en France.

Ce même jour, à Saint-Paul, le Comité de Pilotage portant sur la santé mentale et le Fonds Addictions, organisé en présence du Maire, du Directeur de l'ARS, du CHOR EPSMR et du Sous-Préfet, a permis de valider les orientations suivantes pour 2025 :

- poursuivre et clôturer les actions du programme pluriannuel d'actions visant à lutter et réduire les risques liés aux conduites addictives, conventionné dans le cadre du fonds addictions 2022-2025 ;
- mener une campagne de communication ciblée et encadrée auprès du public, afin de promouvoir le numéro unique 31 14, et former une cohorte d'agents et d'autres forces vives du territoire, volontaires et susceptibles de repérer le public en souffrance psychologique, avec l'expertise et le soutien du Centre de ressource formation et du centre régional de prévention du suicide (CRPS) de l'EPSMR ;



- renouveler le dispositif « d'escape game » déployé en novembre 2024 dans les écoles de Carosse, Marcel Lauret et Jasmin Robert, dans 3 autres écoles situées potentiellement dans le périmètre de la cité éducative, et mettre en place un projet de « téat' forum » sur le harcèlement et cyberharcèlement à destination des collégiens et lycéens ;
- construire un partenariat avec tous les acteurs concernés pour prévenir les addictions en milieu sportif dans l'objectif de prévenir les risques et réduire les dommages, favoriser la réflexion du public sur sa relation aux produits, renforcer les compétences du public pour un comportement plus responsable en milieu festif, repérer les personnes en difficultés, améliorer l'orientation du public vers les structures adaptées à leurs besoins, développer la prévention par les pairs (former des bénévoles) et améliorer la coordination et le partenariat avec les autres acteurs.

Renforcer les actions de proximité dans les quartiers et « d'aller-vers » ciblées sur des publics spécifiques

Les Maisons de Santé et les actions décentralisées dans les équipements de proximité

En 2025, la Maison de santé proposera toujours aux personnes diabétiques de type 2 un « parcours santé » spécifique, en partenariat avec Etap Santé (Run Diabète), l'Omsep mais aussi avec des infirmières du dispositif Asalée (Action de Santé Libérale en équipe) ayant pour objectif d'améliorer la qualité de soin, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques, par le biais d'un travail de coopération, de coordination et de collaboration entre médecin et infirmière au service du patient.

Parallèlement au parcours « diabète », la Ville déploiera un parcours de prévention et d'accompagnement pour les patients atteints de cancer, mis en place par l'association « Volkanser » qui proposera alors aux bénéficiaires des outils « support » tels que la sophrologie, un espace d'écoute avec l'intervention d'un psychologue, des ateliers d'art thérapie ou de photo ou encore des ateliers sur l'estime de soi.

Enfin, en 2025 la Ville lancera les travaux pour l'ouverture de sa 2e Maison de santé au Guillaume.

La Karavane santé dans les quartiers

En 2025, le fil rouge des actions de prévention « grand public » sera : la santé de la femme et de l'enfant et la prévention des cancers.

La Ville mobilisera ainsi la Karavane santé pour sensibiliser la population autour des cancers et plus particulièrement des dépistages des cancers du sein, du col de l'utérus et du colon. Le forum « santé de la femme et de l'enfant » prévu en mars 2025 mettra l'accent, entre autres, sur cette thématique, et une action sera également proposée à l'occasion d'Octobre Rose.

En matière de prévention des cancers de la peau, la Ville organisera sa 3e édition de la journée du soleil, toujours prévue le 1er samedi du mois de mai.

Animer le réseau des acteurs du territoire et mieux coordonner les professionnels

En 2025, la Ville continuera à déployer des actions partenariales, notamment dans le cadre du renouvellement des conventionnements initiés depuis 2023 avec :

- * la caravane ODHIR (Obésité Diabète Hypertensions Insuffisances Rénales Chroniques) et l'Aurar ;

- * Mon Espace Santé (nouvel espace numérique individuel mis à la disposition par l'État et l'Assurance Maladie pour permettre à chaque citoyen de réunir en un seul et même endroit toutes les informations, documents, données de santé dont il a besoin et de les partager avec les professionnels de santé) ;

- * Le CHOR EPMSR pour promouvoir les actions de sensibilisation sur les thématiques identifiées telles que la santé mentale, les VIF (Violences intra-familiales), le diabète, la santé sexuelle..., complétées par les actions de la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) du CHOR et de l'EMPP (équipe mobile psychiatrie-précarité) ;

- * L'Etablissement Français du Sang-Océan Indien, pour la tenue de collectes mobiles au sein de ses différents équipements et l'organisation de la Journée mondiale des donneurs de sang, célébrée le 14 juin de chaque année.

Enfin, comme en 2024, les partenariats avec la CGSS (Caisse générale de Sécurité sociale) et la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Ouest seront maintenus.



Poursuivre les actions d'éducation à la santé dans les écoles

Le Parcours Prévention Santé

Les interventions de la Karavane santé en milieu scolaire contribuent à proposer un PPS (Parcours Prévention Santé) à l'ensemble des élèves du territoire sur un cycle, à travers des ateliers thématiques pendant le temps scolaire.

Le Comité de pilotage organisé à ce sujet au mois de juin 2024 a validé les évolutions suivantes pour 2025 :

- Instauration d'un atelier nutrition pour les moyennes sections ;
- Développement et valorisation du développement des compétences psychosociales concernant l'atelier bien-être par la musique ;
- Développement de la dimension prévention de l'usage des écrans, dans le cadre de l'atelier d'activité physique adapté ;

En 2025, la Ville mettra ainsi en exergue au sein des établissements : des ateliers sur la prévention des écrans, à travers le sport, pour les classes de CE2, des ateliers sur la prévention des écrans avec la « Prev » pour les classes de CM1/CM2, ainsi que des actions de prévention du cyberharcèlement.

La poursuite des actions d'éducation à la nutrition

Parallèlement au Parcours Prévention Santé proposé à toutes les écoles du territoire, la Ville poursuivra également 2 types actions spécifiques d'éducation à la nutrition :

- les ateliers d'éveil sensoriel qui ont pour but de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, aux bons comportements nutritionnels dans les structures de petite enfance et en maternelle, en les initiant à la découverte sensorielle à travers la dégustation, en leur permettant d'explorer les odeurs et les saveurs pour développer leurs sens et en les faisant découvrir les fruits et légumes locaux ;

- le projet d'éducation nutritionnelle porté par l'Institut régional d'éducation nutritionnelle dans 8 écoles saint-pauloises (maternelle Coccinelle, y compris la classe à l'annexe PAUSE, primaire Bac Rouge, maternelle Ravine Trois Bassins, maternelle Ravine Daniel, maternelle Barrage, élémentaire Barrage, maternelle Grande Fontaine, y compris la Classe passerelle, élémentaire Daly Eraya également à Grande Fontaine), avec pour public cible principalement, mais non exclusivement, les classes de maternelle et du primaire d'établissements scolaires situés dans les zones REP et REP+, et l'environnement proche de l'école à savoir les parents, l'équipe éducative, le périscolaire ou encore le personnel de la restauration scolaire.



Terre accueillante et participative



LA PROPRETÉ URBAINE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

GESTION DE L'ACTION EN QUOTIDIENNETÉ

Avec la signature des conventions avec deux organismes à responsabilités élargies CITEO et ALCOME, la Ville de Saint-Paul va développer la mise en place d'actions de sensibilisation.

L'une d'elle sera d'équiper en 2025 la zone balnéaire de cendriers physiques ou cendriers portatifs afin de diminuer efficacement les mégots de cigarettes sur les plages. Dans la poursuite des actions autour de la lutte contre les déchets diffus, la Ville va calculer le tonnage de ces déchets recensés sur les sites de « hotspot ». Dans cette continuité, la Ville de Saint-Paul poursuit ses améliorations en équipant les équipes d'outils ergonomiques et respectueux de l'environnement et en améliorant la planification de ses interventions. Ces objectifs d'efficacité des interventions passeront également par la signature d'un nouveau Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la SPL Tamarun.

Les actions quotidiennes pour l'amélioration du cadre de vie passent également par l'embellissement des points d'entrées de ville, la résorption des points de dépôts sauvages et de quelques sites particuliers dans les Bassins de Vie. Ces plantations seront adaptées à l'altimétrie et à un faible besoin en eau.

Pour tendre vers l'autonomie et produire moins de déchets verts, la Ville de Saint-Paul souhaite lancer une expérimentation de revalorisation des déchets verts en compost ou en broyat. Cette réduction à la source évitera aux agents d'évacuer des tonnes de déchets vers les centres d'enfouissement. Ces réussites généreront des économies pour la Ville et le produit obtenu servira d'amendement pour les embellissements réalisés dans les Bassins de Vie.



CRÉATION ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Saint-Paul a développé une politique de proximité avec sur son territoire de nombreuses aires de jeux à destination des familles et notamment des jeunes enfants.

L'année 2025 va être marquée par des espaces aménagés et réhabilités sur au moins 3 Bassins de Vie :

- Sur le secteur de Saint-Gilles-Les-Hauts, rue Aubry, une aire de convivialité sera réceptionnée au second semestre 2025. Ce site de respiration apportera une bouffée d'oxygène aux habitants du quartier et sera exemplaire car il a été positionné en lieu et place d'une zone de dépôts sauvages.
- Sur la zone balnéaire sont prévus les travaux de réaménagement de l'aire de jeux de la Saline les Bains à proximité du parcours de santé. L'enjeu est d'apporter dans cette zone de centralité et de loisirs, des jeux ludiques et modernes, en cohérence avec les infrastructures déjà présentées.
- Sur le front de mer de Saint-Paul, il est prévu le démarrage des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire de jeux d'eau.

L'INSERTION ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Ville de Saint-Paul promeut l'économie sociale et solidaire en poursuivant son programme d'accompagnement et d'animation pour faire émerger et valoriser les initiatives solidaires. En 2025, cela se traduira par plusieurs actions concrètes.

L'accompagnement des Saint-Paulois, en matière d'insertion professionnelle grâce au maintien du partenariat avec Pôle Emploi, le PLIE, la MIO (Mission intercommunale de l'Ouest), le TO (Territoire de l'Ouest), notamment lors des rencontres « Kwe la Fé » dans les quartiers.

- La poursuite des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et chantiers d'insertion dans les Bassins de Vie : 15 Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) seront ainsi mis en place en 2025, comprenant de nouveaux ACI dans le domaine du développement durable et les ACI pluriannuels déjà en fonctionnement. La Ville continuera alors en 2025 à mettre à disposition des locaux pour ces ACI. Pour rappel, en 2020, la Ville s'est fixé pour objectif la création de 700 emplois d'insertions sur 6 ans : la programmation de 2025 permettra ainsi d'atteindre cet objectif.

- La poursuite de l'augmentation des heures clausées réalisées dans les marchés publics, l'objectif pour 2025 étant d'atteindre 85% d'heures réalisées et de renouveler le partenariat avec le Territoire de l'Ouest et de France Travail sur la prescription des publics en insertion.

- La reconduction de la journée de l'Économie Sociale et Solidaire organisée annuellement dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre afin de faire découvrir l'ESS et de valoriser les ACI présents sur le territoire Saint-Paulois, notamment l'ACI Web Cup qui pourra être valorisé cette année lors de la « Start Up weekend ESS » ; et la reconduction de l'Appel à Manifestation d'intérêt dont les lauréats seront à nouveau récompensés au cours de la journée de l'ESS.

- L'accompagnement de l'association Tour Létan Saint-Paul, premier PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Économique) de la Ville, dans la structuration et le développement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur le Bassin de Vie de Saint-Paul Centre.

Enfin, il convient de souligner que la Ville a missionné le réseau National des Régies de Quartier pour l'accompagner à la mise en place d'un outil nécessaire au développement de l'emploi de proximité : cette mission permettra à la Ville de disposer sur son territoire d'une Régie de Quartier ou de Territoire.



Le
mois
de l'Économie
Sociale
et Solidaire

DES BASSINS DE VIE PARTICIPATIFS ET DYNAMIQUES

La valorisation des forces motrices des quartiers et la participation citoyenne, avec l'animation du tissu associatif, sont les principaux leviers de l'intervention communale en matière de dynamisation des bassins de vie, pour contribuer au développement du territoire et en faire un territoire : solidaire, inclusif et sécurisant.

ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES BASSINS DE VIE

Pour 2025, la démarche de participation citoyenne conduite par la Ville consistera à suivre la réalisation des projets en cours, avec une vigilance renforcée des différents services de la Ville qui s'attacheront également à traiter les demandes d'amélioration des quartiers remontés par les Conseils Des Habitants (CDH).

De plus, afin de renforcer et de valoriser la participation citoyenne, une délégation de membres participera, en mars 2025, à la neuvième édition des **Rencontres européennes de la participation**, en collaboration avec **la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg** et les membres du contrat triennal de la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand-Est.

Actions prévues par bassin de vie en 2025:

CDH PAR BV	PROJETS ET ACTIONS PROGRAMMES
CDH de Saint-Paul Centre	Des équipements et un bâti communal rénovés : <ul style="list-style-type: none">• Valorisation de la fontaine des prêtres• Réhabilitation du CASE de la Rue Jacquot et création d'une aire de jeux• Participation à la mise en œuvre du centre social de la Grande Fontaine• Valorisation du site de la Grande Maison de Savanna
CDH de Saint-Gilles Les Bains	Un territoire à mobilité sécurisée et apaisée, et un cadre de vie agréable : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation de fresques murales à la Saline Les Bains et à Carosse• Création et développement de jardin collectif
CDH de Plateau Caillou	Des équipements de proximité pour dynamiser la vie de quartier et favoriser l'activité sportive : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une aire de musculation et de Fitness out door à Villèle• Installation d'arceaux pour vélos à Plateau Caillou et Saint-Gilles-Les-Hauts• Aménagement d'un jardin collectif et d'une micro forêt• Installation d'une plaque commémorative de l'incendie de 1966 à Villèle• Nouvel accès routier sur Villèle
CDH de La Plaine – Bois de Nèfles	L'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine : <ul style="list-style-type: none">• Structuration de « l'espace de respiration » de Mon Repos• Réalisation d'un espace multi-activités sur le site du CASE de Bel Air• Valorisation de sentiers lontan• Travaux d'aménagement de places de stationnement supplémentaires au niveau de la piscine de Bois de Nèfles

CDH PAR BV	PROJETS ET ACTIONS PROGRAMMES
CDH de La Saline	<p>Un espace public préservé et de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration du site de Corbeil • Création d'un Street Work Out (SWO) à Corbeil • Aménagement de l'espace vert du "lotissement des Azalées » • Poursuite du projet de valorisation de Jean Albany
CDH de Bellemène Guillaume	<p>Des équipements publics optimisés pour dynamiser la vie des quartiers et favoriser l'activité sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Street Work Out (SWO) à Tan Rouge et extension du boudrome • Amélioration de l'accès au plateau noir de Tan Rouge • Aménagement de la plaque sportive du Guillaume (Rue Louise et Jouan) • Amélioration de l'espace vert et de loisirs de la rue Pion D'Inde à Bois Rouge
CDH de Mafate	<p>Un territoire en recherche d'équité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des travaux de gestion de la ressource en eau (Orangers,..) • Conduire la réflexion sur la possibilité de créer un cimetière à Marla

LA POLITIQUE DE LA VILLE, EN SOUTIEN AUX QUARTIERS DES BASSINS DE VIE

L'année 2025 sera une année charnière pour la Politique de la Ville puisqu'elle sera préfiguratrice du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » défini autour de 4 grandes priorités que sont l'emploi, l'éducation, la santé et la transition écologique mais incluant aussi d'autres sujets majeurs tels que celui de sécurité et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suite à la consultation citoyenne initiée en 2023-2024, l'année 2024 a permis de ré-interroger la définition et la délimitation des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Un nouveau périmètre prévisionnel en cours de validation par l'Etat, regroupant 11 quartiers, intégrera ainsi la nouvelle géographie prioritaire 2025/2030, se répartissant comme suit :

- 6 Quartiers Politique de la Ville actuels (Savanna-Kayamb - Bout de l'Étang, Grande Fontaine, Périphérie centre-ville, Plateau Caillou, Fleurimont et l'Éperon) dont les périmètres ont été élargis
- 5 nouveaux Quartiers Politique de la Ville (Sans Souci, Le Guillaume, La Saline, Barrage Cinq Heures, Ravine Daniel).



Pour répondre aux enjeux de ces territoires, la Ville devra se doter nécessairement d'une équipe de projet renforcée et mobilisera les partenaires institutionnels pour leur engagement sur le nouveau contrat de la Politique de la Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Le programme d'actions suivant devra être mise en œuvre, tout en intégrant les enjeux spécifiques à chaque territoire :

- Développer le parcours de professionnalisation des acteurs associatifs,
- Accompagner les initiatives citoyennes avec le Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- Favoriser l'emploi de proximité par la reconduction des ACI, la création d'une Régie de quartier, l'accroissement des Emplois francs, et la création d'activités, ...).
- Augmenter les moyens des conventions d'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (AFTPB) dans la nouvelle contractualisation. Ce levier permettra la poursuite de l'insertion sociale des habitants, l'amélioration du cadre de vie et la cohésion des territoires. Ainsi un programme d'actions concerté avec les trois bailleurs (SEDRE, SHLMR, SIDR), l'État, la Ville et les Habitants pourra être mis en œuvre dans les 11 Quartiers en 2025.
- Compléter l'équipe des chefs de projet à l'échelle des Bassins de Vie : ainsi, en dotant chaque Bassin de Vie d'un chef de projet de territoire ces derniers pourront continuer à animer des ateliers réunissant les différents acteurs intervenants sur le territoire dans un objectif de partage d'informations et de coordination des interventions sur les Bassins de Vie et les nouveaux périmètres de la Politique de la Ville.



Enfin, suite au travail préparatoire mené en 2024, la démarche de labellisation de la **Cité Educative** devrait aboutir en mars 2025 pour permettre au dispositif de se déployer sur les périmètres scolaires des collèges de Plateau Caillou, de l'Étang et du Guillaume pour les 3 prochaines années (2025-2028).

Une Cité Educative vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le temps scolaire par la constitution d'une « grande alliance » des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

L'ambition est de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour ouvrir le champ des possibles. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La contractualisation triennale 2025-2026-2027 couvre les périmètres scolaires des Collèges de Plateau Caillou, de l'Étang et de Lougnon au Guillaume soit:

- environ 36 000 habitants, dont 12 600 jeunes (soit 37 % de la population) dont 9 164 élèves,
- 5 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), à savoir Plateau-Caillou, Savanna-Kayamb-Bout de l'Étang, Fleurimont et sur le prochain Contrat de Ville : Le Guillaume et Sans Souci.
- 4 bassins de vie : Plateau-Caillou, Le Guillaume, une partie de Saint-Paul Centre et La Plaine Bois-de-Nèfles.

Un plan d'actions pluriannuel défini en quatre axes :

- Promouvoir l'égalité des chances dans les parcours éducatifs et d'insertion
- Re-donner le pouvoir d'agir aux parents et aux jeunes
- Soutenir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes
- Faire cité – Construire une communauté éducative

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Les associations des Bassins de Vie continueront à être accompagnées à travers la charte des engagements réciproques. Ce partenariat entre l'État, la commune et le tissu associatif confortant la Ville dans la création d'Espaces de Vie Associatifs de Proximité, il s'agira plus précisément de continuer le déploiement de ces espaces sur les Bassins de Vie après celui de Barrage. 2025 verra ainsi l'inauguration des structures sur Bellemène, l'Étang et Saint-Gilles-Les-Bains, le démarrage des travaux sur La Plaine.

Un programme d'animations équitable entre les territoires sera par ailleurs reconduit et un accent sera mis sur la promotion des associations culturelles et la connaissance de l'histoire et du patrimoine. Comme en 2024, la diversité des identités culturelles des quartiers de chaque Bassin de Vie sera mise en valeur par le soutien de collectifs d'associatifs sur l'organisation de manifestations comme les Fêtes de quartiers valorisant le terroir des quartiers (24^{ème} édition de la Fet' Koko – Forum des Métiers de la Mer) mais aussi lors des rendez-vous incontournables de la Fête de la Musique, la Journée du vivre ensemble et la célébration du 20 décembre.

En outre, la Ville poursuivra son soutien aux associations, notamment dans le cadre de sa campagne annuelle, en s'assurant d'une optimisation des subventions allouées en lien avec les priorités de la mandature.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

En matière d'équipements de proximité, la Ville poursuit ses efforts d'amélioration et prévoit ainsi les actions suivantes en 2025 :

- Lancement des travaux d'agrandissement et de réhabilitation du CASE Rue Jacquot ;
- Finalisation du déploiement du programme d'installation des limiteurs acoustiques dans les salles polyvalentes de Ruisseau, Bras Canot, Barrage et Corbeil ;
- Élaboration d'un programme pour la création de nouveaux équipements pouvant accueillir 200 personnes et permettant la tenue des festivités familiales sur Plateau Caillou et Cambaie.
- Poursuite des embellissements des cours des CASE de La Saline Les Bains, de Vivaneau, du Bernica, de l'Étang et de la Caverne.
- Redéfinition des modalités et des outils liés aux conventionnements auprès des particuliers et des associations avec la prise en compte de la gestion des déchets lors des événements associatifs et la maîtrise du niveau sonore lors des festivités.



UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS AMELIOREE

EN MAIRIE CENTRALE ET DANS LES MAIRIES ANNEXES

Après le déploiement en 2024 d'une plate-forme de prise de rendez-vous en ligne pour l'instruction des demandes de titres sécurisés, la Ville s'est portée candidate pour le déploiement de la certification de l'identité numérique. Elle souhaite offrir aux administrés la possibilité de justifier de leur identité en ligne ou avec leur téléphone portable, avec un niveau de garantie qui répond aux exigences de sécurité les plus fortes.

La Ville a déployé des dispositifs de recueil de données biométriques au sein des mairies annexes de Bois de Nèfles, Bellemène, Saint-Gilles les Hauts et prochainement, Plateau Caillou. La formation des agents a commencé ainsi que le raccordement des sites à la plate-forme de prise de rendez-vous en ligne. Dès le début de l'année 2025, l'ensemble de ces sites devrait permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches liées à la demande ou au renouvellement de leurs titres sécurisés.

Les travaux de réhabilitation de la mairie annexe de Saint-Gilles les Bains vont être livrés en 2025 et ceux de l'aménagement de la nouvelle mairie annexe du Guillaume devraient démarrer fin 2025.

La Ville compte 6 écrivains publics ; l'ensemble des six Bassins de Vie est donc couvert par des permanences hebdomadaires. En 2025, le souhait serait d'offrir un service de déplacement d'écrivain public à domicile. L'expérimentation concernerait le quartier du Guillaume, sous réserve de vérification du cadre réglementaire.



OPTIMISER LE SERVICE FUNÉRAIRE

Les travaux de construction de la chambre funéraire de l'Etang débutent en cette fin d'année 2024 pour une durée d'un an. Cet équipement sera livré en fin 2025. Les études relatives à la construction de la chambre funéraire de La Saline devraient se terminer en 2025.

Les travaux d'extension du cimetière de Villèle commencent fin 2024 pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Les études des projets d'extension des cimetières de Tan Rouge et de Bois de Nèfles devraient se terminer fin 2025.

Dans une volonté d'innovation, le cimetière de Tan Rouge fera l'objet d'un projet de numérisation des concessions. Ainsi sera proposée une borne numérique interactive à l'entrée de cet équipement, qui permettra une recherche et une localisation facilitées des sépultures.



LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ

Le développement et l'accélération de la dématérialisation des démarches administratives est plus que jamais une réalité.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville, avec le soutien financier des services de l'État, propose aujourd'hui à ses administrés : l'accompagnement de 16 aidants et de 6 conseillers numériques sur 41 points répartis sur le territoire, avec l'organisation, depuis 2024, de permanences trimestrielles dans les îlets de Mafate.

Pour l'année 2025, les orientations suivantes sont prévues :

- Renforcement du niveau d'expertise des conseillers numériques par la formation et la qualification au CCP2 (Certificat de compétences professionnelles 2).
- Optimisation des actions relatives à l'accompagnement numérique en collaboration avec divers services de la Ville.



L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS

Les Saint-Paulois sollicitent très régulièrement les permanenciers qui sont présents au sein des 3 Points Justice de la commune. Ainsi pas moins de 600 accompagnements cumulés sont proposés mensuellement au sein de ces équipements de proximité.

En 2025, afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, le Point Justice du front de mer déménagera vers des locaux situés en centre-ville; au deuxième semestre 2025, une étude de faisabilité sera par ailleurs lancée pour l'implantation d'un nouveau Point au sein du Bassin de Vie de La Plaine-Bois-de-Nèfles.

En sus de ces permanences quotidiennes, la Ville de Saint-Paul, en lien avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit), propose 2 Journées Locales de l'accès au droit au cours desquelles les Saint-paulois peuvent rencontrer, durant toute une matinée, une pluralité d'acteurs du droit et ainsi trouver des réponses à leurs interrogations en matière de droits et obligations : en 2025 ces matinées seront organisées dans les bassins de vie du Guillaume et du Centre-ville de Saint-Paul, à la Grotte du peuplement.

La Randonnée du Droit sera quant à elle reconduite dans les îlets de Mafate.



UN TERRITOIRE SÉCURISÉ

La Ville de Saint-Paul connaît des enjeux de sécurité et de tranquillité publique majeurs au regard de la taille du territoire et de son attractivité : l'objectif est donc de maintenir le bien vivre à Saint-Paul, pour tous ses habitants, dans chaque Bassin de Vie.

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

L'année 2025 marque un tournant dans la politique de prévention de la délinquance pour le territoire Saint-Paulois par la mise en œuvre du plan d'actions de la Nouvelle Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2024-2027 dont les 4 grandes orientations, issues de la concertation entre les partenaires associatifs, les partenaires institutionnels et la population saint-pauloise, sont les suivantes :

- Maîtriser la tranquillité publique
- Développer la prévention partenariale autour des mineurs et jeunes majeurs
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales
- Assurer une gouvernance renouvelée et efficace

En 2025, la Ville ambitionne ainsi de mettre en place les actions suivantes :

- L'animation sociale du territoire avec le renforcement de l'équipe de médiation dans les Bassins de Vie, et une équipe composée de 4 services civiques qui œuvreront sur la zone balnéaire ;
- L'organisation de la prévention spécialisée dans les Bassins de Vie et les Quartiers Prioritaires ;
- La mise en place de la démarche « Aller vers » vers les partenaires associatifs et la population ;
- L'organisation de commissions thématiques sur l'aménagement du territoire, la sécurisation des espaces publics, ou encore les dynamiques locales... ;
- La mise en place d'actions de prévention dès le plus jeune âge ;
- Le déploiement d'actions de sensibilisation de la population et des professionnels encadrants sportifs pour lutter contre les stéréotypes ;
- L'organisation d'actions de prévention routière auprès des jeunes ;
- La mise en œuvre d'ateliers contre toute forme de harcèlement (dans le cadre scolaire ou sur le domaine public) ;
- La coordination des actions de sensibilisation en matière de violences intrafamiliales et faites aux femmes
- La coordination de la formation pour les professionnels de première ligne ;
- L'organisation d'espaces de concertation de la vie nocturne sur le Bassin de Vie de Saint-Gilles-les-Bains.

RENFORCER L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Une Police Municipale Innovante

Dans la continuité du renforcement de la sécurité des biens et des personnes, mais aussi du respect du code de la route, notamment de la lutte contre le stationnement anarchique, la Ville va procéder au déploiement de la vidéoverbalisation. Cela s'inscrit dans le cadre d'une stratégie générale de sûreté et de protection de la voie publique afin de dissuader et de relever les infractions relatives à la thématique. Le visionnage en temps réel des images s'opèrera à l'intérieur du centre de supervision urbain (CSU) par les opérateurs habilités à cet effet.

Sur la même lignée, le dispositif de vidéoprotection sera étendu par le rapatriement des images des 36 caméras du port de Saint Gilles Les Bains au CSU. Enfin, une réflexion visant à développer notre parc de caméras de vidéoprotection sera portée. L'objectif étant de perfectionner le système actuel mais également déployer le système sur des secteurs sensibles non couverts quant à présent.

Une Police Municipale de Proximité

Au regard du dimensionnement de la commune, il apparaît nécessaire de renforcer le maillage territorial dans les écarts de la commune. La poste de commandement mobile et de proximité se traduit par l'acquisition d'un fourgon aménagé et sérigraphié doté d'équipements de saisies informatiques, et d'un agencement dédié à l'activité de la police municipale. Par ailleurs, la brigade mobile permettra de disposer d'un poste avancé dans le cadre de la gestion de certaines manifestations et également en situation de gestion de crise. Les objectifs visent à rapprocher la police municipale des citoyens dans une logique de police de proximité (accueil des administrés, recueil des doléances, établissement des mains courantes, sensibilisation et prévention...).

Afin de disposer de moyen de transport rapide en termes de déplacement sur le territoire et de répondre aux enjeux de la sécurité routière, la PM procédera à la création d'une brigade motorisée (moto et cyclomoteur).

Il apparaît important de poursuivre l'effort de territorialisation de la police municipale au sein des différents bassins de vie. La Police Municipale est déjà dotée de trois brigades : Poste principal à Saint-Paul Ville, la Saline les hauts, et Saint-Gilles-les-Bains. L'objectif serait de mieux desservir les secteurs de la Plaine, Bois-de-Nèfles, Sans-souci, Le Guillaume. Un nouveau poste de Police Municipale est en cours de création au Guillaume.

Une Police Municipale Efficace

Face aux enjeux du territoire et à sa diversité géographique le partenariat entre la police municipale et la gendarmerie sera consolidée sur différentes thématiques (lutte contre les phénomènes de pousse, consommation de produits stupéfiants et d'alcool sur la voie publique, renforcement des contrôles sur la voie publique et prévention des rixes...) afin d'aboutir à une sécurisation optimale du territoire.

Les actions de la police municipale seront également renforcées en matière de réduction des actes d'incivilités et des troubles anormaux du voisinage, de lutte contre les nuisances sonores, de renforcement des contrôles en termes de stationnement et de circulation sur la voie publique notamment aux abords des établissements scolaires.

Par ailleurs, il apparaît strictement nécessaire que la Police Municipale intensifie son action sur la problématique des Véhicules Hors d'Usage (VHU) qui pour rappel sont des déchets dangereux. Leur gestion revêt des enjeux environnementaux et économiques importants. Dans ce cadre et afin d'apporter des résultats à la hauteur des enjeux, une brigade VHU a été créée et devra travailler en partenariat avec la police environnementale du TO sur cette thématique.

Dans la continuité du rapprochement police municipale/citoyen et inversement, les OPHC continueront sur les centres villes de Saint-Gilles et de Saint-Paul Centre mais avec désormais des programmations sur les autres bassins de vie de la commune. Par ailleurs, l'effort de proximité de la police municipale continuera également sur les îlets de Mafate 1 fois par mois afin de recueillir les doléances, traiter les problématiques rencontrées dans les prérogatives de la PM et orienter vers d'autres services le cas échéant.

Le renforcement des équipes d'encadrements intermédiaires avec le recrutement d'un CDS OPHC permettra une meilleure coordination entre les différentes équipes mais aussi une meilleure compréhension des directives émanant de la direction.

La modernisation des équipements se fera par l'acquisition de nouvelles armoires fortes pour les armes et munitions permettant un suivi et une traçabilité informatisés lors des prises et intégrations du matériel par les agents, en lieu et place des registres manuscrits

LA SÉCURISATION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE BAINNADE

La Ville poursuivra en 2025 les travaux de rénovation, sécurisation, et modernisation des différents postes de secours et s'attellera au lancement des procédures nécessaires pour la relocalisation du poste MNS des Roches Noires à proximité du poste actuel.

Au regard de la forte fréquentation des baigneurs et des usagers de certaines activités nautiques sur le secteur de Trou d'eau, la Commune souhaite y créer un poste de surveillance.

Suite à l'étude réalisée par la CISAN, la Ville poursuivra son projet d'extension du périmètre de sécurisation de la baignade sur la plage de Boucan Canot, notamment vers le large, tout en pérennisant la sécurité optimale des usagers.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

L'organisation des Assises Saint-Pauloises des Risques Majeurs, fut l'un des moments phares de l'année 2024. Elles seront organisées annuellement dans le but de renforcer cette culture de risque. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à destination de la population en termes de prévention des risques se déclineront plus régulièrement tout au long de l'année. La Ville organisera par ailleurs en 2025 au-moins deux exercices de gestion de crise.

La commune s'est dotée d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC) qui sera mobilisée en 2025. Par ailleurs, une véritable cellule de gestion des risques majeurs sera créée par le biais du renforcement des effectifs actuels.

Une poursuite de la modernisation des équipements de gestion de crise et le déploiement de systèmes d'alerte seront mis en œuvre.

LA SURETE DES EVENEMENTIELS

Un renforcement et une modernisation des moyens matériels sera opéré en 2025 afin d'assurer la neutralisation des espaces piétons sur la voie publique. Des barrières anti intrusion, des portiques de sécurité mobiles, ainsi que d'autres matériels servant à la dotation des dispositifs prévisionnels de secours viendront compléter le parc de matériel existant. En 2025, une cellule Sécurité Evénements/Manifestations se structurera.



Terre des Talents et des Créativités



LE SPORT

UNE VÉRITABLE POLITIQUE SPORTIVE POUR UNE VILLE EN MOUVEMENT

Saint-Paul, ville labellisée « Active et Sportive », « Ville Santé OMS », réaffirme son engagement à promouvoir le sport et le bien-être pour tous ses habitants, des plus jeunes aux plus âgés soutenue par un réseau dense de plus de 300 associations engagées.

Dans le cadre du projet sportif territorial 2021-2026, la Ville continue la structuration et le développement du sport par famille d'activités, par bassin de vie et autour de thématiques spécifiques afin de lutter contre l'exclusion, l'isolement et la discrimination.

La venue de la flamme olympique le 12 juin dernier, la création de la première fan zone « Club 2024 » de l'océan Indien, la participation aux JO de Paris de 20 marmay du dispositif d'athlécoles symbolisent cet élan sportif qui se poursuivra en 2025.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS SA DIMENSION UNIVERSELLE

Favoriser la pratique sportive en club

En 2024, une enveloppe de 1 600 000 euros a été spécifiquement allouée aux associations sportives saint-pauloises. Cet effort sera maintenu en fonction des contraintes budgétaires de l'exercice, afin d'accompagner à la fois la constitution de viviers pour l'élite mais aussi la pratique de loisir qui favorise la santé et la tolérance.

Avec 65 disciplines sportives représentées, la commune se distingue comme un véritable vivier de champions, dans des disciplines aussi diverses que les arts martiaux, les sports de combat, la gymnastique rythmique, la natation ou encore l'haltérophilie. Afin de mieux accompagner les athlètes, qu'ils soient de haut niveau ou jeunes espoirs, l'aide au déplacement aérien (ADA) sera reconduite cette année ainsi que celle concernant la formation aux élus associatifs ...

Affirmer le rôle du sport dans la continuité éducative

L'éducation physique et sportive, aussi bien durant le temps scolaire qu'en dehors, joue un rôle essentiel dans le bien-être, la santé et l'éducation des enfants. Intégrer l'activité physique dès le plus jeune âge est primordial. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs collaborent étroitement avec les équipes éducatives afin de renforcer les liens entre le milieu scolaire et le tissu associatif sportif local.

Fort de son succès, la ville poursuit son engagement en renouvelant cette année les actions suivantes :

Sur le temps scolaire

- Le plan "sport collectif" (basket-ball, handball, volley-ball, football)
- Le plan "motricité" (gymnastique, danse à l'école)
- Le plan "aisance aquatique & savoir nager" à la fois en piscine (4 999 enfants concernés) et dans le lagon (1 638 enfants concernés)
- Le plan « athlécoles » et « Tennis école »

En tout, ce sont 15 000 élèves qui bénéficient des interventions sportives des éducateurs et maîtres-nageurs de la ville tout au long de l'année.



Sur le temps péri et extrascolaire

- Poursuite des écoles municipales de trampolining, de beach soccer, de beach tennis et des activités multisports pour les 7-11 ans, tous les mercredis matin.
- Depuis 2022, l'école municipale des sports propose également des sessions de ski nautique à l'Étang Saint-Paul pour les jeunes de 11 à 14 ans, une initiative inédite à La Réunion.
- En 2024, l'école municipale de natation a accueilli 154 enfants répartis sur les trois piscines de la ville, dont trois enfants porteurs de handicap. Chaque enfant participe à une séance hebdomadaire tout au long de l'année, hors vacances scolaires.
- Accueil des adolescents de 12 à 15 ans les mercredis après-midi avec diverses activités.
- Le Centre de perfectionnement sportif « Gardien de but de handball » de Saint-Paul, créé en 2023 fonctionne les mercredis après-midi pendant la période scolaire. Ce dispositif, destiné aux jeunes de 12 à 15 ans, permet aux licenciés saint-paulois de se perfectionner dans l'optique d'accéder au haut niveau. Actuellement, 16 jeunes y sont inscrits.
- Mise en place en 2025 de l'école municipale « savoir rouler à vélo » afin d'amener les enfants à circuler autrement en toute sécurité.



Accompagner le développement du sport santé bien être

Le sport au service de la santé est l'une des orientations majeures de notre politique sportive. Le soutien apporté à l'Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire (l'OMSEP), reconnu comme la première « Maison Sport Santé » à l'échelle régionale, permet de renforcer le dispositif Bouger Ô dans les six bassins de vie du territoire.

- Avec plus de 700 inscrits pour 2023/2024, ces programmes gratuits se déclinent en quatre groupes adaptés aux profils des participants : Bouger Ô Féminin, Bouger Ansanm, Bouger Ô Sénior, et Bouger Ô Z'employés. L'éventail d'activités élargi à 30 disciplines sera de nouveau proposé en 2025.
- Dans le cadre du dispositif Bouger Ô Z'employés, la collectivité propose aux agents de la Ville une heure de sport gratuite par semaine. Plusieurs activités sont offertes dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail, de renforcer la cohésion entre les agents des différents services, et de prévenir les pathologies liées à la sédentarité.

L'objectif pour 2025 est de permettre aux agents souffrant de pathologies spécifiques de pratiquer une activité physique adaptée à leurs besoins.



AFFIRMER LE RÔLE DU SPORT COMME VECTEUR D'INCLUSION DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

En tant que ville inclusive, Saint-Paul a entrepris des aménagements en collaboration avec diverses associations pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux équipements et à la pratique sportive.

Pour 2025, la Ville de Saint-Paul envisage d'approfondir ses actions en permettant à l'association Handy Roue Libre de bénéficier sur deux sites de locaux afin d'y entreposer des équipements.

Des créneaux horaires en journée sur le temps scolaire sont mis à disposition pour les associations travaillant avec des personnes en situation de handicap, notamment à la piscine du Front de mer et au gymnase de Vue Belle.

LES EQUIPEMENTS, VECTEURS DE LA DYNAMIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET DE CHACUN DES BASSINS DE VIE

Afin que les clubs puissent accueillir et développer la pratique sportive, la ville met gracieusement ses équipements à disposition. Ainsi, les organisateurs et les ligues régionales peuvent organiser les épreuves de championnat. Malgré la présence de plus de 220 équipements sportifs sur son territoire, la Ville de Saint-Paul doit faire face à une demande croissante de créneaux.

Un programme ambitieux à la fois de réhabilitation des infrastructures sportives existantes, et de construction de nouveaux équipements de proximité est mis en place pour répondre aux besoins de l'ensemble de sa population.



LES TRAVAUX QUI VERRONT LE JOUR COURANT 2025 :



- **Au cours du premier trimestre 2025 seront opérationnels le Street Work Out du Ruisseau à Bois-de-Nèfles ainsi que terrain de foot à cinq de Plateau Caillou**
 - **Sont prévues pour le deuxième trimestre 2025, la réhabilitation du complexe de Bois-Rouge, la création d'un Street Work Out, la réalisation d'un plateau d'EPS à Bellemène ainsi qu'une aire de musculation en plein air,**
- Au cours de l'année 2025 se fera la couverture latérale du gymnase WIN-LIME**
- **La fin de premier semestre 2025 verra la fin de la réhabilitation du dojo de Plateau Caillou et de la salle de danse et d'arts martiaux**

Les projets en phase d'étude :

- Création d'un gymnase à proximité du collège Célimène-GAUDIEUX ;
- Création de trois Street Work Out à Tan Rouge, à Ravine Daniel et à Corbeil ;
- Création d'une aire de musculation et de fitness de Villèle ;
- Création d'un pôle vélo et de glisse urbaine à Cambaie dans le cadre des opérations de l'Ecocité (ZAC Phaonce) ;
- Construction d'un Espace Sportif Inclusif Sport Handicap, Sports de Combat, Arts martiaux, à côté de la piscine Josselyn FLAHAUT et fermeture du préau de l'école Mathilde Frappier de Montbenoist ;
- Réhabilitation du vestiaire de Barrage et de Grande Fontaine
- Réhabilitation de tous les petits boulodromes et finalisation de la mise des madriers sur les boulodromes du Guillaume, de la Saline et Grande Terre ;
- Extension et modernisation du boulodrome de Savanna.

LA PRATIQUE SPORTIVE COMME VECTEUR DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Territoire multi-labellisé, la Ville de Saint-Paul reste le théâtre de grands rendez-vous sportifs nationaux et internationaux, 210 en 2024. Ces événements réguliers permettent de valoriser notre territoire et de le dynamiser grâce à un accompagnement technique et financier soutenu de la Ville auprès des organisateurs. Parmi les rencontres sportives phares de la Ville de Saint-Paul, on peut citer l'Open International des Brisants, le Tour Auto de La Réunion, le Meeting International de Natation, l'Open Mascareignes de Judo, l'Open Océan Indien de Ju-Jitsu Brésilien, et le Métis Trail.

Des événements sont aussi organisés dans les piscines municipales, en soirée. Ils ont rencontré un grand succès populaire et seront reconduites en 2025.

De nouvelles manifestations sont aussi programmées au sein des piscines en 2025 :

- Aquamatinales, certains dimanches durant la saison chaude, en partenariat avec le service de la Petite Enfance.
- Une ouverture Matinale avant l'arrivée des scolaires de 6h30 à 7h30 prévue sera expérimentée.
- Une animation cinéma au bord de la piscine sera mise en place en 2025

Cependant, cette politique sportive ambitieuse ne peut se mener sans des agents mieux formés. En 2025, un partenariat sera conclu avec le CREPS sur l'« Aisance Aquatique » à destination de l'ensemble des maîtres-nageurs communaux ainsi qu'une formation en anglais pour mieux informer les usagers.

Une communication de proximité est privilégiée avec les associations et le grand public.

Depuis 2024, la Direction des Sports organise un cycle de conférences à l'intention du grand public et des athlètes, abordant des thèmes majeurs du sport. Les sujets, comme la cohérence cardiaque ou encore la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et le bizutage en milieu sportif en collaboration avec l'association « Colosse aux pieds d'argile », seront proposés en 2025.

Une newsletter baptisée « Info Sport » sera lancée en 2025. Elle contiendra des informations sur les événements sportifs, des portraits et interviews de sportifs sur leurs parcours, des offres d'emploi dans le domaine du sport, des découvertes de métiers liés au sport, ainsi que sur les travaux en cours et à venir sur les sites.

La création d'un annuaire des associations, destiné aux administrés, disponible en version numérique ou imprimée, recensera toutes les offres des associations et les disciplines proposées.

Un guide des piscines municipales sera également réalisé, incluant les informations pratiques et les événements majeurs se déroulant dans les piscines municipales de Saint-Paul.

Enfin, un guide de procédures à destination des associations sportives sera élaboré. Ce guide détaillera le bon usage des équipements et des infrastructures sportives, ainsi que les procédures à réaliser pour obtenir une autorisation d'organisation d'événements exceptionnels et autres manifestations d'envergure.



CULTURE ET PATRIMOINE

DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LA VILLE

UNE DYNAMIQUE CRÉATIVE, MARQUE DE FABRIQUE DE LA POLITIQUE CULTURELLE SAINT-PAULOISE.

Sur le territoire, et tout au long de l'année, les habitants auront accès à une programmation de manifestations et d'actions culturelles variées sur tous les bassins de vie mettant en valeur la richesse du peuplement de l'île à travers des fêtes telles que le Nouvel An chinois, le Dipavali, le dynamisme et l'inventivité du tissu associatif par l'essor des festivals ainsi que la reconnaissance des talents artistiques locaux.

Des moments forts autour des manifestations récurrentes

La Fête de la Musique est l'occasion de présenter, sur scène, les artistes locaux et de les valoriser.

Le 20 désamn, quant à lui, se décline en un temps mémoriel au cimetière des esclaves et des oubliés et en festivités dans chaque bassin de vie.

Des évènements nationaux, européens ou internationaux sont également mis en lumière : les Journées européennes de l'archéologie, les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées nationales de l'Architecture, la Semaine créole et la Fête de la Musique....

...et des festivals pluriels et nombreux !

La Ville poursuit son engagement de faire de son territoire, une terre de festivals. Lieux de rencontres pour les artistes, les talents saint-paulois, locaux, régionaux et nationaux se croisent sur des mêmes scènes mais aussi pour les publics qui vivent des expériences uniques.

Ces évènements permettent de faire rayonner notre territoire au niveau national et international.

Réunion Comédy Fest, Festival International du Film de l'Océan Indien, Jazz en l'Air, 7Soleils 7Lunes, Festival du Film d'Aventures, Opus Pocus, Les Francofolies, le Festival du Temps des Femmes, le Festival du Film au Féminin, Kromali, ... vont venir rythmer l'année culturelle saint-pauloise.

Enfin, évènement populaire de la vie culturelle de notre territoire, le Grand Boucan, désormais installé sur le front de mer de Saint-Paul, fera défiler son Roi Dodo pour le plus grand plaisir des citoyens qui viennent de Saint-Paul mais aussi de toute l'île.



Le soutien aux artistes et aux lieux de création et de diffusion

La Ville s'attache à promouvoir les artistes saint-paulois en les programmant lors de nos événements culturels et en soutenant, tout au long de l'année, la diffusion et l'aide à la création.

En lien avec la Région Réunion, le dispositif Guétali se déploie dans les bassins de vie pour différents types de publics en organisant l'accueil des artistes souvent émergents afin qu'ils puissent aller à la rencontre des habitants dans les quartiers.

Dans tous les champs artistiques [arts visuels, arts circassiens, arts vivants], le soutien aux artistes et aux projets se structure et se pérennise grâce à des subventions maintenues à un niveau permettant de soutenir la création et la diffusion sur le territoire.

La Ville compte également sur le soutien indéfectible du Casino de Saint-Gilles qui s'engage de manière forte à soutenir la création et la diffusion artistiques.

La création d'un pôle culturel structuré autour de Lespas, dont la programmation riche et pluridisciplinaire, se distingue par son ouverture à différents publics et à des genres variés, tout en s'associant à d'autres salles et festivals, fera l'objet de réflexions dans le cadre du projet d'aménagement du front de mer.

La longère Sudel Fuma, lieu culturel, accueillera des artistes proposant une programmation d'expositions riche et diversifiée afin de pouvoir répondre aux attentes d'un public qui commence à se fidéliser.

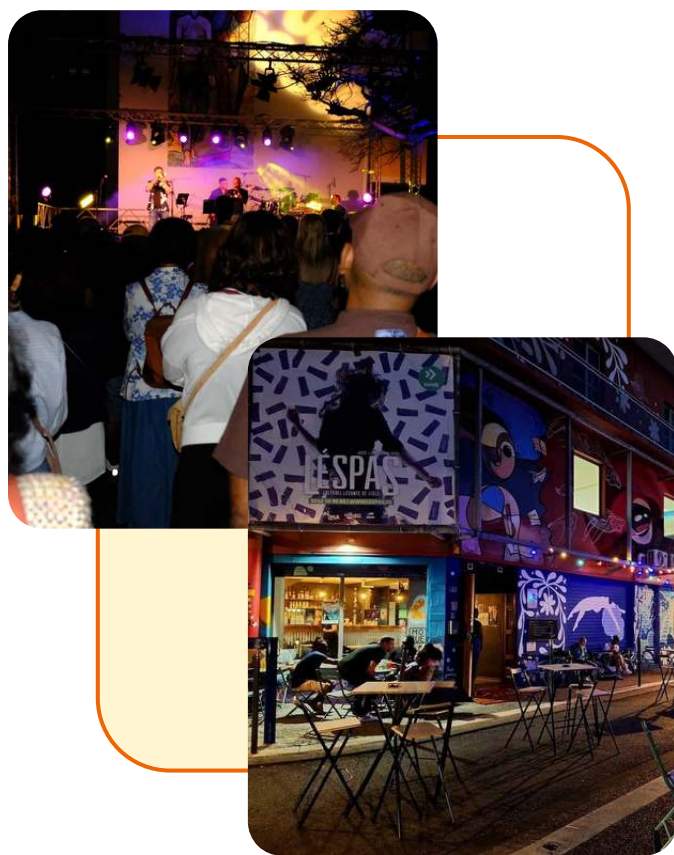
Des actions culturelles qui s'inscrivent dans le quotidien des citoyens

Afin d'asseoir et structurer notre politique culturelle, l'accent sera mis sur les actions culturelles en lien avec tous les événements développés dans la programmation culturelle et avec Lespas.

Le "rendre accessible" sera mis en relief et ce pour, tous les publics. Aussi, des propositions d'interventions sous forme d'ateliers, de rencontres avec les artistes seront-elles faites en direction des scolaires, des élèves de nos ateliers de musique mais également d'autres types de publics.

Développer le quartier culturel créatif dans le centre-ville de Saint-Paul

La Ville de Saint-Paul souhaite promouvoir une offre culturelle originale autour de Lespas et la Cerise, le Marché couvert : rue piétonnisée, mise en réseau d'un espace culturel et de parcours pérennes ou éphémères entre les équipements du centre-ville de Saint-Paul en encourageant le développement d'initiatives privées d'industries créatives. Une signalisation artistique adaptée, sous forme de land art sur la voie publique, pourra venir ancrer cet quartier dans la création artistique.



Mise en œuvre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle [CLEA], en articulation du Plan Éducatif Global

Le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle [CLEA] vient d'être renouvelée pour 3 ans autour de 3 champs thématiques : le patrimoine, l'audiovisuel et les arts vivants.

Dans ce cadre, la Ville, avec la DAAC [Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle] et la DAC - La Réunion [Direction des Affaires Culturelles] déploient ses moyens financiers et techniques sur les trois circonscriptions, pour permettre aux enfants, de la halte-garderie au lycée, d'accéder à l'artiste, à l'œuvre, en passant par les process de création.

Le Plan Éducatif Global [PEG] va permettre de renforcer l'accès aux interventions culturelles, de manière équitable et contrôlée sur le territoire.



L'enseignement musical, un enjeu culturel pour la Ville

La Ville s'attache à favoriser l'accès à l'enseignement musical, en proposant des services de qualité et de proximité. Il est prévu d'agir davantage pour le développement de l'enseignement musical dans les bassins de vie, à travers l'augmentation du nombre d'antennes et du nombre de disciplines : l'antenne de Bellemène va être équipée afin de pouvoir accueillir les élèves et un enseignement de solfège sera proposé ; cela permettra de tendre vers une évolution des ateliers municipaux de musique vers l'École municipale de Musique et d'Art.

Du lien entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest sera fait également, afin d'établir une complémentarité nécessaire à la progression pédagogique des élèves.

Enfin, en lien avec le projet de Cité éducative dans certains quartiers prioritaires, de l'enseignement musical à partir du répertoire réunionnais et saint-paulois, va être proposé aux scolaires et jeunes de moins de 25 ans.

Saint-Paul cultive son image !

La commune est résolument tournée vers l'image : de nombreux festivals de films s'y déroulent. L'un des axes du CLEA est l'audiovisuel, des réflexions sont lancées sur l'implantation de l'école Rubika et l'association de cinéastes, dont 50 % sont saint-paulois, est implantée sur le territoire.



Un cinématobus va également circuler sur le territoire pour aller à la rencontre des publics, favorisant ainsi l'accès des habitants empêchés ou ayant peu de pratiques, à cet art.

La Ville de Saint-Paul est également extrêmement sollicitée pour des lieux de tournage. La Ville va faciliter l'accueil de tournages sur son territoire en permettant l'accès à ses sites et ses monuments emblématiques.

SAINT-PAUL, UNE AMBITION PATRIMONIALE AFFICHÉE

Le Label VAH à renouveler et à rendre visible

Forte de 12 bâtiments patrimoniaux inscrits ou classés aux Monuments Historiques, de son patrimoine naturel remarquable, la Ville de Saint-Paul peut s'enorgueillir de disposer, depuis 2012, du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Son renouvellement va permettre de déployer des actions et des projets à travers l'ensemble du territoire en partenariat notamment avec l'Office de Tourisme de l'Ouest.

La signalétique sera également enrichie afin que les citoyens, résidents ou non, aient accès à des informations historiques, de manière aisée et fluide.

La plate-forme patrimoniale sera rendue accessible à tous ; elle permettra aux enseignants de disposer d'un fonds documentaire, aux curieux de s'informer et aux passionnés de s'enrichir.

Le Label visible

À La Réunion, seules 3 villes disposent de ce label. Notre Label doit désormais être rendu visible.

Les Monuments Historiques qui bénéficient d'une protection seront identifiés par des supports de communication appropriés, une signalétique audacieuse, respectueuse de la Charte du Label, et répondant à la nouvelle identité graphique communale

Le Soutien à l'édition

Le soutien à l'édition (brochures, livres) va faciliter également la vulgarisation de la connaissance du patrimoine tout en soutenant les métiers de l'édition locale.

La reconquête du patrimoine bâti...

La Villa Verguin

Acquise fin 2022 par l'EPFR [Établissement Public Foncier de la Réunion] pour le compte de la Ville, la Villa Verguin, écrin du patrimoine caractéristique d'une partie de la société réunionnaise du XIXe siècle, est conservée en l'état et constitue, ainsi, un certain regard sur la Réunion lointan.

Une étude d'opportunité va être menée afin de définir sa vocation. Parallèlement, un diagnostic patrimonial sera établi et la lutte antiparasitaire mise en place depuis fin 2022, continuera.

La Poudrière

Du haut de ses 300 ans, c'est la construction bâtie la plus ancienne de l'île. Le projet de réhabilitation, couplée avec la valorisation scénographique, va se poursuivre afin de pouvoir rendre accessible ce patrimoine exceptionnel, aux publics.



La Grande Maison Savanna

L'étude de faisabilité, réalisée par le biais d'une démarche participative, étayera des hypothèses qui aideront à la décision quant à l'avenir de ce site patrimonial et de sa ou ses vocation(s).

La conduite de ce projet se fera en s'appuyant sur un processus de contribution des habitants, partenaires associatifs et institutionnels. Cette dimension sociale permettra une meilleure adhésion au projet de réhabilitation dans ce quartier qui a besoin d'un nouvel avenir



Le travail d'inventaire, d'études et de diagnostic à poursuivre

Les inventaires des patrimoines historiques et culturels sont primordiaux et préalables à tout travail de conservation, de protection, de restauration et de valorisation. Différentes études seront menées, qui contribueront à une meilleure connaissance du territoire. Une vigilance particulière sera donnée au patrimoine maritime.

Ces nouvelles connaissances complètent les inventaires déjà réalisés sur d'autres portions du territoire, et permettent ainsi d'avoir une connaissance fine des patrimoines des bassins de vie, ouvrant des perspectives de valorisation intéressantes auprès des différents publics, par le biais d'outils pédagogiques. Développement durable. Une étude sera menée pour identifier les sites et les solutions techniques durables.

L'histoire des quartiers à l'honneur

Sport et patrimoine, complémentaires autour de la Charles de Foucault

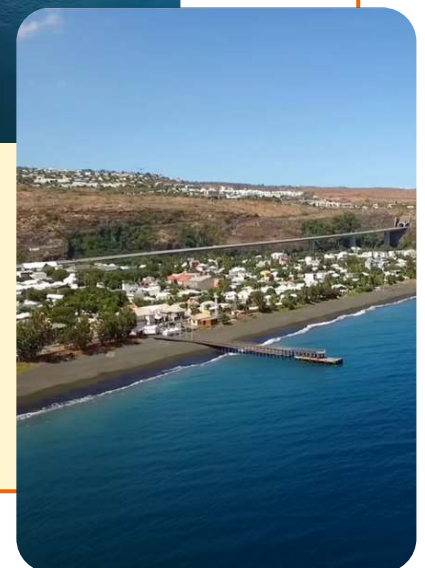
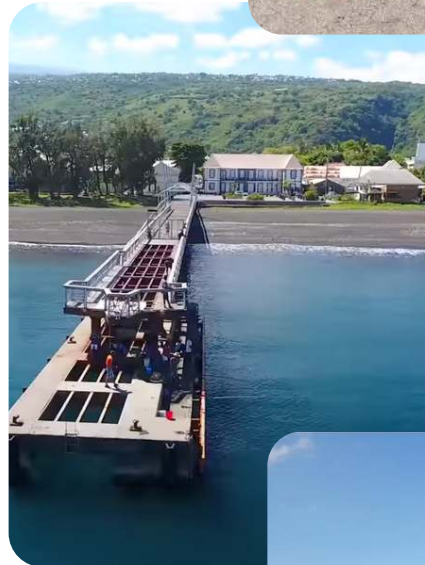
L'équipe de football la Charles de Foucault, qui a vu le jour au sein même de l'Usine de Vue Belle, grâce au Père Rivière, a marqué de son empreinte, le quartier de la Saline, toutes générations confondues. Pour mettre en lumière l'importance des hommes dans la vie des quartiers une stèle en l'honneur du Père Rivière et la réalisation et l'édition d'un ouvrage sur le rôle joué par l'équipe de football sur la Saline seront réalisés.

Un quartier en mutation qui n'oublie pas son histoire

Le temple de l'Éperon fête ses 130 ans en avril 2025. Ce quartier a connu une réelle transformation urbaine et démographique en très peu de temps. Couplée à la célébration du Nouvel An Tamoul, cette date commémorative sera l'occasion de réaliser une étude sur l'évolution de ce quartier et d'en présenter, sous forme d'un média ludique et pédagogique accessible à tous, les premiers résultats.

Revenir là où tout a commencé

Le débarcadère va faire l'objet d'un projet de réhabilitation en vue de le sécuriser et de refaire les parties fragilisées par la houle, notamment. Force est de constater que les publics fréquentant le site n'ont aucune idée de l'importance que revêt le débarcadère dans l'histoire du peuplement, dans le développement économique de Saint-Paul et de l'île. La Ville souhaite qu'un travail de recherches spécifique soit lancé, associant notamment le CDH, afin de définir ce qui va être raconté et les supports qui seront nécessaires pour le faire.



Terre performante et responsable



VALORISATION DU PERSONNEL COMMUNAL ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'année 2025 verra la poursuite de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion validées en novembre 2023 et qui retracent les principaux axes stratégiques de développement de la politique Ressources Humaines de la collectivité pour la période 2023-2027.

Plus particulièrement seront notamment budgétées et poursuivies, les actions suivantes :

- la mise en œuvre du plan de formation 2024-2027 validé par le Conseil Municipal le 3 octobre 2024
- La mise en œuvre du Conseil en Évolution Professionnelle (C.E.P) suite au recrutement des 2 conseillers en évolution professionnelle itinérant
- Le lancement d'une consultation en vue de la réalisation d'une étude portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur la base d'un cahier des charges en cours de rédaction
- la poursuite de la politique de recrutement favorable à l'apprentissage afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- Le renouvellement de la convention avec le FIPHFP pour trois ans afin de valoriser le recrutement et l'accompagnement d'agents porteurs de handicap
- L'élaboration d'une consultation en vue de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P)
- Le développement d'un réseau d'assistants et de conseillers de prévention également relais en matière de handicap et de santé mentale
- la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- La création d'un journal interne pour améliorer la communication en interne et l'information des agents

Le plan de valorisation du personnel communal (délibération cadre du 18 novembre 2021) sera également poursuivi et suite à la refonte du RIFSEEP, la part variable dite Complément Indemnitare d'Activité (C.I.A) sera versée pour la première fois en 2024.

La procédure d'avancement de grades et celle de promotion interne sont désormais annualisées et le volet annuel du plan de titularisation est également prévu comme chaque année.

Après la mise à jour de l'organigramme et du tableau des emplois réalisées en 2024, l'évolution des effectifs sera maîtrisée et les créations seront limitées aux créations de poste en lien avec l'ouverture de nouveaux équipements (piscine de Vue Belle, Médiathèques de Plateau Caillou et de la Saline les Hauts) ou en lien avec certains projets de mandature en cours de finalisation (agents de médiation pour la direction de la proximité et de la politique de la Ville). Au niveau de la modernisation des procédures sont également prévus : la dématérialisation des entretiens d'évaluation sur Ciril RH et la mise en œuvre du progiciel Between pour le suivi des recrutements.

Enfin le télétravail poursuivra son développement après la signature du protocole de novembre 2023 marquant l'engagement de la Direction des Ressources au sein du plan de transition écologique de la collectivité. Afin d'accompagner ce développement des outils de suivi et d'accompagnement seront proposés aux agents et aux managers.



En matière de santé et de prévention : le Service Santé Prévention prévoit de poursuivre les actions de structuration du service engagées en 2024, et de consolider le développement de l'activité initié cette année.

De ce fait, il est proposé de mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Actions de sensibilisation
- Actions de formation :
- Actions de Structuration et mise en place de procédures
- Mission d'étude et de diagnostic
- Mission d'accompagnement et de conseil

Pour la Prévention des Risques Professionnels :

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

Lancement de la Mission d'accompagnement pour la mise en place d'un projet d'évaluation, de mise à jour et d'analyse des Risques Professionnels, mission comprenant la méthodologie projet, la formation des utilisateurs en même temps que l'évaluation, le transfert de compétences et la mise à disposition d'un logiciel de gestion des risques professionnels.

Plan de Formation sécurité et prévention des Risques Professionnels

- Formation Santé et Sécurité au Travail (SST)
- Formation Premiers Secours Civique (PSC1) et Geste Qui Sauvent (GQS)
- Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Formation d'Assistant de Prévention (Préalable et continu)
- Formation Base de la Prévention / sécurité (pour Manager et pour agent)
- Formation aux études de postes

Marché Accord Cadre pour des prestations d'étude de poste

Démarche TMS pro :

Projet de Prévention des TMS (Troubles Musculosquelettiques qui vise à diminuer l'impact des TMS et à développer la performance de la collectivité (gain d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale etc...)

Action de sensibilisation / Communication : Concernant les divers projets, obligation, Registres SST et Danger Grave et Imminent, Campagne recrutement, Instant Prévention, Séminaires préventions, évènementiels ☑ logistique, impression, support de communication, location salle...

Structuration du réseau d'Assistants de prévention : dotation des assistants de prévention en téléphone, tablette..... Il est proposé de mettre en place des journées réseau AP.

Utilisation de l'interface PRORISQ (CNRACL) pour la gestion des AT/MP

Pour la Politique Handicap :

Sensibilisation/ formation des managers et des équipes et des relais Handicap (assistants de prévention) :

- Au travers de formations et de Réunions de partage (Handi Kwafé)
- Au travers d'évènementiel (SEEPH, séminaire...);

Maintien dans l'emploi et adaptation technique de poste pour RQTH et agent avec préconisations du Médecin de Travail : Matériel, bureau, siège, informatique, outillage....

Transport Domicile Travail pour agent RQTH : Rédaction d'un Accord cadre, et étude de mise du service en régie

Contrat d'apprentissage pour agent RQTH :

- Accompagnement pédagogique en centre de formation
- Prise en charge des frais de formation
- Adaptation des postes de travail

Mise en place de la convention 2025-2028 avec le FIPHFP d'un montant prévisionnel de 550 000 € sur 3 ans

Pour la gestion des Risques Psychosociaux (RPS) :

Mise en place de Formation Premiers Secours en santé mentale (PSSM) pour les agents du service santé prévention et pour les assistants de Prévention (mission de relai RPS)

Projet de mise en place d'un Plan de Prévention des RPS :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour projet : accompagnement méthodologique, Prestation d'étude/Diagnostic RPS, identification d'action de prévention (plan d'action)

Renouvellement sur 3 mois supplémentaires de l'accompagnement social des agents par un(e) assistante sociale indépendante (en attente recrutement)

Poursuite de la convention avec SJA Conseil : consultation psychologue, médiation, débriefing de groupe, participation au CMA,

Accompagnement individuels ou collectifs de managers ou d'équipe/service dans l'amélioration de la posture et de diverses problématiques (conflit, management....) par un Coach

Plan de formation sur les Risques Psychosociaux :

- Formations de sensibilisation sur les RPS pour les agents (25 k€)
- Formation Manager : la prévention des RPS dans son management
- formation de formateur en initiation à la prévention des RPS
- Formation gestion du stress
- Formation gestion de conflit et communication non violente

La refonte du RIFSEEP et l'activation de la part variable du CIA.

Compte tenu de la mise à jour de la base RH et de fiabilisation des données RH, le projet de refonte du RIFSEEP a pu grandement avancer et sera appliqué dès le 1er janvier 2025. Elle servira à transposer les filières et cadres d'emplois qui pour le moment ne bénéficient pas de ce régime et permettra une plus grande transparence dans l'attribution des primes.

Les principes directeurs de la refonte sont les suivants :

- Un travail avec les pôles et direction directions sur le classement des postes
- Des échanges avec les organisations syndicales avant le Comité social territorial
- Une grille quasi similaire pour l'ensemble des filières permettant une lecture simple
- Une augmentation plus significative des groupes de catégorie B et C notamment en responsabilité pour valoriser d'avantage la prise de responsabilité d'encadrement
- Une augmentation de l'ensemble des groupes de B et C
- L'instauration d'une majoration du montant socle permettant d'être précis sur le montant du régime
- Disposer d'un règlement d'application plus complet pour la gestion des situations (maintien du régime, évaluation...)
- Intégrer le Complément Indemnitaire Annuel
- Intégrer l'ensemble des filières et cadres d'emplois même celles qui n'existent pas actuellement dans la collectivité
- Classer l'ensemble des postes actuels pour donner de la visibilité sur le classement dans les groupes de fonction

OPTIMISATION DES RESSOURCES

Améliorer la fonction support de la Direction par une meilleure utilisation des logiciels de gestion et disposer d'indicateurs de gestion plus performants.

En 2025, les objectifs d'optimisation de la gestion des moyens logistiques seront poursuivis :

- **Augmentation des espaces de stockage au centre technique municipal**, pour répondre aux besoins des différents services de la collectivité par l'ajout de containers, les aménagements y afférent et l'acquisition d'un engin destiné aux opérations de levage avec une formation des agents à sa conduite. Cet engin, avec une signalisation routière, pourra également être déployé sur les sites communaux dans le cadre de différentes manifestations. Ce projet correspond à une augmentation de la capacité de stockage en containers d'environ 40%.
- **Optimisation des espaces de stockage du centre technique municipal**, ce qui conduira à une utilisation plus efficace de l'espace et à une meilleure accessibilité des équipements et fournitures.
- **Réservation dématérialisée des équipements communaux** : Cette innovation qui se poursuivra en 2025 simplifie le processus de réservation des équipements municipaux en le rendant entièrement électronique. Cela facilite le suivi des prêts d'équipements, la gestion des disponibilités et améliore la transparence dans leur utilisation.
- **Modernisation du système de gestion informatique du stock du magasin central** : Il s'agit de poursuivre le paramétrage du système de gestion du stock du magasin central mis à jour en 2024. Cela permettra d'optimiser la gestion des données, de suivre plus efficacement les mouvements de stock et les consommations par service, par site etc. et d'améliorer entre autres la gestion des dates de péremption des produits stockés
- **Centralisation de la gestion administrative des marchés de la Direction des Moyens Généraux** au sein du service Achats et Optimisation, permettant ainsi une uniformisation des méthodes et des documents, une sécurisation et un suivi plus efficace de ces opérations. Par ailleurs ce projet intègre également le déploiement d'un outil d'évaluation des marchés portés par le service achats et optimisation.



- **Mise en place d'indicateurs de consommation par service ou par site** : Ce processus s'appuiera sur la mise à jour du système de gestion informatique du stock du magasin central débutée en 2024. Cette mise à jour s'appuiera sur l'établissement d'indicateurs pour mesurer la consommation de ressources, tels que l'énergie ou les fournitures, par service et par site. Cela permettra une identification plus efficace des domaines nécessitant des améliorations.
- **Poursuite de l'amélioration de la gestion du parc automobile** : L'objectif d'améliorer la gestion du parc de véhicules de la commune se poursuit en mettant l'accent sur la performance, la modernisation et l'analyse des coûts. Cela se traduit par un suivi des véhicules permettant d'identifier, à partir d'indicateurs, des pratiques d'entretien plus efficaces et des sources d'optimisation de coûts.
- **Poursuite du verdissement de la flotte automobile** : L'objectif est de tendre vers une flotte plus respectueuse de l'environnement en maîtrisant les coûts associés.
- **Modernisation de la gestion documentaire et archivistique** : Ce projet consiste à déployer un système d'archivage électronique (SAE) afin de gérer et de sécuriser les données numériques issues des processus de dématérialisation. Dans un même temps, ce projet s'accompagne du remplacement de l'outil de gestion des archives existant par un système d'information archivistique (SIA) plus performant et pleinement compatible avec le SAE qui sera déployé. Dans une logique de compatibilité, il est envisagé le déploiement d'une nouvelle solution logicielle permettant de moderniser la gestion documentaire et de rendre les documents et archives plus accessibles.
- **Optimisation des missions de nettoyage et de gardiennage** : La recherche d'une optimisation des interventions de nettoyage des bâtiments communaux et de la gestion des gardiennages de bâtiments communaux se poursuivra par la mise en œuvre de cycles de travail et le recours ponctuel à des prestations externalisées.
- **Déploiement opérationnel de MAARCH COURRIER** : Le déploiement de cette nouvelle solution logicielle permet un traitement des correspondances de leur réception à leur signature, soutenant ainsi la démarche de dématérialisation engagée par la collectivité. Par ailleurs, elle répond à plusieurs enjeux en termes de sécurisation des documents, de suivi des délais de réponse mais également de stockage collaboratif.



MODERNISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DÉMATÉRIALISATION

En 2025, la Ville de Saint-Paul poursuit résolument sa démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité et d'offrir des services de qualité à ses citoyens. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de plusieurs projets stratégiques visant à simplifier les démarches administratives, améliorer la communication avec les habitants et optimiser les processus internes.

SIMPLIFIER ET MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

À l'ère du tout numérique, la Ville de Saint-Paul se doit d'avoir une offre de service en ligne à disposition de nos citoyens. Pour se faire, le travail initié sur un portail citoyen continuera en 2025 avec pour objectif le lancement du site de démarches en ligne de la collectivité. Une étude sur la modernisation du portail scolaire sera également menée.

Le site internet est, à l'ère du tout numérique, une vitrine essentielle de la Ville. Afin d'être plus proche des administrés et de rendre l'information plus accessible et disponible, une **refonte complète du site internet institutionnel** de la Ville de Saint-Paul sera menée.

En complément de la refonte du site internet de la ville, la **mise en place d'une application mobile dédiée pour la Ville** de Saint-Paul sera menée. Cela permettra à la ville d'être au plus proche des citoyens qui pourront avoir leur ville dans leur poche.

Afin de faciliter les échanges entre les services de la collectivité, **une solution collaborative** pour les agents sera mise en place. Cette solution inclura la refonte de la solution de courriel, la mise à disposition de chat, d'espace de travail commun, d'outil de gestion de projet, et permettra également la coédition de document.

Il s'agira de développer également la relation avec les Agents et les Élus par de la formation et de l'information (collaboratif, interconnaissance...), la communication (visioconférence, chat...) et la simplification des démarches (dématérialisation, suivi des demandes...)

SÉCURISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La collectivité de Saint-Paul est de plus en plus connectée, ouverte (intranet, portails, télétravail, smartphones...), dématérialisée et agrège des données qui sont une manne financière pour les pirates informatiques. Nous avons pu constater que les collectivités ne sont pas l'abri des cyberattaques et que La Réunion n'est pas une terre exempte de cybercriminalité.

Renforcer la sécurité de nos systèmes d'information

En 2024, la ville a bénéficié d'une subvention de l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) afin de mener à bien un audit sur le niveau de sécurité des infrastructures informatiques de la ville. De cet audit est ressorti un certain nombre d'actions qui seront mises en œuvre sur l'année 2025.

La protection des Systèmes d'Information est l'affaire de tous, une majorité des attaques commencent par la recherche de faille et de portes ouvertes. Un des points d'entrée les plus sondés est lié à l'utilisateur. Il est donc important de sensibiliser et de former les agents sur les risques autour de la cybersécurité.



CONSTRUIRE UN SYSTEME D'INFORMATION RESPONSABLE

La transition numérique est un enjeu économique et social pour les collectivités territoriales. Avec le développement des usages numériques la collectivité se met en ordre de marche afin de répondre aux nouveaux besoins, mais également d'optimiser son fonctionnement à travers la numérisation de ses activités.

Ceci implique une montée en charge de l'utilisation de nos infrastructures qui doivent être en capacité de répondre à tous ces besoins. Cette transition est intrinsèquement liée à une augmentation de la consommation qui reste méconnu de nos agents.

Résorber la dette technique et développer la sobriété numérique

Avec une ambition très importante sur la mise à disposition d'un portail citoyen pour la relation usager et la mise en ligne des services de la collectivité, nous devons de disposer de Systèmes d'Information suffisamment dimensionné et résilient pour être à la hauteur de nos ambitions. Ainsi, en 2025, nous mettrons en place la **refonte de notre système d'hébergement cœur de réseau** dont l'étude s'est déroulée sur 2024.

Face au développement des usages numériques, la collectivité s'efforce de répondre aux nouveaux besoins des administrés et des agents, mais également d'optimiser son fonctionnement à travers la numérisation de ses activités. Nous continuerons de développer la **sensibilisation** auprès de nos agents sur la sobriété numérique et les conséquences du tout numérique.

Afin de sécuriser davantage nos salles d'hébergement informatique, **une étude sur la conformité de nos deux salles serveurs** sera menée. Cette étude permettra de revoir l'accès aux salles mais aussi de revoir les systèmes de climatisation dans le but de rendre la salle moins énergivore.

Avec la fin annoncée du réseau cuivre en 2030, la ville va **réviser son système de téléphonie** interne, l'objectif étant de sortir complètement du réseau cuivre d'ici à 2027, tout en optimisant les frais associés à la téléphonie en général.



Toujours dans l'objectif de se rapprocher des administrés, la ville va faire l'acquisition d'une **borne interactive** qui sera installée sur un des locaux de la mairie. Intuitive et facile d'utilisation, elle offrira une assistance guidée pour réaliser diverses démarches administratives, favorisant ainsi l'inclusion numérique. Si cette expérience répond aux attentes, des bornes identiques seront installés sur plusieurs sites de la mairie à partir de 2026.

Afin de définir les objectifs en termes de sobriété numérique, une **stratégie numérique responsable** de la collectivité sera établie en 2025. Cette stratégie permettra de réduire l'empreinte environnementale du numérique et de prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

La ville lancera une étude pour rendre accessible ces données publiques au travers de l'**Open Data**. Cette initiative favorisera la transparence, stimulera l'innovation locale et renforcera la participation citoyenne en permettant la réutilisation des données par les startups et les chercheurs.

CONSTRUIRE UNE VILLE INTELLIGENTE

Le développement des fonctionnalités liées à la Smart City (Ville Intelligente ou encore le numérique au service des moyens techniques) prend de plus en plus de place au sein des organisations des villes de par le monde. Ces concepts permettent d'apporter des améliorations dans le fonctionnement des services technique notamment, et ouvrent des perspectives sur la réalisation de projets structurant pour la collectivité.

Pour construire la Ville de demain, il s'agira de mettre à disposition les moyens numériques pour la gestion des services de la collectivité (gestion de l'éclairage public, gestion de l'eau, gestion intelligente des parkings, surveillance de la pollution, qualité des espaces de baignades, ne sont que quelques exemples de ce que peut apporter la Smart City)



Réaliser une étude d'opportunité pour préparer la Collectivité de demain

Les nouvelles technologies et le numérique sont de plus en plus au cœur de la vie de tous. De nouvelles opportunités d'améliorer les services de la collectivité émergent de tous ses nouveaux moyens. Il convient donc de préparer les prochaines années.

Pour se faire en 2025 nous continuerons la démarche initiée en 2024 afin de réaliser une étude d'opportunité qui nous permettra de définir les projets qui seront les plus structurants pour les évolutions futures de la collectivité.



COMMANDE PUBLIQUE

POURSUIVRE ET AMPLIFIER L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE

La collectivité va poursuivre les actions permettant le renforcement de l'accès des TPE et PME à la commande publique. A ce titre, la commune continuera à inscrire sa politique d'achat dans les objectifs stratégiques de la SBA (Stratégie Bon Achat) avec notamment l'organisation d'une journée du territoire (acheteurs / entreprises) au 1er trimestre 2025. Par ailleurs, la collectivité continuera à favoriser l'allotissement dans ses marchés, et dans ce cadre, la « clause de limitation de lots » sera poursuivie. De même, lorsque la nature des prestations et du contrat le permet, les services seront incités à privilégier le « multi-attributaires » dans les accords-cadres. Enfin, sous réserve de sa reconduite au-delà de 2024, le déploiement du dispositif « ASAP » dans les marchés de travaux sera poursuivie.

PROMOUVOIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

La loi ASAP a assoupli le dispositif de réservation des marchés publics en faveur des structures d'insertion de personnes handicapées ou défavorisées. Il est désormais possible de réserver un même marché à la fois aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Face au constat d'une faible mobilisation de ce dispositif dans les marchés de la commune, les services seront incités, lorsque la nature des prestations le permet, de réserver totalement ou partiellement les marchés à ces structures.

Dans l'objectif de favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi, la collectivité poursuivra le recours à la clause d'insertion dans ses marchés. Un meilleur suivi des actions et un développement du réseau partenarial sont aussi nécessaires dans ce domaine. Un conventionnement avec les partenaires sera d'ailleurs établi en 2025.

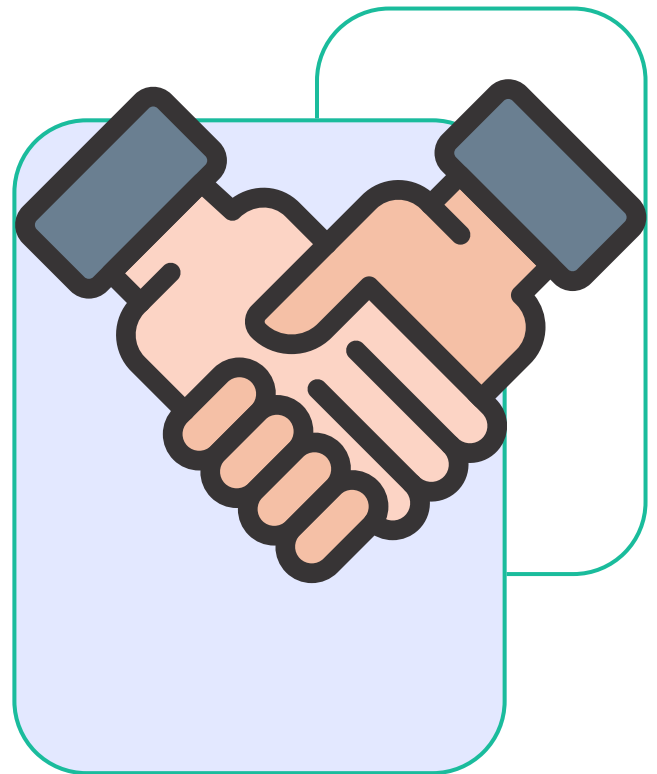
CONSOLIDER L'ENGAGEMENT POUR DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Le code de la commande publique prévoit l'obligation, pour tous les acheteurs dépassant un certain seuil d'achats (50 millions d'euros H.T), d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Le schéma détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant :

- des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés
- des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux
- les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Le SPASER contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire.



DEPLOYER UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE AU COEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La commande publique constitue un levier important pour les objectifs de transition écologique. La Collectivité a élaboré son Bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) et celui-ci confirme le rôle que doit jouer les achats pour atteindre les objectifs du plan d'action en lien avec ce bilan. Ainsi, à l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre 30% d'achats durables. Par ailleurs, l'évolution ces dernières années du cadre réglementaire impose à toutes les collectivités des objectifs de verdissement de la commande publique :

- La loi dite « industrie verte » du 23 octobre 2023: Prise en compte dans les marchés publics (sous la forme de critères de jugement des offres ou de spécifications techniques) d'éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ; promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire ;
- Loi AGECE (Loi relative à l'économie circulaire et contre le gaspillage du 10/02/2020) : obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ;

Loi Climat-Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) : A compter de 2026, des considérations environnementales et sociales devront par principe être prises en compte au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique.



RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS QUALITATIVE ET EFFICACE

La réflexion menée tout au long de l'année 2024 pour doter la collectivité d'un outil d'assistance à la rédaction des marchés est en cours de finalisation avec le choix du prestataire avant la fin de l'année 2024. Le déploiement de cet outil prévu dans le courant du 1er trimestre 2025, sera accompagné d'une évolution de l'organisation et des procédures internes. Ainsi, une centralisation progressive de la rédaction des dossiers de consultation sera proposée aux services, l'objectif étant d'améliorer la qualité des contrats et les délais d'instruction.

Par ailleurs, la démarche de programmation annuelle des marchés mise en œuvre en 2024 devra être poursuivie. Une telle démarche a un double objectif : l'amélioration du pilotage interne et la communication externe auprès des entreprises.

AFFAIRES JURIDIQUES

Pour 2025, le service sera doté d'outils nouveaux pour atteindre un niveau de performance supérieur face à un volume croissant d'affaires traitées de plus en plus complexes. L'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers, d'un logiciel de recherches juridiques et le développement de la base documentaire numérique pourront dans ce sens permettre de répondre à la préoccupation constante de sécurisation juridique des actes de la collectivité et aux besoins des différentes sollicitations des services en termes d'analyses et de conseils juridiques internes, réduisant ainsi le recours aux prestations de conseils externalisés.

Dans une volonté de dynamiser une culture juridique au sein même des services, directions et pôles, dans le processus de développement des compétences des agents au travers du plan de formation à intervenir dans la collectivité, le Service des Affaires Juridiques engagera en 2025 des actions de formation internes dans des domaines ciblés du droit afin de permettre de réduire le risque de précontentieux et contentieux futurs.

Les thématiques seront choisies en fonction des conséquences qui seront tirées des décisions de justice défavorables à la commune qui seront dégagées lors du bilan de fin d'année.

Ces actions de formation accompagneront la veille juridique à destination des services qui sera mise en place dans le sens de ce développement d'une culture juridique propre aux problématiques de notre administration et à notre territoire.

Après la nomination en 2024 d'une Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein du Service des Affaires Juridiques, le service poursuivra sa prise en main de la gestion des demandes de communication des documents administratifs pour répondre aux obligations réglementaires de la commune dans ce domaine. La commune de Saint-Paul s'inscrivant dans une continuité du respect des dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration.

Les missions devant être assurées par le Délégué à la Protection des Données (DPO) sera confiée au service pour garantir au sein de l'administration communale le respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Cette mission pourra être assurée pleinement après l'engagement des agents concernés dans un parcours de formation indispensable à la maîtrise de cette problématique à la fois complexe et sensible.

La notification des nouveaux marchés de prestations juridiques intervenue dans le dernier trimestre de l'année 2024 sera l'occasion de la redéfinition des process internes et de l'élaboration d'un cadre de travail plus collaboratif avec les services opérationnels afin de disposer, auprès de ces derniers, des informations plus pertinentes et indispensables à la défense des intérêts de la commune.



APPUI A LA PERFORMANCE

OPTIMISER LA GESTION DU PARC EXPOBAT

Les recommandations issues du diagnostic de 2024 seront mises en œuvre dès janvier 2025.

Ainsi, une meilleure cohérence entre les équipes sur site sera assurée pour une gestion plus cohérente des événements.

L'adaptation des conventions selon la typologie des événements permettra d'optimiser la gestion.

Une nouvelle tarification prenant en compte les coûts réels d'exploitation sera mise en place.

En parallèle, une étude à long terme est en cours pour évaluer et proposer le mode de gestion le plus adapté aux besoins futurs de la collectivité.

OPTIMISER LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN

Les recommandations issues du diagnostic de 2024 seront mises en œuvre dès janvier 2025.

Elles consistent en :

- une meilleure coordination des équipes avant, pendant et après les événements.
- une optimisation du système de réservations et gestion flexible des abonnements, avec une sélection de forains basée sur des critères définis (qualité, diversité...)
- Une amélioration de la collecte des paiements garantissant transparence et conformité de la régie concernée.

Une étude à long terme explore le mode de gestion le plus adapté.

OPTIMISER ET FORMALISER DES PROCESSUS INTERNES

En 2025, notre collectivité poursuivra l'accompagnement des directions dans l'optimisation des processus internes. Proposition de déploiement de tableaux de bord : Ces outils de suivi permettront une gestion plus transparente et favoriseront une prise de décision rapide et éclairée.

